

**UNION DES COMORES**

---



**MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU  
ET DES HYDROCARBURES**

---

**PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES**

---

**PLAN DE MOBILISATION DES  
PARTIES PRENANTES**

**VERSION FINALE**

**Avril 2022**

## Tables des matières

---

ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	5
1. CONSIDERATIONS GENERALES .....	8
1.1. CONTEXTE DU PROJET .....	8
1.2. OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP).....	9
1.3. DESCRIPTION DU PROJET.....	9
1.4. ZONES D'INTERVENTION DU PROJET.....	14
1.4.1. Grande Comores (Ngazidja).....	14
1.4.2. Anjouan (Ndjuwani) .....	15
1.4.3. Mohéli (Mwali).....	15
1.5. TYPE D'ACTIVITES POTENTIELLES .....	15
1.6. LES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS DU PROJET.....	15
1.6.1. Risques et impacts positifs .....	16
1.6.2. Risques et impacts négatifs.....	16
1.7. NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA BANQUE MONDIALE .....	17
2. RESUME DES CONSULTATIONS .....	19
2.1. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	19
2.2. RESUME DES ATTENTES ET PREOCCUPATIONS DES PARTIES PRENANTES ISSUES	19
DES CONSULTATIONS.....	19
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	40
3.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES .....	40
3.1.1. Parties prenantes susceptibles d'être touchées ou affectées par la mise en œuvre du	40
Projet .....	40
3.1.2. Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet.....	40
3.1.3. Les parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet	41
.....	41
3.2. LES GROUPES VULNERABLES ET DEFAVORISES .....	42
3.3. ANALYSE DU NIVEAU D'INTERET et DU DEGRE D'INFLUENCE DES PARTIES PRENANTES	42
.....	42
3.4. SYNTHESE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES SUIVANT LES CONSULTATIONS .	45
.....	45
4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	48
4.1. OBJECTIFS DE LA MOBILISATION.....	48
4.2. PRINCIPES DIRECTEURS.....	48
4.2.1. Transparence.....	48
4.2.2. Partage de responsabilités .....	48
4.2.3. Inclusion et représentativité.....	48
4.2.4. La redevabilité .....	49
4.3. METHODES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES .....	49
4.4. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DE CAPACITE .....	52
4.5. STRATEGIES POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS .....	53
4.6. STRATEGIES PROPOSEES POUR LES CONSULTATIONS .....	57
4.7. PLANIFICATION DE LA MOBILISATION .....	58
4.8. EXAMEN DE COMMENTAIRES .....	61
4.9. PHASES ULTERIEURES DU PROJET .....	61
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE	62
MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES .....	62

5.1. RESSOURCES HUMAINES .....	62
5.2. RESPONSABILITES ET FONCTION DE GESTION .....	62
6. MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES .....	63
6.1. OBJECTIFS DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES .....	63
6.2. PRINCIPES DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES DOLEANCES.....	63
6.3. INFORMATIONS ET SENSIBILISATION SUR L'EXISTENCE DU MGP .....	64
6.4. CATEGORIES DES PLAINTES ET DES DOLEANCES.....	64
6.5. DESCRIPTION DU MECANISME PROPOSE .....	65
6.5.1. Traitement de plaintes au niveau local.....	65
6.5.2. Traitement de plaintes au niveau des autres acteurs du Projet.....	68
6.5.3. Traitement de plaintes touchant en même temps deux ou plusieurs acteurs principaux de mise en œuvre du Projet .....	68
6.6. PROCEDURES DE GESTION DES PLAINTES ET DOLEANCES .....	68
6.7. GESTION DES PLAINTES POUR DES CAS SPECIFIQUES.....	70
6.8. TRAITEMENT DES PLAINTES DEPOSES DIRECTEMENT AU NIVEAU DE LA BANQUE MONDIALE.....	71
6.9. STRUCTURE ET OPERATIONNALISATION DU MGP.....	72
6.10. BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MGP .....	72
7. SUIVI ET REPORTING .....	74
7.1. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AUX ACTIVITES DE SUIVI .....	74
7.2. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES.....	74
8. LE BUDGET PREVISIONNEL.....	77
9. CONCLUSION.....	78
Références bibliographiques.....	79
Annexe.....	80
1. PV et fiche de presence de la reunion d'information.....	80
2. PV et fiche de presence des consultations publiques.....	81
3. Analyse comparative du cadre national et de la NES10 .....	82
4. Liste des personnes contactees .....	93
5. Modèle de fiche de plainte.....	95
6. Modèle de registre d'enregistrement des plaintes.....	97

## Tableaux

---

Tableau 1: Date d'organisation des réunions d'information au niveau des 3 îles .....	22
Tableau 2: Positions et préoccupations des acteurs intervenant dans le secteur énergie .....	26
Tableau 3 : Consultations publiques organisées dans les sites d'intervention du Projet .....	28
Tableau 4: Attentes et préoccupations de la population au niveau des 3 îles .....	30
Tableau 5 : Réunion de femmes organisée dans les sites d'intervention du Projet .....	35
Tableau 6: Avis et préoccupations des femmes dans les zones d'intervention du projet.....	36
Tableau 7: Déroulement des réunions de restitution des premiers résultats des études .....	39
Tableau 8 : Liste des parties prenantes identifiées par type de sous-projet.....	41
Tableau 9: Intérêts et influence des parties prenantes .....	44
Tableau 10: Recommandations d'action du Projet par rapport au profil des parties prenantes .....	45
Tableau 11: Récapitulatif des moyens à mettre en œuvre spécifiques pour la mobilisation des parties prenantes.....	45
Tableau 12: Récapitulatif des méthodes de mobilisation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes.....	49
Tableau 13 : Techniques de communication et d'information selon les types de parties prenantes ....	54
Tableau 14: Choix des stratégies pour la consultation .....	57
Tableau 15 Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux grandes activités.....	59
Tableau 16: Catégorisation des plaintes reçues .....	64
Tableau 17. Instances et processus de traitement de plaintes .....	67
Tableau 18: Budget de mise en oeuvre du MGP du projet.....	73
Tableau 19: Budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PMPP (en USD) .....	77

## Figures

---

<i>Figure 1: Cartographie des parties prenantes, tableaux .....</i>	<i>44</i>
<i>Figure 2: Processus de traitement des plaintes .....</i>	<i>70</i>

## ACRONYMES ET ABREVIATIONS

---

AGR	: Activité Génératrice de Revenu
ANACEP	: Agence Nationale de Conception et d'Exécution du projet
ARMP	: Autorité de régulation des marchés publics
BAD	: Banque Africaine de Développement
CCRL	: Comité Consultatif Régional de Résolution des Litiges
CECJ	: Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique
CES	: Cadre Environnemental et Social
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIUC	: Composante d'Intervention d'Urgence Conditionnelle
CNP	: Comité National de Pilotage
CRL	: Comité de Résolution des Litiges
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
CSEA	: Projet d'Accès à l'Energie Solaire des Comores
DGEME	: Direction Générale de l'Energie, des Mines et de l'Eau
EIE	: Etude d'Impact Environnemental
E & S	: Environnement et Social
GBM	: Groupe de la Banque Mondiale
GdC	: Gouvernement des Comores
MEEH	: Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures
MGP	: Mécanisme de gestion des plaintes et des doléances
MT	: Moyenne Tension
NES	: Norme environnementale et sociale
ODP	: Objectif de Développement du Projet
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAP	: Population affectée par le projet
PAP	: Plan d'Amélioration des Performances
PCE	: Plan Comores Emergent

PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PME/PMI	: Petite et Moyenne Entreprise/ Petite et Moyenne Industrie
PPP	: Partenariat Public Privé ou 3P
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGMO	: Plan de Gestion de la Main-d'œuvre
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PP	: Parties Prenantes
PPM	: Plan de Passation de Marchés
PPR	: Programme de Protection des Revenus
PREE	: PRogramme d'Engagement Environnemental
PV	: Photovoltaïque
PV	: Procès-Verbal
SGC	: Système de Gestion Commerciale
SIG	: Système d'Information de Gestion
SONELEC	: Société Nationale d'Electricité des Comores
STD	: Service Technique Déconcentré
UdC	: Union des Comores
UCP	: Unité de Coordination du Projet
AEP	: Unité d'Exécution du Projet
VBG/EAS/HS	: Violence Basée sur le Genre/ Exploitation et Abus Sexuel/ Harcèlement Sexuel



# 1. CONSIDERATIONS GENERALES

---

## 1.1. CONTEXTE DU PROJET

---

L'Union des Comores est un pays insulaire situé au large des côtes du Canal de Mozambique et de l'Océan indien. Il est constitué par quatre îles principales : Grande Comores, Anjouan, Mohéli et Mayotte. Les îles sont soumises à un climat tropical toute l'année avec deux saisons distinctes ; la saison de pluie et la saison sèche. L'ensoleillement aux Comores est assez élevé avec, en moyenne 217 heures d'ensoleillement par mois tout au long de l'année.

Avec ses 830 000 habitants, l'Union des Comores doit faire face à des ressources en matières premières limitées, un marché intérieur restreint, et une faible diversification économique. Avec une économie historiquement dépendante de l'agriculture, le pays a opté pour une transformation structurelle de son économie à travers des interventions ciblées et soutenues en faveur du secteur privé suivant la stratégie de développement « Plan Comores Emergent » (PCE) mise en œuvre depuis décembre 2019. Pour y parvenir, les lignes directrices prioritaires suivantes (sans être exhaustif) ont été priorisées: la maîtrise du niveau de dépendance énergétique, le développement de l'accès à l'énergie, la logique économique durable et pérenne et la logique du développement durable.

Le secteur énergie comorien souffre d'importants problèmes, en l'occurrence d'insuffisance d'infrastructures de production d'énergie alors que la demande énergétique en zones urbaines est en croissance permanente. Afin de répondre à cette demande croissante, la Société Nationale d'Electricité des Comores (SONELEC) s'est retrouvée dans une situation d'urgence quasi permanente de remise en état des infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie. Elle a dû se doter de nouveaux moyens de production énergétique souvent inappropriés, occultant la planification du sous-secteur. Les principaux impacts sont la faiblesse et la stagnation de l'accès à l'électricité couplée par la détérioration de la qualité et de l'offre de service.

Aujourd'hui, le taux d'accès au service d'électricité est de 80,2 % sur la Grande Comores, 52,9 % sur Mohéli, et 43,7 % sur Anjouan. Ces données cachent la réalité puisque la grande majorité des ménages comoriens, ayant un accès de facto mais de faible qualité à l'électricité, est quasi dépendante de l'essence et des bougies pour l'éclairage, des stations de recharge commerciales de fortune pour mettre en charge les téléphones portables dans les zones enclavées, ainsi que les piles jetables pour alimenter les radios et autres appareils induisant des dépenses mensuelles conséquentes. De surcroît, la détérioration de la qualité du service fourni par SONELEC se répercute sur les faibles taux de recouvrement et d'énormes pertes commerciales. Un nombre croissant de ménages est ainsi réticent à payer régulièrement leurs factures d'électricité dans un contexte de coupures récurrentes et de plus en plus longues.

Par ailleurs, il est vrai que deux (2) Producteurs Indépendants d'électricité (IPP) photovoltaïque (PV) et de stockage sur batterie, INNOVENT et VIGOR, opèrent aujourd'hui dans le pays. Toutefois, une partie seulement de l'énergie fournie peut être réellement injecté dans le réseau à défaut d'un système de synchronisation adéquate, sans compter les coûts d'approvisionnement en électricité qui demeurent très élevés induisant des pertes financières conséquentes à la SONELEC.

Face à cette situation, le Gouvernement de l'Union des Comores sollicite l'appui technique et financier du Groupe de la Banque mondiale, pour le développement du secteur de l'électricité, à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique et des appuis institutionnels pour la bonne gouvernance du secteur. Le défi du Gouvernement de l'Union des Comores consiste alors à assurer une maîtrise et une sécurisation de la production d'électricité répondant à la demande de la population et conforme aux contextes du pays, une répartition rationnelle des énergies renouvelables sur chaque île, la viabilité financière du secteur, ainsi que la performance des services publics, misant sur une amélioration significative des dispositifs en matière de planification, de performance et de gouvernance du secteur.

Une augmentation de la part d'énergies renouvelables de 30 % est attendue d'ici 2030, contre 16 % actuellement. Avec une production supplémentaire de 9MWc d'énergie photovoltaïque, et une capacité de stockage de 19MWc, le projet d'accès à l'énergie solaire des Comores (CSEA) répond entièrement aux objectifs du Plan Directeur, favorable à la création d'un environnement propice à la mobilisation des investissements du secteur privé. De plus, le bon niveau de rayonnement solaire en UdC peut fournir une production solaire photovoltaïque moyenne estimée entre 1 500 kWh et 1 650 kWh par kWc par an.

Pour améliorer l'accès aux services d'électricité au niveau des trois îles, le Gouvernement Comorien veillera à mobiliser les parties prenantes sur les aspects et questions environnementales et sociales liées au Projet. L'engagement des acteurs pertinents est conçu en fonction de l'ampleur des risques évalués et des impacts de la mise en œuvre des activités du projet sur les personnes potentiellement affectées. Pour ce faire, le présent plan de mobilisation des parties prenantes a été élaboré selon les dispositions pertinentes de la NES 10 de la Banque Mondiale.

En effet, ce dernier reconnaît l'importance de ce processus inclusif et transparent à mener tout au long du cycle de vie du projet afin de favoriser de relations fortes, constructives et ouvertes entre les parties prenantes pour une bonne gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux. La mobilisation effective des parties prenantes au début du processus d'élaboration du projet peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet.

## **1.2. OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)**

---

Le Plan de mobilisation des parties prenantes facilitera, à l'État de l'Union des Comores, le développement et l'entretien de manière itérative d'une relation constructive avec les parties prenantes tout au long du projet. Il permettra de procéder à la gestion, l'évaluation et le suivi des risques des effets environnementaux et sociaux. L'objectif global du PMPP du « Projet d'Accès à l'Energie Solaire des Comores (CSEA) » consiste à :

- Etablir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux structures chargées de la mise en œuvre du Projet de bien identifier, de nouer et maintenir des relations constructives avec les parties prenantes, et plus particulièrement les parties prenantes touchées par le Projet,
- Evaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale,
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties prenantes touchées par le Projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir,
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible et accessible et appropriée toutes les informations relatives aux risques et effets environnementaux et sociaux générés par le Projet,
- Doter les parties touchées par le Projet de moyens permettant aisément d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, ainsi qu'aux organes de pilotage et d'exécution du Projet et l'Etat d'y répondre et de les gérer.
- Prendre en compte de manière inclusive les avis, préoccupations, intérêts des femmes, notamment celles vulnérables, par rapport à la mise en œuvre du Projet.

## **1.3. DESCRIPTION DU PROJET**

---

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable et d'améliorer la performance opérationnelle de la compagnie d'électricité.

Le projet a été conçu spécifiquement pour (i) mettre en place une plateforme technologique et institutionnelle forte pour l'expansion de l'énergie solaire photovoltaïque et leur stockage sur les trois îles, (ii) soutenir une étape majeure vers l'amélioration de la qualité des services énergétiques et l'allègement de la pression budgétaire sur les finances publiques, (iii) d'améliorer la sécurité énergétique en réduisant la dépendance du Pays à l'importation d'hydrocarbures et en exploitant le potentiel en énergie solaire, (iv) atténuer la pauvreté en fournissant aux ménages des sources d'énergie moins chères et (v) augmenter les opportunités d'emploi et les opportunités économiques grâce à l'amélioration de la fourniture des services énergétiques.

Toutes les activités du Projet contribueront à améliorer les capacités opérationnelles de la SONELEC pour devenir un acheteur solvable pour les futurs investisseurs privés grâce (i) aux investissements tant sur la production photovoltaïque que sur le stockage et les mises à niveau du système d'électricité existant, (ii) au renforcement des performances opérationnelles, redressement commercial et la gouvernance de la SONELEC, (iii) soutien à la mise en œuvre du projet et assistance technique dans la gouvernance et le développement du secteur énergies renouvelables.

La mise en œuvre du Projet proposé se déclinera en quatre composantes : (i) les investissements dans le stockage d'énergie, dans la production photovoltaïque (PV) et les mises à niveau du système, (ii) le redressement commercial et opérationnel de la SONELEC, (iii) l'assistance technique et la gestion du projet et (iv) une composante d'intervention en cas d'urgence (CIUC).

## **Composante 1 : INVESTISSEMENT DANS LE STOCKAGE DE L'ENERGIE, LE PHOTOVOLTAIQUE (PV) ET LA MODERNISATION DU SYSTEME (27,5 millions de dollars US)**

### **Sous-composante 1.1 : Mise en place des centrales photovoltaïques sur la Grande Comores, Anjouan et Mohéli.**

Cette composante financera environ 9MWc de PV sur Grande Comores (6MW), Anjouan (2MW) et Mohéli (1MW). L'installation devrait produire environ 13 GWh d'énergie renouvelable chaque année pour remplacer partiellement la production thermique à base de diesel, augmentant la part d'énergie renouvelable sur l'électricité produite jusqu'à 20%, et la capacité globale réduisant et supprimant le déficit actuel de l'offre et de la demande. Les trois sites (un site par île au moins) ont été sélectionnés. (Un site au sud de Domoni en Grande Comores, un site près de Bambao M'tsanga à Anjouan et un site près de Fomboni à Mohéli). Ces sites sont préliminairement appropriés d'un point de vue technique. Les trois sites ont une bonne ressource solaire, accessibles par la route et seront faciles à alimenter en eau.

Outre l'ajout de nouvelle capacité d'énergie renouvelable, les centrales PV constitueront un effet de d'incitation pour d'autres bailleurs de fonds qui envisageront d'investir dans de futures centrales PV renouvelables avec de conditions de ventes acceptables

### **Sous-composante 1.2 : Stockage par batterie sur Grande Comores, Anjouan et Mohéli.**

Cette sous-composante financera l'installation des batteries de stockage autonomes (i) sur Grande Comores (15 MWh) ; (ii) sur Anjouan (3MWh), et (iii) sur Mohéli (1MWh) pour assurer une bonne gestion de la production solaire et thermique sur les îles et pour s'assurer que la production PV supplémentaire prévue sera accompagnée d'une capacité de stockage adéquate.

Cette activité aura comme objectif d'assurer le stockage de l'énergie provenant des centrales solaires existantes et de permettre aux futurs projets d'injecter dans le réseau. Pour Grande Comores, le stockage pourrait assurer une (1) heure de fonctionnement pour la centrale solaire de 3 MW d'INNOVENT, 6 MW prévus avec le projet, et 6 MW supplémentaires. Toutefois, le dimensionnement sera affiné à la suite des études de faisabilité qui seront menées par le cabinet d'ingénieur à recruter dans le cadre du projet.

### **Sous-composante 1.**

**.3**

### **: Modernisation, réhabilitation et automatisation du système**

Cette sous-composante vise à assurer la stabilité du système électrique sur les trois îles, réduire les pannes et améliorer la qualité globale de l'approvisionnement en électricité.

Les investissements spécifiques seront déterminés au cours de l'évaluation, mais pourraient inclure :

- (i) la modernisation du réseau de transport d'électricité ;
- (ii) l'intégration de la production thermique avec la production photovoltaïque et le stockage sur batterie ainsi que ;
- (iii) la mise en place d'un système de dispatching. Avec les activités de la composante 2, cela permettra une réduction globale des pertes pendant toute la durée du projet et réduisant ainsi les délestages.
- La mise en place de mesures de résilience climatique afin de protéger les infrastructures des risques géophysiques et climatiques. Des exemples de ces mesures de résilience qui seront prises en compte comprennent, entre autres :
  - la fourniture d'un support d'ancrage approprié ;
  - la considération des fondations profondes et la taille des semelles pour s'adapter aux vents extrêmes et aux inondations,
  - l'élévation de la salle de contrôle et des équipements critiques pour réduire les potentiels risques d'inondation, l'utilisation de tours en acier, en béton ou composites,
  - la création de tampons de végétation.

Le financement exigera la mise en place de normes industrielles pour la garantie couvrant une longue période d'exploitation et de maintenance (O&M). Pour ce faire :

- dans le cas des systèmes de stockage, la responsabilité de l'exploitation et de la maintenance incombe au fournisseur qui assurera un changement de batterie après la durée de vie initiale prévue de 10 à 15 ans ;
- Pour le système solaire PV, le fournisseur exploitera la centrale PV pendant une période allant de 3 à 5 ans et fournira une formation à la SONELEC pendant la mise en œuvre du projet afin de s'assurer que la SONELEC a une capacité suffisante pour prendre en charge l'O&M après la fermeture du projet.

## **Composante 2 : REDRESSEMENT COMMERCIAL ET OPERATIONNEL DE LA SONELEC (8,5 millions de dollars US).**

L'ancien projet de la Banque PRSE, clôturé en avril 2018, a financé la mise en œuvre d'une infrastructure matérielle et logicielle de pointe pour le nouveau système de gestion commerciale (SGC) de la SONELEC couvrant tous les clients de Grande Comores et Mohéli afin d'assurer le suivi des activités de facturation et de recouvrement, en intégrant pleinement la nouvelle infrastructure de comptage prépayée.

### ***Sous-composante 2.1 : Extension géographique et amélioration du Système de Gestion Commerciale (SGC) de la SONELEC.***

Il s'agit de :

- Du déploiement d'un SGC commun aux trois îles en veillant à ce que :
  - Les fonctionnalités actualisées et nécessaires pour chaque île soient prises en compte, ainsi que la maintenance du matériel et des logiciels pendant trois ans, jusqu'à ce que la SONELEC soit suffisamment préparée pour assurer elle-même la maintenance du système. Plusieurs systèmes sont actuellement utilisés par la SONELEC : un système pour la gestion des compteurs intelligents, un système pour les compteurs conventionnels, un système pour la facturation, un système pour Grande Comores et Mohéli appelé Becheyo et un système pour Anjouan. Le SGC à mettre en place présentera un système global combinant les points forts de tous les systèmes ci-dessus, y compris une architecture full web afin de faciliter l'accessibilité et la gestion ;

- Les fonctionnalités et les modules supplémentaires essentiels tels que le paiement mobile et la prise en charge de nouveaux compteurs intelligents soient installés dans le cadre du projet. ;
- Un progiciel de gestion intégré, Enterprise Resource Planning (ERP) soit mis en place et le système installé par le PRSE soit mis à niveau pour refléter la récente séparation du service public en entités distinctes Eau (SONEDE) et Electricité (SONELEC) ainsi que les activités connexes.

### ***Sous-composante 2.2 : Déploiement d'une infrastructure de comptage avancée (ICA).***

S'appuyant sur l'expérience du PRSE, cette sous-composante permet de :

- Protéger durablement les revenus de la SONELEC provenant des ventes d'électricité auprès des clients résidentiels, commerciaux et industriels qui sont actuellement encore sur des compteurs post-payés. Ceux-ci représentent actuellement environ 27% des ventes totales. Le SGC protégera les revenus de la société d'électricité en fournissant des informations de facturation précises, fiables et à temps, promouvant ainsi une plus grande transparence de la facturation.
- Garantir que la facturation pour les clients (clients existants et nouveaux) soit exacte en fonction de leur consommation totale mesurée. Cela permettra de réduire les litiges de consommation, la détection des vols sur le réseau, ce qui contribuera à une réduction/maitrise significative des pertes commerciales.

Au total, le projet fournira et installera environ 130 000 compteurs intelligents pour les existants et nouveaux clients. L'AMI comprendra un système intégré de compteurs intelligents, de réseaux de communication et de systèmes de gestion des données pour permettre une communication bidirectionnelle entre les trois centres de contrôle et les clients ciblés. Un soutien supplémentaire peut inclure la mise à niveau des centres de contrôle existants.

### **Composante 3 : ASSISTANCE TECHNIQUE ET GESTION DU PROJET (4,0 MILLIONS DE DOLLARS)**

Cette composante fournira un soutien essentiel à la mise en œuvre du projet ainsi qu'un renforcement des capacités des entités responsables de la mise en œuvre des composantes 1 et 2, en particulier :

#### ***Sous-composante 3.1 : Soutien à la mise en œuvre du Projet***

Il s'agit de mettre en place une UGP bien dotée en personnel pour soutenir la mise en œuvre du projet et le recrutement de cabinets d'ingénieur conseil et de consultants spécialisés pour les composantes 1 et 2 ;

Cette sous-composante soutiendra également la préparation et la mise en œuvre de l'E&S comme décrit dans l'ESCP. Cela comprend :

- Le renforcement de l'implication de toutes les parties prenantes du projet par la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes (SEP) du projet, comme la mise en œuvre de l'information permanente et la communication liées au projet ;
- La mise en œuvre du mécanisme de gestion de plaintes (MGP) du projet ; aussi le projet suivra le taux de satisfaction des bénéficiaires du projet (établi par un questionnaire d'enquête) ainsi que le pourcentage de plaintes traitées.
- La réalisation d'enquêtes annuelles auprès des ménages pour mesurer l'évolution de la satisfaction des clients en matière de prestation de services énergétiques.

#### **Sous-composante 3.2 : Formation et renforcement des capacités.**

Des formations seront menées dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance des systèmes de transmission et de dispatching. Le projet soutiendra la transition de l'approche actuelle de la SONELEC, orientée vers le court terme et limitant la participation du secteur privé, à la mise en œuvre de contrats clés en main pour la construction de nouvelles capacités de production.

### **Sous-composante 3.3 : Expansion des campagnes communication et de sensibilisation basées sur le genre**

Cette activité sera réalisée en vue de:

- sensibiliser les femmes à défendre l'importance des connexions électriques formelles et le paiement des factures d'électricité. Cette approche a connu un grand succès en augmentant le paiement des factures et en ayant ainsi une influence directe sur les performances commerciales de la SONELEC dans le cadre du projet sur la base du PRSE récemment achevé ;
- fournir des opportunités de travail salarié et d'augmenter la participation des femmes à 25% dans le secteur de l'électricité grâce à une action coordonnée avec les principales parties prenantes, dont la SONELEC.
- renforcer les capacités des participants, notamment pour l'obtention de certifications de diagnostic d'efficacité énergétique, de suivre et d'adapter tous les éléments par un processus itératif s'ajustant aux besoins de communication et plus largement aux exigences du projet tout au long de sa durée

### **Sous-composante 3.4 : Assistance technique.**

Il s'agit de l'assistance technique pour :

- la gouvernance du secteur et le développement des énergies renouvelables . Pour cela, le projet :
  - fournira un soutien aux institutions clés du secteur de l'énergie par le recrutement d'experts externes et la fourniture d'une formation (y compris des ateliers) pour remplir des fonctions clés, notamment les suivantes : (i) la consolidation du cadre institutionnel, de planification et de réglementation du secteur, (ii) l'appui technique à la SONELEC et à la DGEME, (iii) des études spécifiques dont le plan de développement à moindre coût basé sur le plan directeur adopté, l'analyse géospatiale de l'électrification.
  - aidera en particulier le gouvernement à mettre en place ou à renforcer une nouvelle structure pour la gestion des futurs projets PV, y compris la préparation, la planification et la gestion des appels d'offres, la passation des marchés et le suivi des opérations.
- la gestion financière et l'amélioration des rapports financiers. Suite à la récente scission des services publics, la sous-composante :
  - renforcera la capacité de gestion financière et améliorera les rapports financiers de la SONELEC.
  - financera le recrutement d'un cabinet spécialisé qui appuiera la SONELEC pour (i) clôturer les comptes de l'exercice 2018 des anciennes sociétés MaMwe et EDA ; (ii) évaluer les actifs liés ou attachés à la SONELEC et à EDA ; (iii) transférer les actifs de la société Ma-Mwe aux deux sociétés (SONELEC et SONEDE) ; (iv) transférer les actifs de la société EDA à la société SONELEC ; (v) liquider Ma-Mwe et EDA ; (vi) aider à établir les bilans d'ouverture de la SONELEC et de la SONEDE ainsi qu'à établir les états financiers pour les exercices 2019 et 2020 de la SONELEC et de la SONEDE. Il est attendu que cet appui permette à la société publique d'électricité (SONELEC) de produire des audits propres de leurs états financiers ;
  - la mise en place de formations approfondies seront dispensées aux services de la comptabilité, des finances, de la logistique et des ressources humaines sur la tenue de la comptabilité, les travaux comptables de fin d'exercice, les immobilisations, l'audit et le contrôle interne, le contrôle de gestion, la trésorerie, l'inventaire de gestion, la gestion de la paie, la comptabilité analytique, l'exécution et le contrôle du budget et les achats. Un manuel sera également élaboré pour clarifier les procédures administratives, financières, comptables et budgétaires de la SONELEC et de la SONEDE.
  - le financement de l'acquisition d'un logiciel comptable qui permettra d'interconnecter les trois îles afin de synchroniser les données en temps réel.

- L'amélioration de la capacité de planification de la SONELEC et du MEEH. Ce soutien visera le développement de plans directeurs sectoriels complets, fiables et régulièrement mis à jour sur la base d'une modélisation robuste du système énergétique, améliorant la capacité de planification globale du secteur, créant un environnement d'investissement prévisible et fournissant un cadre pour le déploiement futur des énergies renouvelables et informant les politiques sectorielles. Cela comprendra le renforcement des capacités de planification énergétique à la fois pour le ministère et la compagnie d'électricité par une combinaison de formations logicielles, d'ateliers, de formations sur le tas, etc.

#### **Composante 4 : COMPOSANTE D'INTERVENTION D'URGENCE CONDITIONNELLE (0 million de dollars US).**

Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC) sans allocation peut être utilisée pour contribuer à une intervention d'urgence par la mise en œuvre en temps voulu d'activités en réponse à une urgence nationale éligible. Le CIUC pourrait également être utilisé pour acheminer des fonds supplémentaires si disponibles à la suite de ladite urgence. Pour le secteur énergétique comorien, des conditions d'urgence peuvent survenir à la suite d'événements météorologiques extrêmes, notamment des cyclones et des inondations ou des perturbations économiques, notamment des pénuries d'importation de carburant.

Le mécanisme du CIUC sera défini plus en détail dans un manuel opérationnel du CIUC joint au manuel de mise en œuvre du projet (PIM), qui comprendra les déclencheurs et les conditions d'utilisation des fonds. Ce manuel décrira clairement les déclencheurs, les dépenses éligibles et les procédures pour puiser dans le CIUC. Si le CIUC est déclenché, toutes les dépenses seront effectuées conformément au paragraphe 11 de la Politique de financement des projets d'investissement (IPF) et seront examinées et acceptées par la Banque mondiale avant tout décaissement. Conformément aux paragraphes 11 et 12 de la politique IPF, cette composante fournirait un soutien immédiat et à décaissement rapide pour financer les biens (liste positive convenue avec le gouvernement), les travaux et les services nécessaires à la réponse, à l'atténuation, au relèvement et à la reconstruction. Les coûts d'exploitation éligibles au financement incluraient les dépenses supplémentaires engagées pour les premiers efforts de redressement résultant de l'impact d'une crise majeure.

### **1.4. ZONES D'INTERVENTION DU PROJET**

Les activités du Projet recouvrent l'ensemble des trois îles (Grande Comores, Anjouan et Mohéli) où des sites de stockage (un par île) et des sites potentiels de production photovoltaïque (au moins 3 par île) y sont ciblés. Les grands investissements de la composante 1 concernent les sites prioritaires PV (1 par île) et les sites de stockage.

#### **1.4.1. Grande Comores (Ngazidja)**

D'une superficie de 1 025 km<sup>2</sup>, la Grande Comores située au nord-ouest, constitue la plus grande des îles de l'archipel de Comores. Elle abrite la capitale de l'Union des Comores (Moroni). Concernant l'installation des infrastructures de production et de stockage des énergies solaires, le centre de stockage se localise à Voidjou (commune d'Isahari, préfecture d'Itsandra Hamanvou) et le centre PV (site n°1) au Sud du village de Domoni (commune Nyumamro Souheili, préfecture de Mboudé). Les trois autres sites potentiels PV se trouvent : le premier (site n°2) à l'entrée du village de Ntsaoueni (commune Nyumamdo Souheli, préfecture de Mbounde), le second (site n°3) au nord de Ntsaoueni dans le village de Domoni (commune Nyumamdo Souheli, préfecture de Mbounde) et le troisième (site n°4) au sud du village de Hasendje (commune Wahili Yamboini, préfecture Wachili).

### **1.4.2. Anjouan (Ndjuwani)**

---

L'île d'Anjouan, la plus à l'Est de l'archipel, a une superficie de 424 km<sup>2</sup>. Les investissements sur les sites prioritaires ciblent le centre de stockage de Ntrenani, près de la centrale thermique de la SONELEC dans la commune d'Ouani, préfecture d'Ouani et le centre PV de Bambao (site n°2 appelé Vigor 2) dans la commune de Bambao M'Tsanga, préfecture de Domoni. Les trois autres sites potentiels PV se trouvent : le premier au sud (site n°1 appelé Vigor 1) à Pomoni (commune Moya, préfecture Moya), le second (site n°3) près de l'hôpital à Bambao M'Tsanga (commune Bambao M'Tsanga, préfecture de Domoni), et le troisième (site n°4) près du terrain de foot à Domoni (commune Domoni, préfecture de Domoni).

### **1.4.3. Mohéli (Mwali)**

---

Mohéli, située plus au Sud, forme la 3ème île de l'Union des Comores. Avec ses 211 km<sup>2</sup> de superficie, Mohéli est considérée comme la plus petite des îles. L'intervention au niveau des sites prioritaires concerne les sites de stockage et de PV (site n°1) tous les deux localisés à Wemani (commune de Fomboni, préfecture de Fomboni centre) dans le domaine de la SONELEC où se trouve la centrale thermique de l'île. Les deux autres sites potentiels PV se situent : le premier (site n°2) à Ouallah 1 (commune Mambao, préfecture Mledjele) et le second (site n°3) à Ndrondroni (commune Mledjele, préfecture Mledjele).

La description et les caractéristiques de chaque site d'intervention du Projet sont présentées plus en détail dans le document CGES du Projet.

## **1.5. TYPES D'ACTIVITES POTENTIELLES**

---

Cette section développe les différents types d'activités et d'actions des composantes 1, 2 et 3 qui seront éventuellement à mettre en œuvre. Forcément, la mise en œuvre de ces activités interpellera les parties prenantes selon leur domaine de compétence et les secteurs où elles exercent. La liste des types d'activités présentée ci-dessous, ne revêt pas un caractère exhaustif :

- Les études de faisabilité, techniques d'APS, d'APDs avant les travaux de construction des centrales de production solaire et des centres de stockage d'énergie, etc. ;
- Travaux de construction de nouveaux bâtiments de divers usages : bâtiments à usage administratif, bâtiments à usage industriel ;
- Travaux de voies d'accès vers les sites,
- Travaux de construction et de réparation d'ouvrages d'assainissement pour les déversements des eaux usées des sites de production;
- Fournitures et installations des équipements divers tels que : équipements solaires, matériels de signalisation, matériels de télécommunication, matériels d'éclairage public, etc.
- Les appuis institutionnels : renforcement de capacité et de compétence des responsables et des agents de SONELEC et du Ministère en charge de l'Energie ;
- Les assistances techniques : conception, suivi-évaluation, supervision, audit et examen périodique, renforcement de capacité

## **1.6. LES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS DU PROJET**

---

### **1.6.1. Risques et impacts positifs**

---

Les risques et impacts environnementaux et sociaux positifs seront appréhendés notamment lors de la phase des travaux et notamment au cours de l'exploitation du projet. Ils s'agissent de :

- Création d'emplois et d'activités génératrices de revenus (temporaires) notamment pour les populations des localités concernées par les travaux d'aménagement des sites, de la construction des bâtiments et de la clôture, de la mise en place des panneaux et des accumulateurs ;
- Amélioration du niveau et de la qualité des services d'accès à l'électricité des usagers au niveau des trois îles à court, moyen et long terme ;
- Modernisation et autonomisation du système électrique ;
- Amélioration significative de la gestion commerciale et financière de SONELEC grâce au déploiement d'infrastructures de comptage avancée ;
- Amélioration de la conservation des produits alimentaires frais ;
- Promotion du développement de la micro-économie locale à travers la diversification des activités potentielles (AGR, PME/PMI);
- Amélioration des connaissances des femmes sur les aspects genre ainsi que le renforcement des capacités des bénéficiaires des formations à dispenser dans le cadre du projet

La liste des impacts positifs ci-dessus n'est pas exhaustive à ce stade du projet. Cette dernière sera mise à jour au cours de l'élaboration des études techniques et à la mise à jour du présent plan de mobilisation des parties prenantes.

D'autres impacts positifs plus détaillés issus de l'Etude d'Impact Environnemental et Social sont mentionnés dans le PGES élaboré en même temps que le présent document.

### **1.6.2. Risques et impacts négatifs**

---

La mise en œuvre du Projet va impacter négativement le milieu biophysique et le milieu socio-économique des zones d'intervention et peuvent nécessiter un programme de mobilisation des parties prenantes concernées. Il s'agit des impacts afférents :

- Aux activités liées à l'expropriation, au déplacement économique et physique de population, aux pertes de biens (terrains, terrains de cultures, ...), d'activités et de revenus (temporaire) et toute action relative au règlement effectif des indemnités ;
- Aux activités pouvant générer des risques sociaux, entre autres l'insécurité, propagation de maladies transmissibles (IST-SIDA, Covid-19, ...), prolifération des cas d'Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement sexuel (EAS-HS), conflits sociaux (voisinage, entre travailleurs et les locaux) et, atteinte à des sites culturels et cultuels, échange culturels forcés, conflits liés au foncier, exclusion de certains groupes vulnérables, ...
- Aux activités à risques nécessitant la mobilisation de travailleurs sur les lieux d'intervention (accidents de travail, accident de circulation, etc.) ;
- Aux activités portant atteinte à la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés riveraines, au bon déroulement de la vie quotidienne de la population ;
- Aux activités générant des risques environnementaux : changement voire enlaidissement du paysage, changement de la topographie, pollutions diverses (atmosphérique, de l'eau, de sol, nuisances sonores, atteintes à des zones écologiques sensibles, restriction d'accès aux bâtiments, production de déchets divers ...) ;
- Discrimination ou exclusion au niveau de la participation des parties prenantes.

Comme cité précédemment, cette liste d'impacts négatifs n'est pas exhaustive et sera complétée à la réactualisation du plan de mobilisation des parties prenantes. D'autres impacts négatifs sont également identifiés dans le document PGES.

## **1.7. NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA BANQUE MONDIALE**

---

Les projets d'investissement financés par la Banque Mondiale dont fait partie ce projet d'accès à l'énergie solaire des Comores doivent se conformer aux exigences et instructions du Cadre environnemental et social 2016 (CES). En effet, ce CES permet de mieux gérer les risques environnementaux et sociaux des projets et d'obtenir des résultats plus probants sur le plan du développement. Il permet de mieux protéger les populations et l'environnement, à favoriser un développement durable par le renforcement des capacités et des institutions. Sont incluses dans ce CES, les Normes Environnementales et Sociales (NES) qui énoncent les obligations de l'emprunteur (le Gouvernement des Comores) et du projet en matière d'identification et d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux tout au long du cycle du projet. Le niveau du risque global du projet est jugé substantiel.

Huit (8) NES sur les dix (10) préalablement définies par le CES sont déclenchées dans le cadre de ce Projet. Mais c'est en application aux NES1 (Evaluation et gestion des risques et des effets environnementaux et sociaux), et NES10 (Mobilisation des parties prenantes et information) qu'est préparé le Plan de mobilisation des parties prenantes ou PMPP, objet du présent document. L'élaboration et la mise en œuvre de ce PMPP doivent être proportionnelles à la nature et à l'envergure du projet ainsi qu'à ses risques et effets potentiels.

En application des NES, l'implication des parties prenantes dans toutes les démarches d'évaluation environnementale et sociale est vivement sollicitée par la NES1. De même, l'établissement de dialogue et la diffusion des informations pertinentes aux parties prenantes sont également soulignés par cette NES. Quant à la NES10, des directives supplémentaires pour la mobilisation des parties prenantes y sont exposées ainsi que le déroulement d'un processus de mobilisation de ces parties prenantes comprenant les étapes suivantes :

- L'identification et l'analyse des parties prenantes ;
- La planification des modalités de mobilisation des parties prenantes ;
- La diffusion de l'information ;
- La consultation des parties prenantes ;
- Le traitement et règlement des plaintes ;
- Le compte rendu aux parties prenantes.

La comparaison de ces NES avec le cadre national (Loi-Cadre sur l'Environnement ou LCE 1) ne montre aucune divergence sur la gestion des risques environnementaux. Cette loi cadre stipule que la demande d'autorisation de la mise en œuvre de projets d'aménagement et de développement, doit être accompagnée d'une étude d'impact sur l'environnement approuvée par l'administration. La publication des études d'impact (EIE ou EES) et des contributions à la consultation publique ne sont pas obligatoires, mais elles dépendent des décisions prises en conseil des Ministres.

Les documents légaux en matière de gestion environnementale et sociale de l'Union des Comores restent vagues sur l'engagement des parties prenantes. Des détails et plus de clartés sont apportés par la NES10 dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes que le Projet devrait tenir compte.

Une analyse synthétique de cette comparaison entre le cadre national et les dispositions environnementales et sociales de la Banque Mondiale est présentée en annexe de ce document.

---

<sup>1</sup> Loi-cadre n°94-018 du 22 juin 1994 modifié par la loi n°95-007 du 19 juin 1995

La méthodologie d'élaboration du PMPP adopte une démarche participative en concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées par le Projet au niveau des zones d'intervention et au niveau des différentes institutions concernées. L'analyse menée tient compte du contexte local, de l'existant et valorise les bonnes pratiques et exigences liées à des consultations inclusives, responsables et constructives.

La préparation de ce document PMPP est conformément à la réglementation en vigueur à l'Union des Comores et aux directives et standards de la Banque Mondiale. Ainsi, l'élaboration du document est basée notamment sur l'examen, l'observation et l'exploitation des sources suivantes :

- Normes Environnementales et Sociales (NES 10) sur la mobilisation des parties prenantes et information;
- Normes Environnementales et Sociales (NES1) sur l'évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- Aide-mémoire de la Banque Mondiale dans le cadre d'une mission de préparation du projet d'accès à l'énergie solaire ;
- Informations issues des rencontres, entretiens et interviews effectués auprès des parties prenantes du secteur énergie ;
- Informations issues des consultations publiques réalisées dans le cadre des évaluations environnementales et sociales (EIES, PAR) ;
- Revue documentaire sur des PMPP se rapportant au contexte national et des documents traitant la problématique de l'énergie aux Comores.

L'élaboration du PMPP est axée sur les actions suivantes : informations générales sur le projet, identification et analyse des parties prenantes, élaboration d'un programme de mobilisation des parties prenantes, identification des ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes, l'analyse du mécanisme de gestion des plaintes et proposition de processus adapté, élaboration d'un programme de suivi et établissement de rapports.

Ainsi, le présent document se structure autour des points principaux suivants : (i) Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes, ii) Identification et analyse des parties prenantes, iii) Programme de mobilisation des parties prenantes, iv) Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes, v) Mécanisme de gestion des plaintes, vi) Suivi et reporting et vii) Budget estimatif de mise en œuvre du PMPP.

## **2. RESUME DES CONSULTATIONS**

---

### **2.1. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**

---

Les activités antérieures de mobilisation des parties prenantes ont été menées au cours des quatre derniers mois de l'année 2021 lors de la phase de conception et de préparation du Projet où une série de réunions techniques et sectorielles d'identification, de concertation entre les représentants de la Banque Mondiale, les hauts responsables du MEEH, les dirigeants et responsables techniques de la SONELEC, des responsables d'autres ministères impliqués et des responsables des projets financés par la Banque aux Comores ont été organisées.

Par ailleurs, les représentants des communautés bénéficiaires, les maires et les préfets des localités avoisinantes des sites PV et d'implantation des batteries de stockage ainsi que les PAPs potentiels étaient informés du projet et consultés lors des activités réalisées dans le cadre du projet COMORESOL en 2017. Les PAPs potentiels des tous les sites présélectionnés recensés ont été enquêtés. Les nombres des consultés par île sont récapitulés dans les PAR et EIES élaborés dans ce sens et qui ont servi de documents de base à l'élaboration des instruments environnementaux et sociaux requis dans le cadre de la préparation du projet CSEA.

Les aides mémoires renseignent sur la consistance de ces activités de mobilisation antérieures, notamment la discussion sur les arrangements institutionnels et les aspects fiduciaires et de sauvegardes environnementales, les besoins en renforcement de capacité pour la mise en œuvre du Projet, la détermination des composantes et sous-composantes du Projet, l'identification des activités préparatoires à lancer au niveau national et la préparation des documents de sauvegardes requis (EIES, PGES, PAR) pour appuyer la présentation du projet auprès du Conseil d'Administration de la Banque Mondiale au courant du mois de mai 2022.

Sous la coordination du Secrétaire Général du MEEH, deux points focaux (environnementale, sociale) du côté MEEH et deux points focaux (passation de marché, gestion financière) du côté de la SONELEC sont désignés pour la préparation du démarrage du Projet.

### **2.2. RESUME DES ATTENTES ET PREOCCUPATIONS DES PARTIES PRENANTES ISSUES DES CONSULTATIONS**

### **2.3.**

---

Des réunions d'information ont été tenues au niveau de la Capitale de chaque île. Elles visent les principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Projet. L'objectif de ces réunions consistait à informer préalablement les parties prenantes et les acteurs sur le projet et sur l'élaboration des outils de sauvegarde du projet, d'une part et à recueillir les préoccupations et attentes des participants par rapport aux activités proposées du projet, d'autre part. Les parties prenantes au niveau institutionnel ont fait l'objet de consultation ou entretien individuel. Des consultations publiques ont été également menées au niveau des sites d'intervention du projet (plus particulièrement sur les sites prioritaires abritant les centres de production PV et de stockage d'énergie) dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale du projet.

### ***Résumé de la réunion d'information à Moroni (Grande Comores) du 21 Février 2022***

Cette réunion a vu la participation des représentants du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures, les responsables techniques de la SONELEC, les points focaux du Projet. Plus d'une quarantaine de participants issus des entités citées précédemment ont assisté à cette réunion. La première partie de la réunion a été consacrée à la présentation du projet (objectifs, composantes) et une description sommaire de l'élaboration des documents de sauvegarde E&S du projet. La deuxième partie concerne la séance de questions/réponses où des avis, attentes et préoccupations des participants ont été émises. Ces dernières portent sur les points suivants :

- Quid des résultats effectués lors de l'étude du projet COMORSOL.
- Intégration ou non de l'aéroport dans l'enquête ;
- Langue utilisée au cours des enquêtes ;
- Organisation institutionnelle du Projet

Le Procès-Verbal (PV) de la réunion et la liste des participants à cette réunion sont présentés en annexe de ce document.

### ***Résumé de la réunion d'information à Mutsamudu (Anjouan) du 22 février 2022***

Une réunion d'information semblable à celle tenue à Moroni a eu lieu dans l'île d'Anjouan avec la participation des autorités locales (gouvernorat, préfet, maire), des représentants des directions régionales des ministères concernés (énergie, environnement, aménagement du territoire) et des responsables techniques de la SONELEC.

Comme ce fût le cas à Moroni, la première partie de la réunion est consacrée à la présentation du projet et des activités prévues dans chaque ville, à l'élaboration des documents de sauvegarde E&S du Projet et la deuxième partie a été réservée pour les interventions des participants concernant leurs préoccupations, suggestions, questions d'éclaircissement, .... Les grandes lignes de ces interventions portent sur :

- Possibilité d'élargir ou d'étendre les zones à occuper par les futures installations ;
- Absence des personnes affectées par le projet à la réunion ;
- Non application des mesures d'atténuation environnementales (L'exemple du site de Pomoni est cité) ;
- Intervention sur le réseau de distribution ;
- Achat par la SONELEC de l'énergie produit par des particuliers ;
- Possibilité de valoriser les terrains occupés par les panneaux solaires.

Le PV et la liste des participants à cette réunion sont présentés également en annexe de ce document.

### ***Résumé de la réunion d'information à Fomboni (Mohéli) du 22 février 2022***

Pour l'île de Mohéli, la réunion d'information a eu lieu à Fomboni avec la participation des représentants des autorités locales, des représentants des directions régionales des ministères concernés, des responsables techniques de la SONELEC. Le déroulement de la réunion est analogue aux deux précédentes avec la première partie consacrée à la présentation du projet et de l'élaboration des documents de sauvegarde et la seconde partie à la collecte des avis, préoccupations, attentes et questions d'éclaircissement. Les discussions sur cette deuxième partie concernent :

- Développement de nuisances sur l'environnement ;
- Interférence nuisible avec la centrale thermique actuelle ;
- Nécessité d'une planification organisée pour une maintenance durable des matériels ;
- Nécessité d'une mise à jour des données socio-économiques ;

- Coût de l'électricité après les travaux ;
- Critères de détermination des parties prenantes.

Les préoccupations et recommandations lors de ces trois réunions sont résumées dans le tableau ci-après pour chaque île :

**Tableau 1: Date d'organisation des réunions d'information au niveau des 3 îles**

Lieu	Date de la réunion	Nombre total des participants	Parties prenantes ayant participé	Préoccupations majeures	Suggestions	Réponses/ solutions apportées
<b>Moroni</b>	21/02/2022	16 dont (10 hommes, 6 femmes)	- Maire de la commune de Nyumandro Souheili, Chef de village de Domoni, Amboini, représentants de la communauté de Domoni Amboini	- Prise en compte ou non des données du projet COMORSOL ; - Existence ou non de PAPs sur le site au sud de Domoni		- Mise en conformité des dossiers aux exigences du CES de la BM ; - Nécessité d'une réactualisation des données même pour les études faites au temps du COMORSOL. Descente sur terrain avec enquête des PAPs et inventaire des biens. - La visite des sites permettra de savoir si des PAPs sont affectées ou non
<b>Mutsamudu</b>	22/02/2022	13 dont (9 hommes, 4 femmes)	- Préfet de région, Maire de Mutsamudu, Personnes Affectées par le Projet (PAPs), représentantes de femmes	- Résolution des problèmes d'électricité de la ville ; - Non application des mesures d'atténuation préconisées dans les EIES ;	- Il faut insister dans les rapports que les promoteurs du projet doivent appliquer les mesures d'atténuation.	- Complémentarité entre la production actuelle et les futures installations ; - L'application des mesures relève des engagements des parties prenantes concernées (respect des cahiers de charge environnementale de

Lieu	Date de la réunion	Nombre total des participants	Parties prenantes ayant participé	Préoccupations majeures	Suggestions	Réponses/ solutions apportées
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie des centrales solaires (sans l'amorçage des centrales thermiques).</li> <li>- Possibilité d'étendre les zones à occuper par les futures installations (exemple Ntrenani).</li> <li>- Absence des représentants des PAPs dans la réunion.</li> <li>- Quelle garantie pour que le Projet puisse se réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut installer des centrales solaires autonomes qui ne nécessitent plus l'intervention des centrales thermiques.</li> <li>- Il faut garder la surface actuelle pour qu'au cours des extensions futures, aucune acquisition de terrain n'est plus nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entreprise. Le PGES indique les entités responsables de suivi de l'application des mesures. Ces entités devront assumer également leur responsabilité ;</li> <li>- Un central solaire est autonome au point de vue production</li> <li>- Des études techniques ont été déjà effectuées et qui ont permis de définir les sites ciblés actuels.</li> <li>- Manque de temps pour les inviter mais les PAPs sont déjà informés sur le projet. Elles feront l'objet de consultation.</li> <li>- Le cabinet va faire le maximum pour défendre le projet sur le plan de sauvegarde environnementale et sociale</li> </ul>

Lieu	Date de la réunion	Nombre total des participants	Parties prenantes ayant participé	Préoccupations majeures	Suggestions	Réponses/ solutions apportées
Fomboni	22/02/2022	19 dont (17 hommes, 2 femmes)	- Chef de village de Wemani, représentants des agriculteurs, de pêcheurs, des agents publics, des travailleurs indépendants, des femmes ménagères	- Développement de nuisances sur l'environnement ; - Etude environnementale du bouclage de réseau entre Nioumachi et Wanani - Augmentation du tarif d'électricité après les travaux ; - Satisfaction des besoins dans les 5 prochaines années.	- Une mise à jour des données environnementales et sociales est nécessaire car des changements sont opérés à Mohéli ; - Prévoir une production croissante d'électricité car les demandes s'accroissent	- Les études d'impacts environnementaux et sociaux ont montré que les centrales solaires ne produisent pas de nuisances (bruits, pollution de l'air) - L'étude environnementale du bouclage de réseau n'est pas mentionnée dans le Tdr du cabinet mais la question est notée. - L'objectif du Projet est de réduire le coût de la facturation de l'énergie et qui constitue une des stratégies du gouvernement de l'Union des Comores pour réduire le coût de l'électricité. - C'est une des raisons de cette étude, faire une réactualisation des données par des diagnostics environnementaux, des enquêtes et inventaires des

Lieu	Date de la réunion	Nombre total des participants	Parties prenantes ayant participé	Préoccupations majeures	Suggestions	Réponses/ solutions apportées
						biens impacts sur chaque site ciblé ; - Cette étude ne se limite pas au site dit prioritaire mais des sites potentiels font l'objet de collecte d'informations et de données qui seront utilisées au fur et à mesure des besoins.
<b>TOTAL</b>		48				

- **Résumé des entretiens avec des échantillons représentatifs des parties prenantes**

Plusieurs acteurs de divers secteurs mais qui peuvent être impliqués dans les activités du Projet ont fait l'objet de consultation au niveau des trois (03) îles. Compte tenu du temps imparti dans la préparation de ce document, un échantillon représentatif des parties prenantes constituées par les ministères concernés par le projet, des autorités locales, des services VBG et les responsables de la SONELEC a été ainsi consulté via des entretiens individuels.

Ces consultations ont surtout permis d'informer les parties prenantes de la consistance du projet proposé. Elles ont mis en exergue les fortes attentes par rapport aux résultats attendus du projet.

Les préoccupations des parties prenantes rencontrées sont résumées dans le tableau ci-après :

**Tableau 2: Positions et préoccupations des acteurs intervenant dans le secteur énergie**

Catégories de parties prenantes	Atouts pour le Projet	Préoccupations vis-à-vis du projet	Suggestions	Solutions proposées
Autorités locales (gouverneurs préfet ; maire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information de la population sur le Projet ;</li> <li>- Sensibilisation de la population sur les acquis du Projet ;</li> <li>- Facilitation pour la communication envers la population et consultation de la population ;</li> <li>- Possibilité de mobiliser les polices municipales pour sécuriser les équipements lors de la phase de réalisation des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de coopération et pas d'ouverture avec les parties prenantes</li> <li>- Communication limitée sur l'avancement des travaux</li> </ul>		<p>La raison d'être d'élaborer ce document PMPP est de faciliter les relations entre les différentes parties prenantes, de prendre en considération les besoins et préoccupations de chacun.</p> <p>Le recrutement d'un responsable en communication au sein du projet permet de palier à toutes les défaillances de communication. Le projet devrait définir également son plan de communication</p>
Ministères (Ministères chargé de l'environnement, de l'agriculture, de la Protection sociale, du Travail, de la Jeunesse) / Directions Régionales respectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence du Département EIES</li> <li>- Renforcement de capacité.</li> <li>- Contrôle et suivi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non application des mesures environnementales et sociales par les entreprises ou prestataires de service chargés des travaux de mise en place</li> <li>- Insuffisance des ressources humaines au niveau des directions régionales</li> </ul>		<p>Il est stipulé dans le CGES que l'entreprise chargé des travaux devrait élaborer un PGES de l'entreprise déterminant ses obligations dans l'application des mesures environnementales et sociales.</p>

Catégories de parties prenantes	Atouts pour le Projet	Préoccupations vis-à-vis du projet	Suggestions	Solutions proposées
				Les entités responsables de suivi devraient également prendre leur responsabilité pour appliquer les mesures nécessaires en cas de non-respect des clauses.
Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures / Directions Régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de capacité</li> <li>- Appui à la sensibilisation, à la communication et à la mobilisation des usagers.</li> <li>- Négociation auprès des partenaires techniques et financiers.</li> <li>- Contrôle et suivi</li> <li>- Appui au mécanisme de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de personnels qualifiés</li> </ul>		Le projet prévoit dans ses interventions le renforcement institutionnel et le renforcement de capacité des personnels
SONELEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle technique et suivi</li> <li>- Exploitation des infrastructures ;</li> <li>- Expérience en matière de distribution d'énergie</li> </ul>			
Services VBG (Centre d'écoute et de Conseil Juridique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des équipes de proximité au niveau de certains quartiers</li> <li>- Appui à la sensibilisation sur la lutte contre les VBG ;</li> <li>- Renforcement de capacité ;</li> <li>- Structure rattachée à la Direction Régionale de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Victimes silencieuses</li> <li>- Insuffisance des personnels qualifiés</li> <li>- Manque de moyens de déplacement</li> </ul>		Parmi les documents élaborés, un plan VBG du projet existe où des activités pour aider les survivants (es) y sont mentionnés (es).

- **Résumé des consultations publiques au niveau des sites d'intervention**

Des consultations publiques ont été organisées au niveau des sites d'intervention du Projet, que ce soit au niveau des sites prioritaires ou au niveau des sites potentiels des 3 îles. Ces consultations ont eu comme objectifs d'informer la population sur le Projet concernant l'amélioration de l'accès en énergie électrique et les activités à réaliser (mise en place de centres de production PV et/ou de stockage d'énergie), de recueillir les avis, attentes et préoccupations de la population qui seront pris en compte lors de la réalisation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale du Projet.

Après la consultation publique, une réunion avec les femmes présentes s'est tenue pour avoir les points de vue et les préoccupations spécifiques des femmes en général et celles dans le site concerné en particulier.

Le tableau ci-après présente la liste des localités et le nombre de participants au cours des consultations publiques organisées dans le cadre d'élaboration des outils de sauvegarde du Projet.

**Tableau 3 : Consultations publiques organisées dans les sites d'intervention du Projet**

N°	Commune/ (Préfecture)	Village	Date	Total participants	Dont hommes	Dont femmes	Profils participants
<b>Ile d'ANJOUAN (Nduwani)</b>							
1	Bambao M'Tsanga (Domoni)	Babao / M'Tsanga	24/02/2022	42	25	17	Agriculteur, Pêcheur, commerçant, agents publics, travailleur indépendant, ménagère
2	Ouani / (Ouani)	Barakani	25/02/2022	20	14	6	Maraîcher, travailleur indépendant,
<b>Ile de Grande Comores (Ngazidja)</b>							
3	Nyumamdo Souheli (Mbounde)	Ntsaoueni /	23/02/2022	47	46	1	Notable, agents publics, pêcheur, travailleur indépendant, enseignants
4	Nyumamdo Souheli (Mbounde)	Domoni /	23/02/2022	17	17	0	Agriculteur, éleveur, agents publics, autorités locales, travailleur indépendant
5	Wahili Yamboini/ (Wachili)	Hasendje	25/02/2022	17	17	0	Agriculteur, commerçant, travailleur indépendant, enseignant
<b>Ile de Mohéli (Mwali)</b>							
6	Mambao (Mledjele)	/ Ouallah 1	24/02/2022	44	18	26	Agriculteur, éleveur, pêcheur, commerçant, notables, autorités locales, agents publics, enseignant, travailleur indépendant, ménagère
7	Mledjele/ (Mledjele)	Ndrôndrôni	24/02/2022	50	49	1	Agriculteur, éleveur, pêcheur, notables, autorités locales, agents publics, enseignant, travailleur indépendant
8	Fombon (Fomboni Centre)	/ Wemani	25/02/2022	20	10	10	Agriculteur, pêcheur, agents publics, travailleur indépendant, ménagère
TOTAL				257	196	61	

Pour tous les sites d'intervention, la population est favorable à ce nouveau projet d'accès à l'énergie solaire de la SONELEC dans la mesure où les activités préconisées dans le cadre du projet proposé

permettront de résoudre les problèmes et difficultés ressentis actuellement par les usagers en matière de fourniture d'électricité.

Sont résumées dans les tableaux ci-après les attentes et les préoccupations de la population dans les sites d'intervention :

**Tableau 4: Attentes et préoccupations de la population au niveau des 3 îles**

Iles	Lieu	Attentes/ Besoins	Préoccupations	Suggestions	Réponses/ solutions apportées
Anjouan (site PV Bambao)	Bambao M'Tsanga	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facturation moins chère de l'électricité.</li> <li>- Paiement des compensations avant le commencement des travaux.</li> <li>- Recrutement en priorité des jeunes et chômeurs de la commune.</li> <li>- Appui à l'approvisionnement en eau de la commune.</li> <li>- Appui pour la sécurisation des côtes contre l'érosion marine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du tarif d'électricité après les travaux.</li> <li>- Non compensation des biens impactés par le Projet</li> <li>- Non prises en compte des résultats de recensement des cultures pérennes de 2019</li> <li>- Utilisation du prix de référence de 2019 non conforme à l'inflation actuelle</li> </ul>	<p>En contrepartie de leur acceptation de céder les terrains, le projet devrait compenser les PAPs à une valeur équitable</p> <p>Le projet embauche en première priorité les jeunes originaires de Bambao</p> <p>Une PAP aveugle veut que le projet loue son terrain au lieu d'un achat pour assurer ses moyens d'existence</p>	<p>L'électricité produite sera injectée dans le réseau. Ce qui est sûr est l'amélioration de la fourniture de l'électricité.</p> <p>Suggestion notée</p> <p>Les résultats des cultures pérennes de 2019 seront pris en compte de même s'il y a des nouvelles plantations entre cette date et celle du recensement actuel.</p> <p>Les prix utilisés dans la détermination des valeurs des biens sont les prix au marché actuel</p> <p>Les mesures sociales et environnementales préconisent la priorité des travailleurs locaux lors du recrutement selon les compétences voulues</p> <p>Désiderata de la population noté</p> <p>La réquisition de terrain est obligatoire pour le projet. Mais la BM tient compte et est très sensible aux personnes vulnérables. Des mesures spécifiques sont élaborées pour les personnes vulnérables</p>

Iles	Lieu	Attentes/ Besoins	Préoccupations	Suggestions	Réponses/ solutions apportées
<b>Anjouan (site stockage Ntrenani)</b>	Barakani	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement en priorité des PAPs et des jeunes de la famille</li> <li>- Engagement des autorités locales (mairie, préfecture) dans le suivi des revendications des PAPs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-paiement des biens affectés par le projet.</li> <li>- Détournement des aides aux bénéficiaires</li> </ul>	Les PAPs seront considérées en premier lors du recrutement du personnel	<p>Les documents de sauvegarde préconisent le recrutement en 1<sup>ère</sup> priorité des locaux selon les compétences voulues</p> <p>Une structure indépendante assure le paiement des indemnités</p>
<b>Grand Comore (site PV Ntsaoueni)</b>	Ntsaoueni	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Résolution des problèmes d'approvisionnement en électricité de la population au niveau du village.</li> <li>- Création d'emploi pour les jeunes</li> <li>- Valorisation des jeunes intellectuels du village dans la mise en œuvre du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de réalisation des travaux mais tout reste sur papier.</li> <li>- Confirmation exacte de l'emplacement du projet et les besoins en terrain</li> <li>- Pertes de terrain sans compensation</li> </ul>	<p>Accélération de la mise en œuvre pour résoudre les problèmes actuels en électricité</p> <p>Valorisation des jeunes intellectuels du village dans la mise en œuvre</p>	<p>Par rapport à 2019, les sites pour les installations des infrastructures sont déjà choisis. Les documents de sauvegarde élaborés actuellement serviront d'appui aux demandes de financement auprès de la BM</p> <p>Selon la compétence voulue, le recrutement des locaux est une priorité exigée au projet</p>
<b>Grand Comores (site PV Domoni)</b>	Domoni	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La population exige la compensation des propriétaires et les acteurs économiques qui se trouvent au niveau du site.</li> <li>- Valorisation des jeunes intellectuels du quartier dans le recrutement des personnels pendant la mise en œuvre.</li> <li>- Réduction des factures de l'électricité après la réalisation de ce projet.</li> <li>- Résolution des problèmes techniques concernant l'électricité.</li> <li>- Réhabilitation des routes depuis le village de Domoni vers le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi le Projet recours-t-il à des étrangers alors que le village possède beaucoup de jeunes intellectuels ?</li> <li>- Perte de terrain sans compensation ;</li> <li>- Moyens de subsistance des ménages après la perte de terrain.</li> </ul>		<p>Le projet fera tout pour que les PAPs soient payés avant le commencement des travaux de terrain.</p> <p>Selon la compétence voulue, le recrutement des locaux est une priorité exigée au projet</p>

Iles	Lieu	Attentes/ Besoins	Préoccupations	Suggestions	Réponses/ solutions apportées
		<p>d'exploitation pour faciliter l'évacuation des produits vers le marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des infrastructures sanitaires au niveau de la localité</li> <li>- Création d'emploi pour les jeunes afin de réduire le taux de chômage au niveau de la région.</li> <li>- Mise en place de bornes fontaines, bassin lavoir.</li> </ul>			
<b>Grand Comore (site PV Hassendje)</b>	Hassendje	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Après la mise en œuvre du Projet, la population souhaite avoir de l'électricité 24h/24</li> <li>- La valorisation des jeunes locaux et intellectuels du village pendant la mise en œuvre du Projet</li> <li>- Introduction dans le programme de mise en œuvre les activités qui permettent la création d'emploi au niveau du Village afin de réduire le taux de Chômage.</li> <li>- La compensation des pertes doit être rentable et bénéfique pour les personnes concernées.</li> <li>- A la fin du Projet, la population souhaite bénéficier une réduction de leur facture.</li> <li>- La réhabilitation des infrastructures routières du village afin de faciliter l'accès des interventions des forces de sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention de nombreux consultants étrangers envoyés par la Banque Mondiale qui peut entraîner la méfiance de la population par rapport au Projet ;</li> <li>- Réquisition des terrains par l'Etat sans compensation ;</li> <li>- Perturbation des activités économiques lors de la réalisation du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la facturation d'électricité</li> <li>Valorisation de la main-d'œuvre locale durant la mise en œuvre du projet</li> <li>Priorisation de la réhabilitation des routes pour désenclaver la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La compensation effective des pertes suite à la réalisation d'un projet est une des exigences de la Banque Mondiale et les recommandations de la politique de réinstallation</li> <li>Suggestion notée</li> <li>Suggestion notée</li> <li>Suggestion notée</li> </ul>

Iles	Lieu	Attentes/ Besoins	Préoccupations	Suggestions	Réponses/ solutions apportées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des mains d'œuvre locales dans la mise en œuvre du Projet.</li> <li>- La communication au niveau du site par rapport à l'avancement et la mise en œuvre du Projet.</li> </ul>			
<b>Mohéli (site PV Ouallah 1)</b>	Ouallah 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'emploi par le développement de l'énergie électrique ;</li> <li>- Recrutement en 1<sup>ère</sup> priorité des locaux (au niveau de la commune) ;</li> <li>- Promotion des activités économiques et touristiques ;</li> <li>- Classement du site d'Ouallah 1 en site prioritaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non recrutement des locaux</li> <li>- Augmentation du coût de l'électricité après les travaux ;</li> <li>-</li> </ul>	Le site d'Ouallah devient un site prioritaire	<p>Pour les besoins en main-d'œuvre, les mesures environnementales et sociales exigent que l'entreprise recrute en 1<sup>ère</sup> priorité les locaux</p> <p>Les sites prioritaires au niveau de chaque île sont déjà définis mais si des financements sont disponibles, les autres sites seront considérés</p>
<b>Mohéli (site PV Ndrondoni)</b>	Ndrondoni	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du tarif d'électricité ;</li> <li>- Résolution des problèmes d'électricité par la fourniture d'énergie électrique « vraie », « durable », « constante » et « moins chère »</li> <li>- Rehaussement des activités économiques ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de réalisation effective des travaux mais tout reste sur papier ;</li> <li>- Retard du démarrage des travaux car le projet est trop occupé à faire des études ;</li> <li>- Destruction des cultures sans compensation</li> </ul>	Souhait d'une diminution du coût de l'électricité	<p>Les études, la collecte de données sont nécessaires pour l'élaboration de documents de sauvegarde à servir d'appui pour la demande de financement auprès de la Banque Mondiale</p> <p>C'est l'objectif du projet. Des améliorations vont être apportées par le projet sur le plan production, distribution et fourniture de service</p>

Iles	Lieu	Attentes/ Besoins	Préoccupations	Suggestions	Réponses/ solutions apportées
<b>Mohéli (site PV Fomboni)</b>	Wemani	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorisation des habitants de Wemani lors de l'exécution du projet ;</li> <li>- Création d'emploi avec la mise en œuvre du projet ;</li> <li>- Elimination de la centrale thermique et utilisation de centrale solaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de nuisances (bruit, fumée),</li> <li>- Réquisition de terrains autour du centre dans le futur</li> </ul>	<p>Remplacement du central thermique en centrale solaire</p> <p>Priorisation des locaux pour le recrutement du personnel</p>	<p>L'installation de PV ne produit pas d'effets nuisibles à la santé humaine (pas de nuisance sonore)</p> <p>Des études ont été faites pour déterminer l'étendue des surfaces requises. Il n'y aura plus d'autres réquisitions de terrain en dehors des limites prévues.</p> <p>L'objectif du gouvernement est de réduire l'utilisation des énergies fossiles pour la production d'électricité et de développer les énergies renouvelables dont l'installation des PV dans les 3 îles.</p> <p>Dans les mesures environnementales et sociales, le recrutement des locaux est fortement exigé</p>

Les PV et la liste des participants aux consultations publiques sont mis en annexe de ce présent document.

Des consultations des femmes ont été organisées dans les sites d'intervention après la tenue des consultations publiques. Elles ont été conduites et animées par des assistantes comoriennes. Le déroulement général de ces réunions (lieu, date et nombre de participantes) est synthétisé dans le tableau ci-après :

**Tableau 5 : Réunion avec les femmes, organisée dans les sites d'intervention du Projet**

N°	Commune/ (Préfecture)	Ville/Village	Date	Total participantes	Profils participants
<b>Ile d'Anjouan (Ndjuwani)</b>					
1	Bambao M'Tsanga / (Domoni)	Babao M'Tsanga	24/02/2022	18	Agricultrice, couturière, enseignante, ménagère
2	Ouani / (Ouani)	Barakani	25/02/2022	06	Agricultrice, commerçante
<b>Ile de Grande Comores (Ngazidja)</b>					
3	Nyumamdo Souheli / (Mbounde)	Ntsaoueni	23/02/2022	20	Couturière, agent publique, enseignante, ménagère
4	Nyumamdo Souheli / (Mbounde)	Domoni	23/02/2022	11	Commerçante, ménagère
5	Wahili Yamboini/ (Wachili)	Hasendje	25/02/2022	16	Agricultrice, éleveuse, Agent publique, ménagère
<b>Ile de Mohéli (Mwali)</b>					
6	Mambao / (Mledjele)	Ouallah 1	24/02/2022	26	Éleveuse, ménagère, récolteuse d'ylang ylang
7	Fombon / (Fomboni Centre)	COMOTEL	26/02/2022	22	Commerçante, enseignante, étudiante, agent publique, couturière, ménagère
TOTAL				95	

Les objectifs de ces réunions spécifiques consistent à recueillir les préoccupations et avis des femmes sur le projet et à discuter sur des points spécifiques utiles pour les activités du projet (avis sur le projet, rôle de la femme dans la société et au sein des ménages, prises de décision dans les réunions publiques, accès des femmes aux offres d'emploi, le VBG et les services VBG. Les résultats des discussions sont synthétisés dans le tableau ci-après :

**Tableau 6: Avis et préoccupations des femmes dans les zones d'intervention du projet**

N°	Objets de discussion	Avis des femmes	Sites concernés	Suggestions	Réponses/ Solutions apportées
1	Nature des violences subies par les femmes	- Aucun cas de violence n'est déclaré par les participantes ;	Ntsaoeni, Domoni, Hasendje		
		- Existence de violence morale	Barakani		
		- Existence de violences physiques, économiques	Bambao	Les femmes veulent des emplois stables au sein du projet	Parmi les mesures environnementales et sociales, il est préconisé le recrutement des locaux en 1 <sup>ère</sup> priorité selon les compétences nécessaires
		- Harcèlement des femmes par des hommes qui ne sont pas leur époux	Barakani		
		- Existence de violences mais elles n'osent pas les dénoncer	Ouallah1, Comotel		
2	Recours possibles quand des VBG se produisent	- Porter plainte à la gendarmerie si des cas se produisent	Ntsaoeni, Domoni, Hasendje		
		- Porter plainte à la mairie et le chef de village si des cas se produisent	Domoni		
		- Restent silencieuses en cas de violences conjugales	Ouallah1, Comotel, Barakani		En cas de violences, un numéro vert (1760) est disponible
		- Absence d'organisme traitant cas de VBG	Ntsaoeni, Domoni, Hasendje, Ouallah1, Comotel	Collaboration du service d'écoute avec le projet pour renforcement du système juridique et éviter la corruption	Explication des démarches à suivre en cas de violence
		- Non intervention du service d'écoute en cas de dénonciation	Comotel	Mettre une personne de confiance pour l'exécution	Suggestion notée

N°	Objets de discussion	Avis des femmes	Sites concernés	Suggestions	Réponses/ Solutions apportées
				correcte des mesures prévues	
3	Accès des femmes au marché du travail	- Source de revenu des femmes : commerce, artisanat, transformation agro-alimentaire (manioc, fruits). - Récolte d'ylang ylang	Ntsaoeni, Domoni, Ouallah1, Comotel Ouallah1		
4	Perceptions du projet	- Favorable au projet car il apporte des solutions au problème d'électricité et des problèmes quotidiens des femmes - Travailler de façon permanente avec le projet en vue d'une stabilité et solution au chômage - Installation individuelle de panneaux solaires sur les maisons	Ntsaoeni, Domoni, Hasendje, Ouallah1, Barakani Ouallah1, Bambao, Comotel Ouallah1, Comotel	- Etre en 1ère priorité pour le recrutement au niveau du projet Accès à l'électricité pour la conservation des denrées alimentaires	Parmi les mesures environnementales et sociales, il est préconisé le recrutement des locaux en 1ère priorité selon les compétences nécessaires Objectif du projet est d'améliorer l'accès de tous à l'énergie électrique
5	Préoccupations vis-à-vis du Projet	- Augmentation du tarif d'électricité après les travaux ; - Non réalisation du Projet - Manque de moyens financiers pour l'achat des compteurs	Ouallah1 Barakani Ouallah1		
6	Suggestions	- Réhabilitation des routes au niveau du village - Diminution de facture d'électricité ; - Création d'emplois pour les jeunes du village	Ntsaoeni, Domoni, Hasendje Domoni Domoni		Suggestions notées

N°	Objets de discussion	Avis des femmes	Sites concernés	Suggestions	Réponses/ Solutions apportées
		- Recrutement des jeunes locaux par le projet	Domoni		Parmi les mesures environnementales et sociales, il est préconisé le recrutement des locaux en 1 <sup>ère</sup> priorité selon les compétences nécessaires
		- Appui technique pour le développement de leurs activités économiques (artisanat, transformation)	Domoni, Ouallah1		Suggestions notées
		- Création d'une école ménagère pour les filles	Hasendje		
		- Construction d'une école	Ouallah1		
		- Construction de digues de protection contre les inondations	Ouallah1		
		- Construction d'un marché dans le village	Barakani		

- **Résumé des réunions de restitution**

A la fin des travaux de collecte de données/informations environnementales et socio-économiques au niveau des sites d'intervention, des réunions de restitution des résultats préliminaires ont été organisées dont les objectifs consistent : i) à présenter les différents résultats des activités menées dans le cadre de la préparation des outils de sauvegarde environnementale et sociale du projet ; ii) à recueillir les observations et remarques des participants/parties prenantes sur les premiers résultats présentés, iii) à s'accorder sur les décisions à prendre concernant des données/informations manquantes. Le déroulement de ces réunions est résumé dans le tableau ci-après :

**Tableau 7: Déroulement des réunions de restitution des premiers résultats des études**

Lieu	Date de la réunion	Nombre total des participants	Parties prenantes ayant participé	Remarques/Observations
<b>Fomboni</b>	25/02/2022	25 dont (22 hommes, 3 femmes)	Représentants des agriculteurs, des pêcheurs, des agents publics, des travailleurs indépendants, de ménagères	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de considérer le site PV Ndrondroni comme site prioritaire ;</li> <li>- Nécessité de faire des compléments d'étude comme des études pédologiques sur le site de Ndrondroni</li> </ul>
<b>Moroni</b>	28/02/2022	20 dont (16 hommes, 4 femmes)	Maire de la commune de Nyumamdro Souheili, Chef de village de Domoni Amboini, représentants de la communauté de Domoni Amboini	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sollicitation des autorités locales lors du recensement des PAPs et des biens impactés ;</li> <li>- Nécessité de faire des recoupements des données pour ne pas se fier uniquement sur les déclarations des PAPs</li> <li>- Manque, dans la présentation, des impacts sur les milieux physiques et biologiques, les aspects sanitaires (MST/IST, Covid 19).</li> <li>- Mode de calcul de la capacité de production de chaque site.</li> <li>Comme données manquantes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Données sur la démographie (RGPH 2017)</li> <li>- Arrêté ministériel sur la date d'éligibilité.</li> </ul> </li> </ul>
<b>TOTAL</b>		45		

## **3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES**

---

### **3.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES**

---

Cette section dresse la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur ce projet. Ils devront comprendre les personnes ou les groupes ou communautés qui :

- Sont susceptibles d'être directement touchés ou affectés par la mise en œuvre du projet ;
- Participent à la mise en œuvre du projet ;
- Sont susceptibles d'influer ou ont un intérêt dans la réussite du projet et en sont indirectement ou faiblement impliqués

#### **3.1.1. Parties prenantes susceptibles d'être touchées ou affectées par la mise en œuvre du Projet**

---

Les parties prenantes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées, lors de la mise en œuvre du Projet, sont constituées par :

- Les personnes ou groupes de personnes, les communautés locales des zones potentiellement concernées qui, en raison des biens possédés (cultures pérennes, cultures annuelles, parcelles de cultures, terrain de pâturage, terrains, etc.) ou des activités économiques qu'ils exercent (exploitation agricole, travaux de concassage de pierres, élevage de petits ruminants, etc.) subiront un déplacement physique ou économique dû à la mise en œuvre des activités des composantes du projet (travaux d'aménagement et/ou de construction des centrales, autres activités menées dans le cadre du projet). Ils vont bénéficier des plus-values ;
- Les travailleurs au niveau des chantiers de génie civil, de BTP, de pose des équipements et matériels de production et de stockage d'énergie ;
- Les ménages ciblés pour la mise en place des compteurs de type AMI ;
- Les groupes vulnérables et défavorisés dans les sites prioritaires ;
- Les usagers et abonnés (particuliers, administrations, collectivités, communautés religieuses, opérateurs économiques) qui utilisent et consomment de l'énergie électrique ;
- Les jeunes et groupe de jeunes qui sont susceptibles d'être recrutés dans le cadre du projet,
- Les comités inter-villageois

#### **3.1.2. Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet**

---

Les parties prenantes, impliquées dans le pilotage, la coordination, l'appui technique et la mise en œuvre du Projet au niveau national, constituées par :

- Le Comité National de Pilotage ou CNP sous la direction du Secrétaire Général du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures (MEEH), composé par les représentants de la Présidence, du Ministère en charge des Finances, de la SONELEC, du Commissariat Général du Plan, de l'ANACEP (Agence Nationale de Conception et d'Exécution de Projet)..
- L'Unité de Coordination du Projet (UCP) sous tutelle du MEEH et qui assure la coordination générale et la gestion des études et des programmes de renforcement de capacité. Elle est composée d'un Coordonnateur, d'un Responsable de Passation des marchés, d'un Responsable Technique, d'un Responsable de Sauvegarde Sociale, d'un Responsable de Sauvegarde Environnementale et d'un Auditeur Interne ;

- L'Unité de Gestion du Projet (UGP) logée à la SONELEC qui s'occupe de la gestion des travaux et des opérations techniques. Elle est constituée d'un Coordonnateur, d'un Responsable de Passation des Marchés, d'un Responsable Technique, d'un Responsable de Sauvegarde Sociale, d'un Responsable de Sauvegarde Environnementale et d'un Responsable VBG ;
- L'Unité de Gestion du Projet au niveau des îles (UGPI) assurant la gestion et le suivi des travaux au niveau de chaque île. Cette unité est gérée par le Coordinateur Régional de la SONELEC ;

Les parties prenantes impliquées dans l'appui technique, le renforcement de capacité et le suivi du Projet, situées au niveau des îles dont :

- Les Collectivités Territoriales Décentralisées : Gouvernorats des 3 îles, Préfectures (Domoni et Ouani à Ndjuwani ; Mbounde et Wachili à Ngazidja ; Mledjele et Fomboni Centre à Mwali), Communes abritant les sites d'intervention du Projet ;
- Les Services Techniques Déconcentrés (Direction régionale des Ministères impliqués) ;

Les parties prenantes de mise en œuvre qui ont des responsabilités directes dans la réalisation et le suivi d'une activité spécifique, notamment :

- Les ONGs prestataires recrutées qui vont assurer l'accompagnement et le renforcement des collectivités décentralisées (plus spécifiquement les communes) et la sensibilisation de la population (plus spécifiquement les femmes) ;
- Les entreprises prestataires de services et des travaux ;
- Les travailleurs au sein des prestataires de service et de travaux.

### 3.1.3. Les parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet

Elles sont composées par :

- Les autres Services Techniques Déconcentrés : Direction régionale en charge de l'Environnement, Direction régionale en charge de la santé, Direction régionale en charge de l'aménagement du territoire, Direction régionale en charge du travail, Direction régionale en charge de la Protection sociale, Direction chargée des affaires foncières ou du domaine, incluant le service de la topographie
- Le Groupe de la Banque Mondiale et les autres Partenaires techniques et financiers, notamment la BAD, l'Union Européenne, l'AFD ;
- La Direction Générale de l'Environnement qui contribue à la validation des autorisations environnementales au niveau national ;
- Les Secteurs privés qui font partie des gros clients de la SONELEC,
- L'Organisation de la Société Civile (OSC) nationale et régionale,
- Les associations intervenant dans les actions de protection de l'environnement, et d'autres associations de la société civile travaillant sur les domaines genre, environnement, ou développement durable, de lutte contre les VBG

Le tableau ci-après montre un « mapping » des parties prenantes par rapport aux sous-projets potentiels identifiés au cours des consultations effectuées au niveau des îles et au niveau local.

**Tableau 8 : Liste des parties prenantes identifiées par type de sous-projet**

#	Type de activités/sous-projets potentiels	Parties prenantes touchées par le Projet	Autres parties prenantes
1	Etudes techniques et études de faisabilité	MEEH, SONELEC	Bureau d'études
2	Travaux de construction et de Génie civil	Usagers de l'électricité, PAPs (par déplacement économique et éventuellement physique), groupe de femmes, femmes, Commune,	Entreprise, personnels des entreprises

#	Type de activités/sous-projets potentiels	Parties prenantes touchées par le Projet	Autres parties prenantes
		SONELEC, MEEH, usagers des routes	
3	Travaux de construction/réhabilitation des voies d'accès aux sites	SONELEC, population dans les sites, PAPs (par déplacement économique et éventuellement physique), groupe de femmes, femmes	Usagers routes vers site d'intervention, prestataires de service, personnels des prestataires
4	Travaux de construction et de réparation d'ouvrages d'assainissement	Population dans les sites, PAPs (par déplacement économique et éventuellement physique), groupe de femmes, femmes, Communes, SONELEC	Prestataires de service, personnels des prestataires
5	Fournitures et installations des équipements divers	Usagers de l'électricité, ménages ciblés, SONELEC, Communes	Entreprise, prestataires, importateur, personnels dans les travaux cités
6	Mise en œuvre du programme de campagne de communication et de sensibilisation	Usagers de l'électricité, PAPs (par déplacement économique et éventuellement physique), groupes de femmes, femmes, ménages ciblés, prestataires de services, communes, SONELEC	
7	Renforcement de capacité institutionnelle	MEEH, SONELEC, STD, CTD	Consultants, cabinet d'étude
8	Assistance technique	MEEH, SONELEC	Consultants, cabinet d'étude, secteur privé

Il est à noter que les listes présentées ci-dessus ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Au fur et à mesure de l'identification des activités initiées au sein des composantes définies, les parties prenantes concernées seront ajoutées dans la liste à établir.

### 3.2. LES GROUPES VULNERABLES ET DEFAVORISES

L'analyse des parties prenantes a permis de définir que sont des groupes vulnérables et défavorisés : (i) les femmes chefs de ménage à faible revenu et celles exerçant dans l'informel, ayant des enfants de bas âge ; (ii) les personnes âgées (âge supérieur ou égal à 60 ans), à capacité limitée de déplacement et qui ne bénéficient pas du soutien de ses proches ; (iii) les personnes ayant des handicaps de manière permanente ou souffrants de maladies chroniques ; (iv) les chefs de ménage handicapés (physiques et/ou mentaux) éprouvant des difficultés à exercer normalement une activité économique ; (v) les personnes victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) ; (vi) Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté (ceux qui vivent en dessous du seuil international de pauvreté soit moins de 1,9 dollar/jour, ceux qui n'ont pas de terre, ceux qui ne peuvent pas cultiver, ceux qui n'ont pas de stocks alimentaires, ceux qui n'ont pas de revenus supplémentaires) ; (vii) le ou les membres d'un ménage présentant des handicaps physiques ou mentaux ; (viii) les ménages dont le chef de famille est sans ressources ou quasiment sans ressources et (ix) les ménages qui ne sont pas instruits et qui auront du mal à accéder aux canaux de diffusion classique des informations à vulgariser.

La liste de ces groupes vulnérables doit être actualisée tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet afin que les exclusions et les discriminations qu'ils subissent soient identifiées et que des mesures appropriées soient prises pour leur garantir l'égalité des chances et la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et opinions sur le projet.

### 3.3. ANALYSE DU NIVEAU D'INTERET ET DU DEGRE D'INFLUENCE DES PARTIES PRENANTES

L'analyse des parties prenantes est une méthode qui vise à examiner le niveau d'intérêts et le degré d'influence potentielle de toutes les parties prenantes qui peuvent être affectées par le Projet. Cet examen va permettre de pouvoir planifier comment accentuer le rôle des parties prenantes qui sont

favorables au projet tout en minimisant le risque posé par celles qui sont défavorables ou opposantes au Projet.

Une fois l'identification des parties prenantes faite, leur analyse va se porter sur la détermination des intérêts et des pouvoirs qu'elles vont s'exercer sur le Projet. L'intérêt se rapporte sur l'importance et le niveau d'implication accordée par une partie prenante donnée à la réussite du Projet. Le pouvoir désigne le degré auquel une partie prenante peut influencer de manière positive ou négative l'atteinte des objectifs fixés par le Projet. La cartographie des parties prenantes établie par rapport aux deux critères énoncés (intérêt, pouvoir) a permis de distinguer 4 catégories de parties prenantes :

- Les parties prenantes ayant le plus d'intérêt et d'influence dans la mise en œuvre du projet. Ces parties prenantes sont à **gérer de près**.
- Les parties prenantes ayant le plus d'intérêt et le moins d'influence. Ces parties prenantes sont à **tenir informées**.
- Les parties prenantes ayant le moins d'intérêt et le plus d'influence. Ces parties prenantes sont à **garder satisfaites**
- Les parties prenantes ayant peu d'intérêt et peu d'influence dans la mise en œuvre du projet. Ces parties prenantes sont à **surveiller**.

Les étapes principales de cette analyse des parties prenantes englobent les processus suivants :

- L'identification des parties prenantes clés et la détermination de leurs intérêts dans la réussite du projet ;
- L'évaluation de l'influence et de l'importance de chacune des parties prenantes ;
- L'identification des risques qui peuvent affecter la conception et la mise en œuvre des activités (sous-projets) et l'examen des manières d'y faire face ;
- L'identification des différentes stratégies possibles pour impliquer de manière effective les parties prenantes.

La figure ci-après montre une esquisse de la cartographie des parties prenantes identifiées par rapport au Projet où quatre (04) catégories de parties prenantes sont mises en évidence par rapport à leur niveau d'influence et leur niveau d'intérêt.

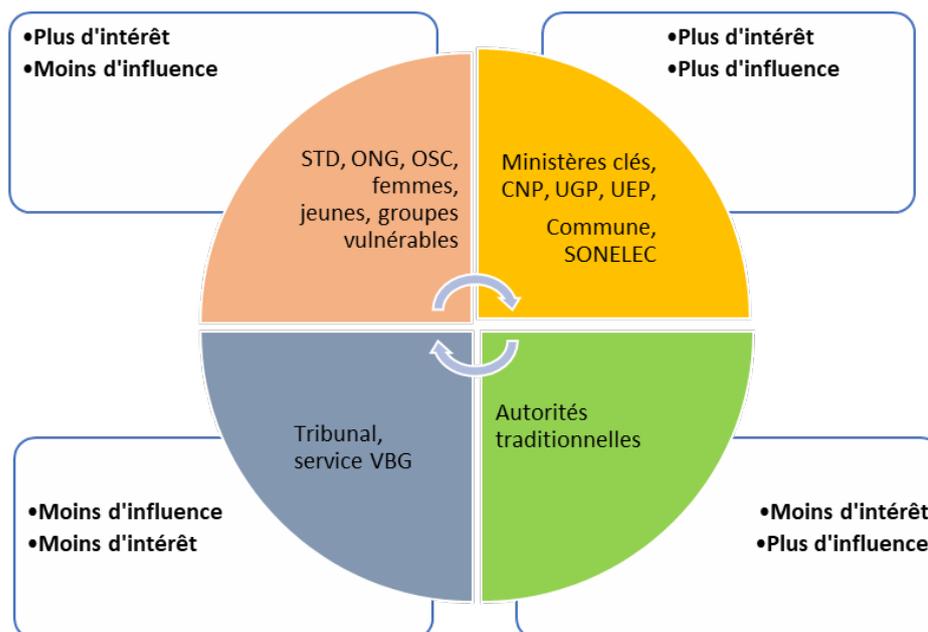


Figure 1: Cartographie des parties prenantes, tableaux

Le niveau d'intérêt vis-à-vis du projet est classé suivant trois catégories (fort, moyen, faible) et de même le niveau d'influence est évalué suivant trois niveaux (élevé, moyen, faible). Chaque catégorie de parties prenantes est caractérisée par un code couleur (cf. figure 1, tableaux 9 et 10).

Légende code couleur

Code couleur				
Niveau d'intérêt	Fort	Fort	Moyen, faible	Faible
Niveau d'influence	Elevé	Faible	Elevé	Faible

Le tableau ci-dessous synthétise l'intérêt affiché et l'influence exercée à l'égard du Projet des différents groupes de parties prenantes lors de sa mise en œuvre.

Tableau 9: Intérêts et influence des parties prenantes

Groupe de Parties Prenantes	Nature de l'intéressement au Projet	Nature de l'influence au projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
<b>Parties Prenantes participant dans la mise en œuvre du projet</b>				
Structure de pilotage et de coordination (CNP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte de l'objectif fixé et d'aboutir aux résultats escomptés dans le ODP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pouvoir de Prise de décision stratégique, exécution des activités</li> <li>Pouvoir d'Approbation plan de travail, budget (PTBA), rapports du projet</li> </ul>	Fort	Elevé
MEEH	Mise en œuvre du Projet	Maîtrise d'ouvrage	Fort	Elevé
SONELEC	Mise en œuvre du Projet	Maîtrise d'œuvre	Fort	Elevé
CTD (gouvernorat, commune)	Contribution au Développement économique et social local	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des communautés</li> <li>Suivi des activités</li> </ul>	Fort	Elevé
Ministères concernés (Environnement, Aménagement du territoire, Protection sociale, Travail et emploi) niveau national et insulaire (STD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution dans la mise en œuvre des activités (partage des données concerné des secteurs respectifs)</li> <li>Impacts de l'intervention et des résultats du Projet sur les secteurs d'activités de ces départements ministériels</li> </ul>	Influence positive	Fort	Moins
Bénéficiaires (abonnés, secteur privé, femmes, groupe des jeunes, groupes vulnérables)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de leur bien-être et de leur moyen d'existence.</li> <li>Amélioration des affaires</li> </ul>		Fort	Moins
Prestataires de services (entreprises, ONG)	Avantages financières		Fort	Moins
Travailleurs sur les chantiers	Ressources financières		Fort	Moins

Groupe de Parties Prenantes	Nature de l'intéressement au Projet	Nature de l'influence au projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
<b>Autres parties prenantes</b>				
Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire	Gestion du fonds du financement	Veille au respect des procédures financières	Moyen	Elevé
Autorités locales (chef de village), notables, autorités traditionnelles, autorités religieuses	Renforcement de leur position sociale au sein de la société en tant qu'acteur sollicité dans la résolution des conflits sociaux	Mobilisation de la communauté	Faible	Elevé
Projet de développement	Collaboration et complémentarité des actions		Fort	Faible
ONG, OSC	Les activités initiées par le Projet pourraient être des sources d'opportunités pour leur intervention au niveau local	Influence positive	Fort	Faible
Service VBG	Recommandations à respecter pour la lutte contre la VBG et la prise en charge des survivants (es)		Faible	Faible
Tribunal			Faible	Faible

Par rapport à leur niveau d'influence (et implicitement de pouvoir) tout au long du cycle du Projet et par rapport à leur niveau d'intérêt, le Projet adoptera et entretiendra des relations et actions différentes (en termes de stratégies d'approche) pour chaque partie prenante. Le tableau ci-après présente une synthèse des recommandations à considérer selon les profils de parties prenantes analysées dans le tableau précédent.

**Tableau 10: Recommandations d'action du Projet par rapport au profil des parties prenantes**

Profil des parties prenantes	Recommandations d'actions pour le Projet
Influence élevée, intérêt élevé	Les parties prenantes de cette catégorie constituent les principaux collaborateurs du Projet et il est recommandé de les engager avec attention en raffermissant davantage les liens avec eux (organisation de rencontres régulières)
Influence élevées, intérêt faible	Les parties prenantes de ce groupe risquent de s'opposer à l'avancée du projet tant que leurs besoins spécifiques ne soient pas honorés. Il est recommandé de les satisfaire dans la mesure du possible et ne pas négliger la communication avec eux en leur fournissant les tenants et aboutissants et l'état d'avancement du projet
Influence faible, intérêt élevée	Ces parties prenantes trouvent de l'intérêt à ce que le projet atteigne ses objectifs et aboutisse à des résultats positifs. Par conséquent, il est recommandé de les tenir informées de l'état d'avancement du projet
Influence faible, intérêt faible	La liste de ces parties prenantes n'est pas exhaustive. Leur profil peut évoluer dans le temps en trouvant un intérêt au projet et en exerçant du pouvoir. Il est recommandé de les surveiller si leur profil change avec le temps

### 3.4. SYNTHÈSE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES SUIVANT LES CONSULTATIONS

Le tableau suivant synthétise les besoins par catégorie de groupes de parties prenantes à mobiliser :

Tableau 11: Récapitulatif des besoins des parties prenantes

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
Structure de coordination et de pilotage	Comité National de Pilotage, Unités de Coordination du Projet, Unité d'Exécution du Projet	Langue officielle	Informations transmises par écrit, par email, par téléphone	Réunion par visio-conférence
Ministères concernées, STD, Autorités locales	6 ministères, 3 Iles, 4 préfectures, 5 communes <sup>2</sup>	Langue officielle, Langue comorienne	Lette d'invitation officielle réalisée par le gouverneur/Préfet/maire selon hiérarchie, administrative ; Informations transmises par email, par téléphone, par whatsapp et renforcées par une lettre officielle. Information diffusée sur réseau social est envisageable	Réunion en une journée et pas plus de trois jours selon objets et ordre du jour de la réunion  Atelier, partage d'expérience, réunion de réflexion  Prise en charge des frais de déplacement et indemnités
ONG, OSC	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du projet	Langue officielle, langue comorienne	Informations transmises par écrit, email, whatsapp, téléphone	Réunion en une journée, réunion en ligne
PAPS (par déplacement économique et éventuellement physique)	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du projet	Langue comorienne	Informations transmises par radio. Informations expliquées oralement ou schémas par affichage, réunion de groupe, téléphone	Focus group, visite à domicile, entretien individuel
Bénéficiaires du projet (ménages, abonnés, secteurs privés ; service administratif)	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du Projet	Langue comorienne,	Informations transmises par radio, par téléphone, par message. Informations expliquées oralement ou schémas par affichage	Messages illustrés. Actions soutenues de sensibilisation et d'IEC. Réunion en focus group par catégories de parties prenantes
Bénéficiaires du projet (femmes, groupes de femmes, groupe de jeunes)	Membre ou non dans une association formelle ou informelle.	Langue comorienne	Informations transmises par affichage (poster, brochures, flyers), informations expliquées oralement	Focus group avec chaque groupe spécifique, visite à domicile avec assistance ONG/OSC locale, entretien individuel, Messages illustrés
Groupes vulnérables	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du Projet et identification des sous-projets	Langue comorienne,	Informations expliquées oralement ou sous forme de schémas réalisées par une approche porte à porte	Messages illustrés. Actions de sensibilisation et d'IEC.  Campagne de porte à porte

<sup>2</sup> Abritant les sites prioritaires

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
Travailleurs des chantiers	Nombre à définir selon les travaux et les prestataires	Langue officielle, Langue comorienne	Informations transmises par lettre, par email	Réunion périodique sur site. Mesures de protection/santé/sécurité. Actions soutenues de sensibilisation et d'IEC (notamment sur les codes de bonnes conduites)
Service VBG	Au moins 1 par île	Langue officielle, langue comorienne	Informations transmises par lettre, par email, par whatsapp	Réunion périodique sur site. Actions de sensibilisation

## **4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**

---

### **4.1. OBJECTIFS DE LA MOBILISATION**

---

Des activités de communication, d'information, d'engagement, de mobilisation, de sensibilisation et de renforcement de capacités sont prévues dans le cadre du projet proposé pour la réussite de la mise en œuvre du Projet dans le but d'optimiser toutes les ressources, les capacités et les compétences existantes et de profiter de toutes les opportunités qui pourraient apporter une valeur ajoutée au Projet.

La mobilisation des parties prenantes diffère d'un acteur à un autre, et cela en fonction de nombreux paramètres et facteurs. Entre autres facteurs qu'il faut considérer concernent le niveau d'implication, l'éloignement géographique, les capacités techniques et technologiques, etc. La différence au niveau culturel peut également influencer l'engagement de certaines parties prenantes. Ainsi, les objectifs spécifiques des activités de mobilisation visent à :

- L'appropriation du projet par toutes les parties prenantes, notamment les représentants des organismes étatiques et de ses services déconcentrés ;
- L'intégration du Projet dans d'autres interventions, notamment en matière de développement territorial (au niveau des îles, Communes) ;
- Comprendre et lever la complexité des interactions des parties prenantes sur le terrain ;
- Appréhender les opportunités et les contraintes à la réussite du projet.
- L'établissement de mécanismes d'interactions avec les parties prenantes en vue de partager, en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information pertinente sur le projet et ses activités.

### **4.2. PRINCIPES DIRECTEURS**

---

Les principes directeurs qui régissent la mobilisation des parties prenantes sont basés sur les paramètres ci-après :

#### **4.2.1. Transparence**

---

La transparence permet un dialogue constructif et continu avec les parties prenantes, ainsi que l'activation des mécanismes de remontées d'informations. Les parties prenantes doivent donc être informées de manière la plus totale possible du processus, des enjeux et des incidences de la mise en œuvre de chaque sous-projet.

#### **4.2.2. Partage de responsabilités**

---

Les responsabilités doivent être partagées entre toutes les parties prenantes.

#### **4.2.3. Inclusion et représentativité**

---

Les acteurs locaux, actifs ou inactifs et tous les membres des communautés, se doivent d'être inclus et représentés. On doit étudier toute possibilité de recueillir les avis et les contributions de toutes les parties prenantes. Les flux d'informations doivent être bidirectionnels, permettant ainsi à toute partie prenante de partager toutes informations pertinentes et importantes sur la mise en œuvre du Projet et de ses sous-projets.

#### 4.2.4. La redevabilité

Le sens de la redevabilité est la reconnaissance de la responsabilité des actions en garantissant aux individus et aux communautés, avec lesquels le Projet réalise ses travaux (à travers les sous-projets/activités), l'accès à des mécanismes pertinents par lesquels ces derniers puissent demander des comptes au Projet vis-à-vis de ses actions.

### 4.3. METHODES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Les méthodes de mobilisation des parties prenantes diffèrent en fonction des composantes et sous-composantes du projet. Celles-ci comprennent les sites web, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Whatsapp), la radio, la télévision, les communiqués de presse, les spots documentaires ainsi que tous les supports de communication et d'information (communiqué, porte-document, flyer, roll-up, brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non techniques) exploitables.

En plus des supports de communication, des portes à porte, des focus group, des ateliers et événements festifs du projet, en particulier les ateliers de formation, de réflexion et de partage d'expériences, organisés tout le long du projet assureront une grande mobilisation des parties prenantes concernées. Leurs visibilité pourront être assurées par des packages de formation et des articles de presse et/ou des séquences vidéo qui paraîtront après les ateliers et événements programmés dans le cadre du projet.

Les méthodes listées ci-après ne sont pas exhaustives à ce stade du projet. Elles seront renforcées lorsque la stratégie de communication propre au Projet est élaborée ainsi que le Plan de Communication y afférent. Le tableau ci-après présente les méthodes à utiliser afin d'obtenir l'engagement et l'implication effective des parties prenantes.

Tableau 12: Récapitulatif des méthodes de mobilisation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Partie prenantes cibles
<b>Information, communication, sensibilisation</b>	Correspondance (téléphone, whatsapp, email, sms, circulaire, lettre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser des informations sur le Projet et ses activités aux cadres, bureautiques (départements ministériels, administrations locales, ONG, prestataires)</li> <li>Procéder à l'invitation des parties prenantes aux réunions, ateliers, événements</li> </ul>	<p>Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, MEEH, SONELEC, STD, ONG prestataires, entreprise)</p> <p>Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (CTD)</p>
	Réunion formelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter des informations du Projet à un groupe de parties prenantes</li> <li>Discuter sur des questions d'ordre technique sur les sous-projets</li> <li>Tisser des relations professionnelles avec les parties prenantes de certain niveau</li> </ul>	<p>Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, MEEH, SONELEC, STD, ONG prestataires, entreprise)</p> <p>Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (CTD)</p>
	Réunion publique (faciliter la	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter des informations sur le Projet et l'état</li> </ul>	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Partie prenantes cibles
	communication par des présentations simples, des affiches, des schémas, des dépliants, posters, flyers...)	d'avancement de la mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> <li>Partager des informations non techniques</li> <li>Sensibiliser la communauté sur les mesures d'impact environnemental et social prises par le Projet</li> <li>Servir d'espace pour recueillir les feedbacks des bénéficiaires sur le projet</li> </ul>	Projet (communauté de base, usagers de l'électricité, les personnes potentiellement affectées par le projet (par déplacement économique et éventuellement physique)  Travailleurs des prestataires et communautés pour les questions relatives à la santé et la sécurité communautaire lors de la phase de construction
	Focus Group	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter des informations du Projet à un groupe de parties prenantes</li> <li>Diffuser et discuter des informations spécifiques</li> <li>Servir d'espace pour recueillir les feedbacks des bénéficiaires sur le projet</li> </ul>	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (usagers de l'électricité, communauté de bases et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP par déplacement économique et éventuellement physique), les groupes vulnérables ou défavorisés, groupe de femmes et les femmes sur les questions relatives à la VBG, les jeunes)
<b>Information, communication, sensibilisation</b>	Réunion de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter les informations du Projet et l'état d'avancement de la réalisation</li> <li>Diffuser et des informations techniques, des mesures spécifiques (mesures sécuritaires, directives techniques)</li> </ul>	Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, STD, ONG prestataires, OSC, entreprise, travailleurs des chantiers)  Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (CTD)
	Porte à porte, entretien individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser des informations spécifiques</li> <li>Tisser des liens avec les parties prenantes</li> <li>Permettre aux parties prenantes de parler et discuter des questions sensibles</li> </ul>	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de bases et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP (par déplacement économique et éventuellement physique), les groupes vulnérables ou défavorisés, groupes de femmes et les femmes sur les questions de risques de violences sexuelles, les jeunes)
	Communiqué, spot, documentaire, reportage par le biais des mass média (radio nationale et radio privée, TV nationale et TV privée, presse écrite), événements festifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser des informations précises pour une période bien déterminée</li> <li>Diffuser des informations spécifiques (exemple AMI, recrutement)</li> </ul>	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de bases toutes catégories confondues)  Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Partie prenantes cibles
	Page Facebook, site Web du Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter les informations du Projet et l'état d'avancement de la réalisation</li> <li>• Diffuser des documents de sauvegarde environnementale et social, des documents pertinents sur le Projet</li> </ul>	<p>Parties prenantes participant à la mise en œuvre</p> <p>Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet</p> <p>Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (ayant accès à l'internet et au réseau de téléphonie mobile)</p>
<b>Consultation</b>	Réunion de concertation (réunion formelle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discuter des informations précises</li> <li>• Demander des avis et directives, des conseils</li> </ul>	<p>Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, STD, ONG prestataires, entreprise)</p> <p>Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (Préfecture, CTD)</p>
<b>Consultation</b>	Entretiens en groupes spécifiques (focus group, groupes de discussion, groupes thématiques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récueillir des informations</li> <li>• Recueillir des avis spécifiques auprès de groupes spécifiques de parties prenantes</li> <li>• Servir d'espace de feedback pour des groupes de parties prenantes</li> <li>• Construire des relations avec la communauté et/ou les groupes de catégories de parties prenantes</li> </ul>	<p>Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet</p> <p>Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de bases et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP(par déplacement économique et éventuellement physique)), les groupes vulnérables ou défavorisés, groupe de femmes, les femmes, les jeunes)</p>
	Interview individuel, face à face, consultation individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récueillir des informations spécifiques pour un groupe de partie prenante donné</li> <li>• Recueillir des avis spécifiques</li> <li>• Visite de courtoisie</li> </ul>	<p>Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (ONG, OSC, Secteur privé, autorité administrative, autorité traditionnelle, autorité religieuse)</p> <p>Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP)</p>

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Partie prenantes cibles
	Atelier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récueillir des informations précises sur un sujet donné</li> <li>• Recueillir des avis, conseils, directives de groupes différentes suivant un thème précis</li> </ul>	<p>Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (ONG, OSC, Secteur privé, autorité administrative, autorité traditionnelle)</p> <p>Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet</p>

**Note importante :** Compte tenu de la lutte contre la pandémie actuelle (COVID 19), le Projet devra en tenir compte pour déterminer les méthodes de mobilisation adéquates. Ces méthodes devraient intégrer les mesures sanitaires préconisées par l'Etat (respect de la distanciation sociale, port de cache bouche obligatoire dans les lieux publics, lave-main avec du savon ou usage d'un gel hydroalcoolique, réunion restreinte, vaccination, etc.).

#### 4.4. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DE CAPACITE

Les activités de renforcement de capacité, les formations à dispenser, les voyages d'échange et d'expérience seront détaillées dans la version actualisée du PMPP lorsque les sous-projets sont déterminés et identifiés au démarrage du Projet. Cependant, les thèmes ou domaines cités ci-dessous sont jugés nécessaires et primordiales pour un bon déroulement et une bonne réussite de la mise en œuvre du plan. Ces éléments concernent :

- L'engagement des parties prenantes, notamment au niveau communautaire
- Expérience et méthode de participation inclusive et de planification communautaire (spécialement à l'endroit des collectivités territoriales et de la communauté) ;
- Gouvernance locale ;
- Méthodologies et techniques de communication pour le changement de comportement,
- Santé et sécurité pour les travailleurs,
- Education citoyenne,
- Le développement durable et la gestion de l'environnement ;
- Sauvegarde environnementale et sociale,
- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale,
- Les techniques d'EIE et de PREE, le suivi environnemental,
- Inclusion des personnes vulnérables,
- Atténuation des risques de violence basée sur le genre,
- Mécanisme de gestion des plaintes, des différends ;
- Les techniques de monitoring et de rapportage.
- Mise en œuvre, suivi et reporting des PGES, procédures de gestion des travailleurs, réinstallation, etc.

Une fois toutes les activités techniques spécifiées, le gouvernement comorien actualisera le PMPP afin de confirmer le renforcement de capacités visant toutes les parties prenantes.

## 4.5. STRATEGIES POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS

---

La communication et la diffusion d'informations constituent la pierre angulaire pour l'exécution du plan de mobilisation des parties prenantes. D'une manière générale, les informations à communiquer seront spécifiées et varieront en fonction des groupes de parties prenantes à cibler et concernées et/ou touchées par la réalisation des activités techniques programmées. Une stratégie de communication efficace est nécessaire pour gérer les attentes et assurer une large diffusion des informations auprès des bénéficiaires cibles et des parties prenantes impliquées.

Au stade d'élaboration de ce PMPP, la stratégie de communication proposée ci-après découle de l'appréhension des pratiques existantes et des résultats des consultations des groupes de parties prenantes. Cette stratégie sera à actualiser dès le démarrage effectif du projet pour que les approches d'engagement de chaque partie prenante soient internalisées. Un Plan de communication doit être aussi élaboré dans la même optique.

Lors de la communication et de la diffusion des informations à mettre en œuvre par le projet, il faut tenir compte des situations socio-économiques dans chaque localité (niveau de précarité, milieu rural) : faible niveau d'instruction de la population, taux d'analphabétisme élevé, accès limité à l'information, accès limité à l'énergie électrique, etc. En considération de ces aspects, le tableau ci-après présente les techniques de communication et de diffusion des informations sur le Projet et ses sous-projets/activités, qui s'adaptent aux parties prenantes identifiées.

Tableau 13 : Techniques de communication et d'information selon les types de parties prenantes

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
<b>Phase d'élaboration</b>								
<b>Toute Composante</b>	Démarrage du Projet/ Introduction du Projet	Informations sur le Projet/ Présentation des activités du Projet	Atelier de lancement du projet (national et au niveau des îles Réunion officielle (présentielle ou virtuelle))	- Toutes les parties prenantes - ONG/Opérateurs privés dans les domaines du sous-projet - Autorités - Acteurs politiques	Au démarrage effectif du Projet	100 % des parties prenantes concernées	UCP MEEH, UGP SONELECGouverneurs	L'atelier de lancement s'accompagne de distribution des documents physiques sur le Projet (brochure, dépliant, etc.)
			Réunion de lancement au niveau local du sous-projet	- Toutes les parties prenantes à l'échelle locale	Au démarrage effectif du Projet	100% des parties prenantes concernées	UCP MEEH, UGP, Préfet, Maire	La réunion peut être présentielle et/ou en visioconférence. L'invitation et la participation des locaux doivent être bien organisées et tiennent compte de l'éloignement des communes et des villages
<b>Phase de mise en œuvre</b>								
<b>Toute composante</b>	Diffusion du PEES, des documents de sauvegarde environnementale et sociale (CGES, CR, PGMO, PMPP, Plan VBG)	Présentation publique des documents de sauvegarde du Projet (contenu abrégé)	Réunions publiques, brochures, affiches, publication dans le site Web, page Facebook	- Toutes les parties prenantes à l'échelle locale (touchées et concernées)	Trois premiers mois après le démarrage effectif	100 % des parties prenantes concernées	UCP MEEH, points focaux environnemental et social	Le résumé des documents de sauvegarde en version comorienne est déposé au niveau de chaque commune/village bénéficiaire

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
<b>Toute composante</b>	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Réunions publiques, radios, affiches	- Toutes les parties prenantes à l'échelle locale (touchées et concernées)	Au cours du 1 <sup>er</sup> mois qui suit le démarrage Annonce radio (2 fois par semaine) pendant un mois	La radio couvre 50% des bénéficiaires, 40% par les réunions communautaires et les 10% par les portes à porte et les focus group	Responsables de la communication de l'UCP (MEEH), de UGP (SONELEC)	
<b>Toute composante</b>	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Focus Group	- Autorités locales, - CCR - CRL - Communauté	Au cours des trois premiers mois après le démarrage	La radio couvre 50% des bénéficiaires, 40% par les réunions communautaires et les 10% par les portes à porte et les focus group	Responsables de la communication de l'UCP (MEEH), UGP Point focal social	
<b>Toute composante</b>	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Porte à porte	- Groupes défavorables	Au cours des trois premiers mois après le démarrage			
<b>Toute composante</b>	Suivi des mesures environnementales et sociales, mobilisation des parties prenantes	Techniques de suivi, indicateurs de suivi, mesures environnementales et sociales,	Réunion formelle	- Parties prenantes touchées - ONG - Autorités locales	Tout au long du cycle du projet	100% des parties prenantes concernées	UCP MEEH, UGP Points focaux environnemental et social	Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi
<b>Composante 1</b>	Travaux d'installation des centres de production PV et des centres de stockage d'énergie	Information sur les sous-projets (investissement potentiel), montage des dossiers de financement	Réunion thématique	- MEEH - SONELEC - STD - Entreprise	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP MEEH, UGP	
<b>Composante 1</b>	Travaux de construction et de réhabilitation	Information sur les sous-projets (investissement	Réunion thématique	- MEEH - SONELEC - STD	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties	UGP	

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
	réseau de transport électrique, maintenance unités de production électrique, centre de dispatching, etc.)	potentiel), montage des dossiers de financement		- Entreprise		prenantes concernées		
<b>Composante 2</b>	Travaux d'installation système de gestion commerciale (CMS) et système de planification des ressources (ERP), expansion SIG	Information sur les sous-projets (investissement potentiel), montage des dossiers de financement	Réunion thématique	- MEEH - SONELEC - STD - Entreprise	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, prestataires	
<b>Composante 2</b>	Travaux d'installation des compteurs prépayés	Information sur les sous-projets, montage des dossiers de financement	Réunion thématique	- SONELEC - Entreprise fournisseur - Ménages	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP	
<b>Composante 3</b>	Expansion des campagnes de sensibilisation et de communication	Information sur les sous-projets, montage des dossiers de financement	Réunion thématique	- Ménages - Groupes de femmes, femmes - ONG, OSC prestataires	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UCP MEEH, AEPAPS	
<b>Composante 3</b>	Renforcement de capacité et assistance technique	Information sur les sous-projets Informations techniques	Réunion thématique	- MEEH - SONELEC - STD	1 <sup>er</sup> semestre après le démarrage effectif	100% des parties prenantes concernées	UCP MEEH, UGP Consultants	

## 4.6. STRATEGIES PROPOSEES POUR LES CONSULTATIONS

Pour les consultations des parties prenantes, le Projet utilisera plusieurs moyens de communication : formulaires de sondage, entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés, ateliers ou groupes de discussion (focus group) sur des sujets précis, le dialogue communautaire.

L'inventaire des techniques de consultation présentées dans le tableau ci-après prend en compte les méthodes de consultation adaptées aux spécificités de chacune des zones concernées par la mise en œuvre du projet et les objectifs de participation des groupes de parties prenantes à consulter.

Tableau 14: Choix des stratégies pour la consultation

Composante du projet	Activités du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<b>Phase de mise en œuvre</b>						
Toute composante	Mise à jour du PMPP	Besoins et engagement des parties prenantes	Réunion publique, Réunion thématique, consultation individuelle, porte à porte	Une fois les sous-projets identifiés	Toutes les catégories de parties prenantes	UCP MEEH, UGP SONELEC, prestataires
Composante 1 et 2	Réhabilitation et construction des infrastructures	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet : hygiène, sécurité	Réunion thématique, Focus Group	1 à 2 mois après le lancement des travaux	CTD, ONG, communautés bénéficiaires	MEEH, UCP (MEEH), UGP (SONELEC)
Composante 1 et 2	Réhabilitation et construction des infrastructures	Procédures de gestion de la main-d'œuvre, Code de conduite des travailleurs, normes techniques, sensibilisation sur les VBG, les MST/SIDA. Evaluation des dossiers de PREE, EIE	Réunion thématiques, Focus group	1 à 2 mois avant le lancement des travaux	Jeunes, groupes des jeunes, travailleurs des entreprises/ONG	AEP SONELEC, STD (ministère du travail, santé), entreprises
Composante 1 et 2	Réhabilitation et construction des infrastructures	Mesures d'entretien et gestion des ouvrages	Réunion thématique, Focus Group	A la fin de chaque activité	SONELEC, personnels SONELEC	UCP MEEH, UGPSONEL EC
Composante 3	Renforcement de la capacité, assistance technique	Besoins des cibles	Réunion thématique	Après le démarrage effectif du projet	MEEH, STD, SONELEC, femmes	UCP MEEH, UGP SONELEC

Pour prendre en compte les points de vue des groupes vulnérables et défavorisés, il est préconisé d'aller les consulter personnellement chez eux à travers une campagne de porte-à-porte spécifique tout en respectant les gestes barrières pour prévenir la propagation de COVID 19.

Des réunions séparées devraient être aussi programmées pour les jeunes filles et les femmes à différents niveaux, en complément des réunions d'assemblée générale. Il est approprié de les réunir en focus groupes, plutôt de petite taille, à chaque étape du projet pour pouvoir parler librement des aspects se rapportant à la violence basée sur le genre, et sur des questions les concernant spécifiquement.

## **4.7. PLANIFICATION DE LA MOBILISATION**

Cette section donne un aperçu du plan de mobilisation des parties prenantes dans le temps, selon chaque phase de mise en œuvre du sous-projet.

Il est essentiel de bien étudier le moment opportun pour mobiliser les parties prenantes. Ceci dans le but d'obtenir leur engagement, ni trop tôt ni trop tard, pour s'assurer de la réussite de mobilisation. La plupart des parties prenantes ont été mobilisées dès la conception et la planification du Projet. Cette mobilisation sera maintenue tout au long de la mise en œuvre du projet.

Le tableau ci-après développe les échéances et les fréquences, selon les grandes activités qui requièrent des activités de la mobilisation des parties prenantes.

Tableau 15 Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux grandes activités

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables	Fréquence
<b>Mise en œuvre globale du Projet</b>						
<b>Lancement opérationnel et technique du Projet</b>	Introduction sur le projet, activités du projet	Atelier de travail	Un (1) mois après le recrutement du pool technique central	Ministères impliqués, Régions, STD	CNP, MEEH, UGP, UGP	Une fois
<b>Lancement officiel du Projet</b>	Informations sur le Projet, ses composantes	Réunion de communication Atelier de lancement	Deux (2) mois après l'effectivité opérationnelle du Projet	Ministères impliqués, Régions, STD, CTD, ONG, Association, secteur privé	CNP, MEEH, , UGP	Une fois
<b>Suivi de l'avancement global du Projet</b>	Activités/travaux, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions techniques régulières Dialogue direct auprès des bénéficiaires Correspondance directe (par mail, rapportage)	Tous les mois	Ministères impliqués, UGP, AEP	CNP, MEEH, UCP UGP	En continu
<b>Suivi de l'avancement du Projet au niveau des sites</b>	Activités/travaux, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions techniques régulières Dialogue direct auprès des bénéficiaires Correspondance directe (par mail, rapportage)	Tous les mois Tous les six (6) mois	Toutes les catégories de parties prenantes, bénéficiaires du projet, communautés	UCP (MEEH), UGP (SONELEC), Autorités locales UGP	En continu
<b>Evaluation globale du Projet (à mi-parcours et à l'achèvement)</b>	Activités/travaux, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions de consultations individuelles des acteurs Enquête auprès des bénéficiaires	A mi-parcours (en 20XX) A la fin du Projet (en 20XX)	Toutes les catégories de parties prenantes	UCP (MEEH), UGP (SONELEC)	Une fois par période
<b>Suivi des plaintes et les doléances</b>	Nature des plaintes, types de réponse, niveau de satisfaction des plaignants	Réunions techniques Correspondance directe	Tous les mois	UGP (MEEH), AEP (SONELEC), CCR, CLC, Commune, Village	UCP MEEH, point focal social	En continu
<b>Renforcement de capacité des acteurs directs de mise en œuvre</b>	Planification participative, suivi et évaluation, opérationnalisation et maintenance des infrastructures	Réunions techniques	Tout au long de la mise en œuvre	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en	UCP (MEEH), UGP (SONELEC)	Au moins une fois par an

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables	Fréquence
				œuvre du Projet (Préfecture, CTD, commune)		
<b>Mise en œuvre d'un sous-projet/activité spécifique</b>						
<b>Evaluation environnementale et sociale de sous-projet/activités</b>	Impacts environnementaux et sociaux, mesures d'optimisation et d'atténuation adoptées	Réunions techniques et de consultation	Au plus tard deux (2) mois après l'identification du sous-projet	Toutes les catégories de parties prenantes	UCP (MEEH), UGP (SONELEC) (points focaux environnementale et sociale)	Une fois
<b>Lancement des travaux sur le sous-projet/activités</b>	Nature des sous-projets/activités, type de bénéficiaires	Réunions communautaires	Au plus tard deux (2) mois après les études techniques	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP SONELEC (responsable technique)	Une fois
<b>Suivi de l'avancement des travaux sur le sous-projet/activités</b>	Nature des sous-projet/activités, résultats, indicateurs de suivi	Réunions techniques (sur chantier et au niveau local) Correspondance directe (par mail, par téléphone, reporting)	Au plus tard un (1) mois après le démarrage des travaux	UGP, STD, CTD, bénéficiaires des sous-projets	UGP SONELEC (responsable technique)	En continu pendant les travaux de construction Au moins toutes les semaines ou toutes les deux semaines
<b>Réception technique de sous-projet/activité</b>	Fiche technique, résultats	Réunions techniques	Au plus tard quinze (15) jours après la fin des travaux	UGP, STD, CTD, SONELEC	UGP SONELEC, (responsable technique)	Une fois
<b>Première mise en exploitation du sous-projet/activité</b>	Directives sur la gestion, la maintenance	Réunions techniques	Au plus tard quinze (15) jours après la réception technique du sous-projet	SONELEC, CTD, secteur privé, usagers électricité	UCP MEEH, UGP SONELEC (responsable technique)	Une fois
<b>Suivi de l'exploitation du sous-projet/activité</b>	Indicateurs de suivi	Correspondance directe (par mail, par téléphone, reporting) Dialogue directe	Au plus tard trente (30) jours après la première mise en exploitation	UGP, STD, CTD, SONELEC	UCP MEEH, UGP SONELEC (responsable technique)	Tous les mois jusqu'à la fin du Projet

#### **4.8. EXAMEN DE COMMENTAIRES**

---

Les commentaires collectés émanant des parties prenantes que ce soit par écrit, par téléphone, par email ou adressé au moyen d'un autre canal de communication seront adressés et examinés par tous ceux qui contribuent à la conception du projet et aux parties prenantes concernées par les commentaires. La restitution des retours et des décisions finales prises par les chargés de l'engagement et la mobilisation des parties prenantes auprès de l'UCP MEEH et de UGP de la SONELEC par rapport à ces commentaires aura lieu au démarrage du projet au cours des premières consultations publiques.

Tous les commentaires parvenus à l'élaboration du présent PMPP seront enregistrés dans un registre des parties prenantes. Les plaintes et autres doléances seront traitées par le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) que le Projet met en place lors de son implémentation ou de la mise en œuvre. (cf. chapitre 6 traitant sur le MGP).

#### **4.9. PHASES ULTERIEURES DU PROJET**

---

Tel qu'il est indiqué dans la NES 10, le Projet est tenu d'informer pendant toute sa durée de vie, de manière adaptée à la culture locale et accessible toutes les parties prenantes touchées et les autres parties prenantes concernées, sur l'évolution, la performance environnementale et sociale, la mise en œuvre des mesures d'atténuation et la mise à disposition d'un mécanisme de gestion des plaintes.

Les rapports produits par le Projet seront diffusés à travers le site web ou sur la page Facebook. Une version abrégée sera mise à disposition du public au niveau de chaque commune où des sous-projets sont implantés.

Lorsque des changements importants apportés au projet génèrent des risques et effets supplémentaires plus conséquents, particulièrement pour les parties touchées par le projet, l'UCP informera lesdites parties de ces risques et effets et les consultera à nouveau sur les mesures d'atténuation correspondantes. Elle publiera un PEES révisé indiquant toute mesure d'atténuation supplémentaire.

## **5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**

---

### **5.1. RESSOURCES HUMAINES**

---

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. La mise en œuvre du plan sera menée par le responsable de la sauvegarde sociale au sein de l'UCP sous l'autorité du Coordonnateur du Projet. Il sera appuyé par les spécialistes en communication et les spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP.

Cependant, il est recommandé de confier les activités de mobilisation et d'engagement des parties prenantes proprement dites à un spécialiste en communication et de mobilisation des parties prenantes au niveau des unités de gestion respectives du MEEH et de la SONELEC.

Les spécialistes en communication assurent le suivi et la consolidation de toutes les activités liées à la mobilisation des parties prenantes. Ils (elles) seront tenu (e)s de constituer ainsi une base de données des réalisations faites dans le cadre de l'application du PMPP.

Le personnel affecté à la mobilisation et à l'engagement des PP travaille en étroite collaboration avec le Comité de Résolution des conflits (CRL, CCRL) et les bénéficiaires directs (abonnés, associations). Les spécialistes en sauvegarde sociale de l'UCP travaillent en concert avec ces responsables de la mobilisation des parties prenantes.

Le financement des activités inhérentes à la mobilisation des parties prenantes telles que les réunions d'information, les sensibilisations, les consultations, le renforcement de capacité des acteurs spécifiques (sur l'aspect EAS/HS par exemple) est en principe intégré dans les coûts globaux du projet. La fréquence et l'ampleur des activités de mobilisation des parties prenantes vont dépendre du nombre des sous-projets financés et plus particulièrement du domaine ou secteur auquel le sous-projet fait partie.

### **5.2. RESPONSABILITES ET FONCTION DE GESTION**

---

Le responsable de la mobilisation des parties prenantes rattachées à l'UCP aura) comme mission : (i) le pilotage et la coordination des activités de mobilisation dans tous les domaines, (ii) l'élaboration, la conduite et le suivi de la mise en œuvre du Plan de mobilisation, (iii) et éventuellement de la gestion du mécanisme de plaintes et du feedback sur les activités du projet. Il tissera et maintiendra aussi les relations et les contacts permanents avec les parties prenantes. L'UCP veillera à ce qu'une participation inclusive et participative des parties prenantes aux activités de suivi ou des impacts qui lui sont associés soit effective. Les parties prenantes, plus particulièrement celles touchées par le Projet, participeront aux programmes de suivi de la mise en œuvre effective des instruments de sauvegarde environnementale et sociale inscrits dans le PEES du Projet. Ces parties prenantes vont bénéficier du renforcement de capacité pour bien s'acquitter de leurs missions de suivi. Le suivi de la mise en œuvre des activités du PMPP fera l'objet de rapports périodiques.

## 6. MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES

---

La mise en œuvre des diverses activités du Projet peut provoquer des situations contentieuses au sein des populations locales, c'est pourquoi un mécanisme de gestion de ces situations doit être établi pour que les personnes concernées puissent trouver une structure institutionnelle et organisationnelle accessible pour y exposer leurs préoccupations/doléances et pour y trouver des solutions acceptables par les deux belligérants. Le Projet s'engage ainsi d'avoir un mécanisme de gestion des plaintes et des doléances (MGP) mis à la disposition des parties prenantes et de la communauté.

### 6.1. OBJECTIFS DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

---

Les Objectifs de ce MGP consistent à fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes transparent, accessible à tous (plus particulièrement toutes les parties prenantes), inclusif (y compris les personnes vulnérables), permanent (tout au long de la mise en œuvre du Projet), opérationnel, efficace et participatif. Le mécanisme de gestion de plaintes est un moyen et un outil mis à disposition par le Projet permettant d'identifier, d'éviter, de minimiser, de gérer, de prévenir, de réduire et de résoudre les écarts/préjudices et les conflits autant que possible par la négociation et le dialogue en vue d'un règlement à l'amiable.

En effet, l'un des principaux objectifs de la mise en place de ce MGP est d'éviter le recours au système judiciaire pour le règlement des différends et de privilégier la recherche de solutions via des mécanismes extra-judiciaires de traitement des litiges basés sur l'explication et la médiation par un tiers quel que soit le cas qui se présente. Ce mécanisme permet ainsi de préserver ainsi les intérêts des plaignants et l'image du Projet et limitant les risques associés à une action en justice.

### 6.2. PRINCIPES DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES DOLEANCES

---

Le présent mécanisme de gestion de plainte et doléances repose sur les principes suivants :

- **Non-discrimination des plaintes quels que soient leurs types et moyens de transmission** : toutes les plaintes déposées par la population sont recevables que ce soient transmises verbalement, par écrit, par SMS ou par téléphone.
- **Participation de toutes les parties prenantes** : Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation des représentants de tous les groupes de parties prenantes et que s'il est pleinement intégré aux activités des Projets.
- **Confidentialité** : elle permet d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celle-ci. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles. Toutes les procédures du traitement des requêtes et des plaintes seront conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité.
- **Subsidiarité** : les plaintes seront traitées, autant que possible, au plus près du lieu où elles sont émises (c'est-à-dire au niveau du village ou du fokontany). Le niveau supérieur ne sera saisi que si la plainte n'a pas été résolue à l'échelon inférieur.
- **Redevabilité** : Le Projet devra se montrer être responsable d'aider les plaignants à traiter et à résoudre leurs doléances et plaintes en rapport avec la mise en œuvre du Projet.
- **Justice et équité** : Le Projet s'efforcera de garantir que les plaignants aient un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et aux compétences nécessaires dans le traitement des plaintes de façon équitable.
- **Transparence** : Le Projet s'efforcera d'informer les parties concernées et les plaignants des procédures de traitement, de l'évolution et des résultats du traitement des plaintes.
- **Lutte contre la corruption** : le Projet devra afficher son engagement contre la fraude et la corruption et sensibilisera son personnel et toutes les parties prenantes au refus de tout acte à caractère frauduleux.

### 6.3. INFORMATIONS ET SENSIBILISATION SUR L'EXISTENCE DU MGP

L'équipe du Projet procédera à l'information des partenaires de mise en œuvre, des communes et des villages, des bénéficiaires, de la communauté au niveau des zones d'intervention du Projet ainsi que tous les acteurs travaillant avec le Projet sur l'existence du présent MGP (avant la phase d'élaboration) et pendant toute la durée du Projet (phase de mise en œuvre). Elle mobilisera dans ce cas tous les moyens et canaux disponibles d'information et de communication (affiches, média écrit, audio-visuel, internet, site web, réseaux sociaux, réunions publiques, ...) pour faire connaître l'existence du MGP.

L'information du public est axée notamment sur l'existence d'une procédure permanente de recueil des plaintes ainsi que la manière à suivre pour déposer une plainte.

Un manuel sur la gestion des plaintes sera élaboré par le Projet dès la constitution des équipes de sauvegarde sociale et environnementales de l'UCP du MEEH et de l'UGP de la SONELEC. Ce document fera l'objet d'une large diffusion auprès des différentes parties prenantes du projet CSEA.

En accord avec la NES2, un mécanisme de gestion des plaintes propre aux travailleurs sera également disponible. De même, les plaintes sensibles comme les plaintes liées à la VBG/EAS/HS seront gérées et traitées par des procédures spécifiques.

### 6.4. CATEGORIES DES PLAINTES ET DES DOLEANCES

Les faits déclencheurs de plaintes au niveau du Projet proviennent de divers cas :

- La non attention ou la non prise en compte des besoins de certaines catégories de parties prenantes ;
- L'existence d'une corruption (lors de la passation ou l'attribution du marché) ;
- La mauvaise qualité d'intervention du Projet (non-respect des directives et procédures définies dans les documents de sauvegarde environnementale et sociale) ;
- Les mauvais traitements ou offenses ressentis par les acteurs travaillant avec le Projet ;
- Le manque d'information sur les événements du Projet ;
- Les impacts négatifs ou préjudices pouvant découler de la mise en œuvre des sous-projets.

Les plaintes peuvent prendre la forme de plaintes, de réclamations, de dénonciation ou de suggestions. Elles peuvent être catégorisées selon le tableau ci-après :

Tableau 16: Catégorisation des plaintes reçues

Catégories	Types ou natures	Caractéristiques et Exemples
<b>Catégorie 1</b>	Doléance	Expression d'une insatisfaction par rapport : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité et non-conformité des services fournis par le Projet et son personnel,</li> <li>• Effet ou impact des activités du Projet par rapport à l'environnement socio-économique des bénéficiaires,</li> <li>• Non respects des droits humains</li> </ul>
<b>Catégorie 2</b>	Réclamation	Réalisation sur terrain non conforme aux déclarations et informations décrites dans les rapports telle que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect des règles et procédures</li> <li>• Non-respect des dispositifs de passation de marché</li> <li>• Non-respect des normes environnementales et sociales</li> </ul>
<b>Catégorie 3</b>	Dénonciation	Signalement de fausses informations
<b>Catégorie 4</b>	Abus/ code de conduite immorale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abus de pouvoir et d'autorité</li> </ul>

Catégories	Types ou natures	Caractéristiques et Exemples
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Violence basée sur le genre (VBG), harcèlement sexuel (HS)</li> <li>• Représailles à l'encontre des travailleurs</li> <li>• Corruption, extorsion de fonds</li> </ul>
<b>Catégorie 5</b>	Contrat des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect des dispositifs des contrats de travail</li> <li>• Entrave à l'application du PGMO</li> </ul>

## 6.5. DESCRIPTION DU MECANISME PROPOSE

Il ne s'agit pas ici d'inventer un nouveau mécanisme de gestion de plainte et doléance spécifique pour le Projet. L'exemple de MGP initié par d'autres projets œuvrant dans les mêmes secteurs d'activité pourrait servir de référence dans la mise en place de ce MGP.

Le MGP à mettre en place évolue dans un milieu favorable à un règlement endogène et efficient. Une structure hiérarchisée et organisée, plus concrètement des comités de résolution, sera créée. Ces comités prennent en compte les différentes préoccupations et sensibilités des acteurs et parties prenantes (agriculteur, éleveur, pêcheur, femmes, jeunes, autorités coutumières, associations, groupements professionnels, services administratifs, groupes vulnérables, le secteur privé, les personnes exerçant des petits métiers, les personnes affectées par déplacement économique et éventuellement physique) en fonction de la zone d'intervention, de la nature du différend et du niveau de règlement.

Dans le cadre du Projet, le Mécanisme de Gestion de Plaintes et de Conflits peut se faire à plusieurs niveaux. Ainsi, il existe trois (03) niveaux de traitement de plaintes :

- Traitements des plaintes et doléances au niveau local (village, quartier, commune, Préfecture) ;
- Traitements des plaintes et doléances au niveau des autres acteurs du Projet ;
- Traitement des plaintes et doléances touchant en même temps deux ou plusieurs acteurs principaux du Projet.

### 6.5.1. Traitement de plaintes au niveau local

Au niveau local, le mécanisme de traitement se base en grande partie sur l'écoute du plaignant et de leur prodiguer des conseils de règlement à l'amiable des conflits. Les plaignants ont le droit de donner leur position par rapport au conflit. Au cas où les plaignants ne sont pas satisfaits des résultats de la résolution, ils peuvent recourir aux instances supérieures. Quatre instances de traitement des litiges sont identifiées pour ce projet au niveau local :

- Instance 1 : médiation au niveau village ;
- Instance 2 : médiation au niveau commune ;
- Instance 3 : arbitrage au niveau du CCRL ;
- Instance 4 : procédures judiciaires.

#### ❖ Traitement des plaintes en 1<sup>ère</sup> instance (au niveau du village/quartier)

Le village/quartier constitue le premier niveau ou le niveau de base de résolution des plaintes. Cette résolution est basée sur l'écoute, la concertation, la médiation et le traitement à l'amiable réalisée par le Comité Local de Résolution ou Comité Local de Gestion des Plaintes présidé par le chef du village. Ce dernier sera assisté par deux (2) notables, d'une autorité religieuse et d'un représentant

d'associations ou de groupements (femmes, jeunes, cadre). Ce comité veille à l'application et au suivi des résolutions prises. Ce comité dispose d'une semaine (maximum 7 jours ouvrables) après l'enregistrement pour résoudre le problème.

#### ❖ **Traitement des plaintes en deuxième instance (au niveau d'une Commune)**

Si le plaignant n'est pas satisfait des solutions proposées au niveau du village, il pourra porter l'affaire auprès de la commune à travers le comité local cité ci-dessus. La résolution de la plainte à ce niveau est basée sur la médiation d'un comité nommé Comité Local de Résolution des Litiges ou CRL présidé par le maire ou par l'adjoint au maire. Le CRL est composé de membres permanents et facultatifs.

Les membres permanents sont constitués par :

- Le maire ou son représentant (adjoint au maire) qui assure la présidence ;
- Les chefs de village/r concernés dans la commune ou des notables des villages concernés ;
- Le représentant du maître d'œuvre technique (entreprise ou prestataire de service) ;
- Le représentant des conseillers communaux concernés ;
- Le ou les représentants des populations affectées par le projet ;
- Le représentant de la Préfecture.

Les membres facultatifs sont formés par :

- Le représentant de la SONELEC ;
- Le représentant d'une ONG ou de la plateforme OSC,
- Le responsable de la sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP.

Un délai de dix jours (10 j) est accordé au CRL pour régler un dossier de plaintes déposé à son niveau.

#### ❖ **Traitement des plaintes en troisième instance (au niveau de la région)**

Au cas où le problème des protagonistes n'est pas résolu par les deux instances précédentes, le troisième examen de traitement se fait par le biais d'un Comité Consultatif Régional de Résolution présidé par la Direction Régionale de l'Energie ou la Préfecture ou le gouvernorat au niveau de chaque île. Le recours à l'amiable par la médiation est le mode de résolution adopté à ce niveau. La composition de ce comité régional comporte des représentants de la Direction Régionale de l'Energie, de la SONELEC, de la Préfecture, du Gouvernorat, des ONGs, des OSC et de l'UGP. Ce comité dispose de dix (10) jours ouvrables pour régler les litiges portés à son niveau.

### ❖ Traitement des plaintes en dernière instance (au niveau du tribunal)

La voie judiciaire constitue le dernier recours du plaignant en cas d'échec des différents niveaux de résolution à l'amiable. Il est à souligner que le règlement judiciaire est défavorable pour le projet dans la mesure où il pourrait perturber le déroulement de la planification des activités. L'UCP a le devoir d'informer le plaignant que la procédure judiciaire est longue, coûteuse (frais et coûts liés au recours judiciaire à la charge du plaignant) et que la garantie de succès n'est pas toujours évidente.

Toutes les plaintes doivent être écrites et enregistrées. Ainsi, un registre des doléances doit être mis à la disposition de la population au niveau des villages/communes bénéficiaires. De ce fait, toute doléance écrite ou verbale reçue par le Projet de la part des personnes physiques et/ou morales sur les sites des sous-projets ou dans le cadre de la conduite de ses activités doit être enregistrée dans ce registre. Toutefois, une doléance écrite sur main libre est également recevable mais elle devra être transcrite dans le registre.

D'autre part, le projet mettra en place d'autres alternatives pour l'enregistrement de plainte dans le but d'une prise en charge plus large des divers types de réclamation. Il s'agit de l'ouverture d'un numéro vert adapté pour des aspects de plaintes telles les dénonciations ayant un caractère difficilement capturable par le registre.

L'existence du registre des doléances, du numéro vert et les conditions d'accès (où sont localisés les registres, la personne ou l'entité qui s'en charge de la réception et de l'enregistrement des plaintes, etc.) sont largement diffusées aux populations locales (plus particulièrement les populations affectées par le Projet) et aux parties prenantes dans le cadre des activités de consultation et d'information. Des modèles de réception (fiche de plainte) et d'enregistrement (registre d'enregistrement) sont proposés en annexe de ce document.

En résumé, les plaintes et doléances collectées et enregistrées au niveau local seront traitées suivant le processus ci-après.

**Tableau 17. Instances et processus de traitement de plaintes**

Instances	Activités	Personnes responsables	Observation	Durée de traitement
Instance 0	Réception plainte au niveau de la mairie ou chef de village	Chef de village, Responsable de la Mairie	Consignation des éléments de la plainte dans le registre déposé à cet effet.	1 jour
Instance 1	Médiation au niveau village/quartier	Chef de village ou un notable Chef Quartier, Plaignant	PV de médiation à établir chef de village	1 Jour à 1 semaine
Instance 2	Médiation au niveau de la Commune assisté par le Projet	Le Maire ou son représentant, CRL, Le(s) plaignant(s)	PV de médiation à établir par la Commune sous l'assistance du Projet	2 jours à 2 semaines
Instance 3	Arbitrage par le CCR, assisté par le Projet	Le CCR qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige, le plaignant(s), un représentant du projet	PV d'arbitrage à établir par le CCR assisté par le Projet	3 jours à 3 semaines
Instance 4	Recours au niveau du tribunal de première instance	Le juge, le plaignant et le représentant du projet	PV à établir par le greffier du tribunal. Une provision financière est toujours disponible sur Fonds des ressources propres de l'Etat pour, éventuellement, appuyer la plainte d'une personne incapable de se prendre en charge Les plaignants sont libres de saisir le tribunal	Au prorata

Selon ce tableau, le traitement de plainte qui commence au niveau du village ne devrait pas excéder 30 jours calendaires.

### **6.5.2. Traitement de plaintes au niveau des autres acteurs du Projet**

---

Les plaintes et doléances collectées et enregistrées directement par d'autres acteurs du Projet (Ministère, STD, CTD, PTFs, Communes, OSCs, ...) qui les concernent sont directement traitées par ces acteurs à leur niveau suivant les principes énumérés ci-dessus.

Les plaintes et doléances collectées et enregistrées directement par d'autres acteurs du projet (Ministère, STD, CTD, PTFs, SONELEC, OSCs, ...) mais qui ne les concernent pas seront référées par ces récepteurs aux responsables du traitement des plaintes. Tous les transferts de documents ou d'information devraient être enregistrés dans un registre spécial de traitement de plaintes développé par le Projet.

### **6.5.3. Traitement de plaintes touchant en même temps deux ou plusieurs acteurs principaux de mise en œuvre du Projet**

---

Ce type de plainte fera l'objet de traitement en arbitrage qui sera dirigé par un comité spécial de règlement des plaintes mis en place pour l'occasion par le comité de pilotage du Projet.

## **6.6. PROCEDURES DE GESTION DES PLAINTES ET DOLEANCES**

---

La procédure recommandée comprend les cinq (5) phases séquentielles suivantes :

- Etape 1 : Dépôt et transcription des plaintes/doléances ;
- Etape 2 : Triage et traitement des plaintes/doléances ;
- Etape 3 : Résolution ;
- Etape 4 : Surveillance, suivi et consolidation des données sur les plaintes et les litiges ;
- Etape 5 : Clôture ou fermeture et archivage des dossiers.

#### **Etape 1 : Dépôt et transcription des plaintes et doléances (durée 1 à 2 jours ouvrables)**

Un registre des plaintes et des doléances sera mis à la disposition de la population au niveau de chaque village, mairie et préfecture d'insertion du Projet. Toutes plaintes/doléances que ce soient écrite, verbale, email, courrier, appel téléphonique de la part des plaignants doivent être enregistrées dans ce registre. Le plaignant doit recevoir la confirmation de la réception de sa doléance et le délai probable de résolution. Les plaintes anonymes (droit du plaignant de ne pas fournir son identité) suivent les mêmes procédures de réception et de traitement que des plaintes provenant de plaignants identifiés.

Le Projet CSEA s'engage à fournir toutes les ressources nécessaires pour la transcription par écrit sans déformation dans les registres les doléances provenant des plaignants analphabètes et à assurer de rapporter à ces catégories de plaignant la résolution par les organes de traitement mis en place.

#### **Etape 2 : Triage et traitement des plaintes/doléances (durée 1 à 7 jours ouvrables)**

Les plaintes et doléances enregistrées sont traitées par un agent de l'enregistrement afin de déterminer la responsabilité de leur traitement.

Les plaintes et doléances qui peuvent être traitées au niveau local seront traitées par ce niveau. Selon le niveau de gravité de la plainte, le traitement sera pris en main au niveau du village/quartier, de la commune (CRL) ou de la Préfecture (CCRL).

Les plaintes qui sont du ressort d'autres entités ou autres acteurs du Projet seront directement transmises à l'UCP qui se chargera de les transmettre au(x) responsable (s) de traitement concerné (s).

#### **Etape 3 : Résolution (durée 2 à 15 jours ouvrables)**

A chaque niveau de traitement, les parties sont obligées à résoudre les plaintes de toutes natures conformément à la disposition décrite dans le présent document. Elles assurent le retour des informations vers les plaignants.

A cette étape, seront recueillies les informations et preuves permettant d'émettre des décisions à la validité ou non du différend/grief et à retenir les solutions en réponse aux préoccupations du plaignant. Des compétences spécifiques peuvent être sollicitées à cet égard dans le cas où le Projet (ou les organes du MGP) n'en disposent pas.

La résolution à l'amiable, par voie de négociation ou de médiation est de rigueur. La saisine du tribunal est effectuée lorsqu'aucune entente n'est obtenue ou aucune solution satisfaisante aux deux parties concernées est trouvée ou l'un des concernés recourt à la voie judiciaire.

#### **Etape 4 : Surveillance, suivi et consolidation des données relatives aux plaintes (durée 5 à 20 jours ouvrables)**

La mise en œuvre des solutions retenues par les organes/comités de résolution des plaintes à tout niveau de traitement ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties, notamment du plaignant. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions retenue (s) ne sera entamée qu'après au moins cinq (5) jours ouvrables après l'accusé de réception signé par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et l'obtention de son accord signifié par un PV de consentement.

Une base de données sur les plaintes sera établie. Elle a pour objectif de voir la traçabilité des plaintes reçues et de capitaliser le mode de résolution de conflit effectué. La gestion de la base de données sera sous la responsabilité de l'Unité de Coordination (UCP). Au niveau de chaque entité à charge du traitement des plaintes, l'entité désignera un responsable attribué pour la capitalisation des données à leur niveau suivant les grandes lignes définies en commun par le Projet. Ces informations seront communiquées périodiquement à l'UCP.

- **Etape 5 : Fermeture de dossiers et archivage (délai maximal : le temps nécessaire jusqu'à ce que les décisions aient été mises en place à satisfaction)**

La clôture ou fermeture d'un dossier sera réalisée par les comités de résolution à tout niveau concerné.

Un dossier est déclaré clos lorsque les démarches suivantes ont été entamées :

- Une décision "finale" a été prise par l'Entité à charge du traitement de la plainte, ou l'UCP sans besoin de mesures correctives et une réponse officielle (lettre) est transmise au plaignant ;
- Une décision "finale" a été prise par l'Entité à charge du traitement de la plainte, ou l'UCP et les "mesures décrites" dans la décision ont été effectuées par "le responsable dédié ;
- Pour les plaintes anonymes, un rapport global de traitement de cas servira de réponse officielle.

La fermeture d'un dossier sera documentée par chaque comité de résolution concernée et rapportée à l'UCP.

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) mise en place au sein du Projet peut être schématisé de la manière suivante :

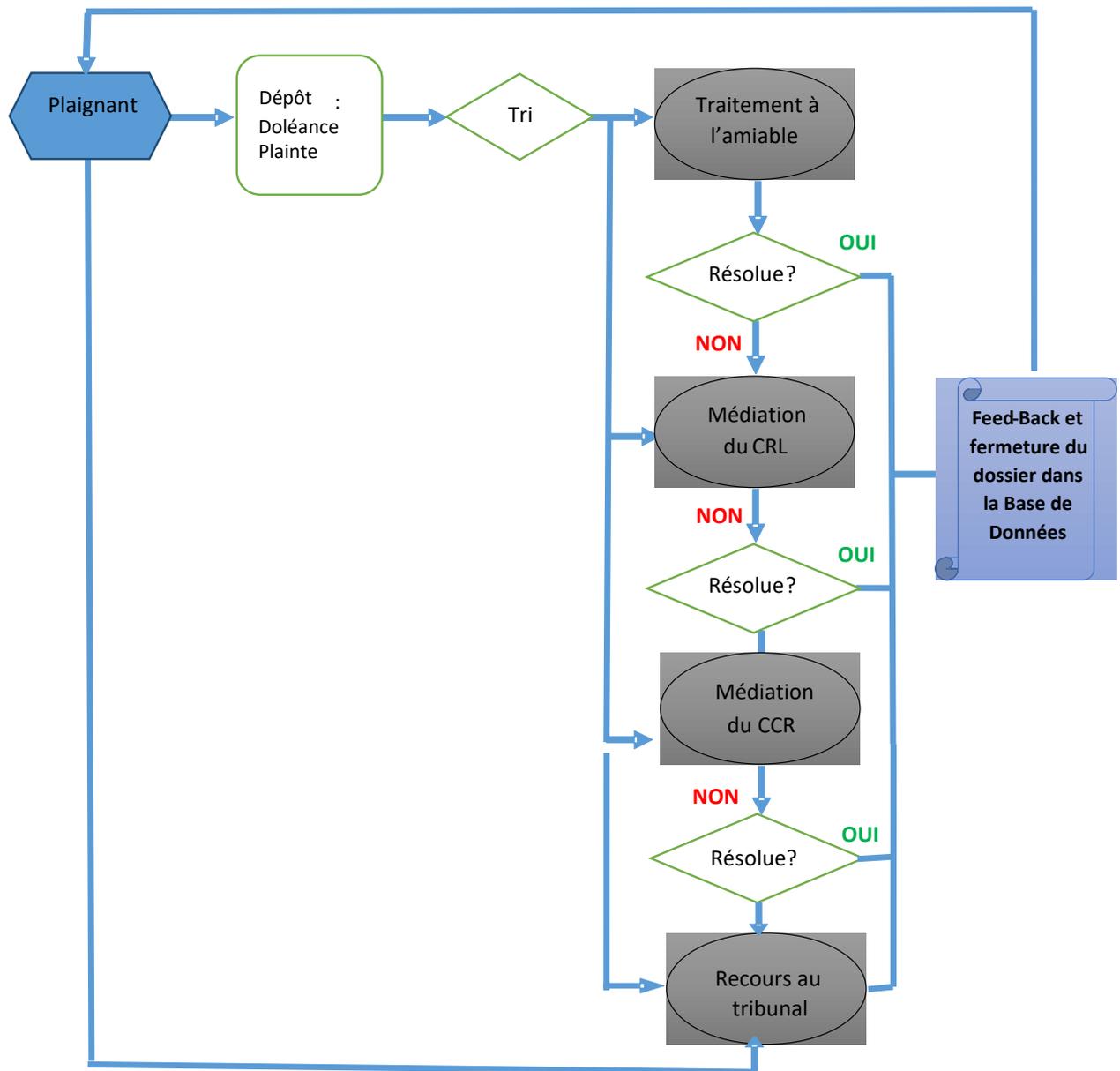


Figure 2: Processus de traitement des plaintes

## 6.7. GESTION DES PLAINTES POUR DES CAS SPECIFIQUES

A l'instar de la résolution standard des plaintes et doléances à l'amiable telle qu'elle est décrite ci-dessus, le MGP peut être confronté à des cas spécifiques de plaintes tels que les violences basées sur le genre, la corruption, les délits au niveau de la passation des marchés, du contrat avec les partenaires et les travailleurs des entreprises réalisant les travaux souscrits dans les activités/sous-projets où des dispositions spécifiques devront être prises par le Projet selon les directives ci-après :

- **Cas de la violence basée sur les genres (VBG), harcèlement sexuel (HS), Exploitation et abus sexuel (EAS) et de violences faites aux enfants (VCE)**

Ces cas sont considérés comme des plaintes sensibles et leur traitement nécessite des mesures adaptées et adéquates pour l'enregistrement et le traitement de manière sûre et éthique de ces allégations par le mécanisme de plainte. Quoique faisant partie intégrante du processus du MGP au niveau de l'enregistrement initial de la plainte relative aux aspects VBG/EAS/HS, le traitement de ces plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences qui ne sont pas disponibles au sein des organes du MGP du Projet. Dans ce cas, le MGP prévoit le dépôt et le traitement de ces plaintes sensibles par des organismes spécialisés. Le Projet travaillera donc, en étroite collaboration avec les organismes spécialisés dans le traitement de VBG/HS/EAS comme les Cellules d'écoute et les conseils juridiques auprès du Ministère chargé de la Protection Sociale, et de la Promotion de la Femme, les associations/ONGs (exemples HIFADHU, ASCOBEF, SOUBITIWAMBE), la Police (Brigade des mœurs, Brigade des mineurs et de recherche), les Centres d'écoute mis en place au niveau des trois îles. Un protocole spécifique de prise en charge de ces cas sera établi entre le Projet et ces entités spécialisées. Le dépôt des plaintes de ce type sera orienté vers ces entités spécialisées.

- **Corruption**

Le cas de présomption de corruption collecté dans le cadre du Projet sera directement transféré au niveau du tribunal<sup>3</sup>.

- **Passation des marchés et gestion du contrat avec les partenaires**

Dans le cas où des plaintes concernent la passation de marché ou la gestion du contrat avec les partenaires du Projet, elles seront acheminées vers des organes compétentes pour le traitement de ces cas comme l'ARMP.

- **Gestion du contrat avec les travailleurs**

Tel qu'il est décrit dans le PGMO et conformément aux lois nationales sur le travail, un MGP spécifique aux travailleurs (entreprise, Projet) traitera les plaintes relevant du non-respect du contrat, des différends entre les travailleurs et leur employeur. Selon la gravité de la plainte, la résolution se fait soit à l'amiable avec ou sans saisie de l'inspection du travail, soit le recours à la juridiction compétente (tribunal de travail). Un Comité de Gestion des Différends des Travailleurs sera instauré à différents niveaux hiérarchiques (central, régional, entreprise). Ce comité composé par des représentants du projet et des travailleurs et d'autres entités concernées, s'occupe de la résolution à l'amiable et procède aux confrontations des deux camps.

## **6.8. TRAITEMENT DES PLAINTES DEPOSEES DIRECTEMENT AU NIVEAU DE LA BANQUE MONDIALE**

---

Toute personne ou communautés qui ont des doléances ou plaintes par rapport au projet sous financement de la Banque Mondiale peut ou peuvent déposer des plaintes directement au niveau de cette institution à travers le site web du GRS ([www.worldbank.org/grs](http://www.worldbank.org/grs)), ou par courriel à l'adresse [grievances@worldbank.org](mailto:grievances@worldbank.org), ou par lettre transmise ou remise en mains propres au bureau de la Banque Mondiale.

Le traitement des plaintes au niveau de la Banque Mondiale comprend trois grandes étapes :

- Réception de la plainte à travers le GRS ou Service de règlement des plaintes avec accusé de réception par la Banque. Au niveau de cette étape, la Banque détermine si la plainte est recevable. Pour cela, la Banque justifie si la plainte se rapporte bien au projet financé par la

---

<sup>3</sup> L'Union des Comores ne dispose pas d'organismes spécifiques extra-judiciaires de traitement des cas de corruption. La seule institution existante était la Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption (CNPLC), créée en 2011 et dissoute en 2016 pour cause d'inefficacité. Aucune institution du même genre n'a été mise en place depuis.

Banque mondiale, si la plainte est déposée par des personnes ou des communautés touchées par ledit projet, ou par leur représentant autorisé, etc.

- Examen du motif de la plainte : pour cela, la Banque notifie le plaignant de l'état d'avancement du traitement de la plainte et lui demande un complément d'information le cas échéant.
- Après traitement de la plainte, la Banque propose au plaignant des solutions assorties d'un calendrier de mise en œuvre. En cas d'acceptation de la solution par le plaignant, l'équipe du Projet applique les solutions retenues et la Banque en assure le suivi.

Lorsque les solutions sont intégralement mises en œuvre, la plainte est clôturée.

## **6.9. STRUCTURE ET OPERATIONNALISATION DU MGP**

---

La structure institutionnelle et organisationnelle définitive du MGP sera mise en place avant le démarrage des interventions du Projet et le MGP devra être opérationnel à cette période afin de faciliter la fonctionnalité du Mécanisme. La mise en place de la structure est placée sous la responsabilité du spécialiste en sauvegarde sociale et du spécialiste en VBG/SEA-HS de l'UCP du MEEH. Cette structure comprend les organes de traitement du MGP (comités gestion des plaintes de différents niveaux cités précédemment) qui seront mis en place également au niveau de chaque zone d'intervention du Projet. Les personnes responsables intervenant dans les niveaux de traitement de plainte doivent être identifiées et elles doivent bénéficier des formations adéquates pour accomplir leurs missions.

Au niveau national, un Comité au sein de l'UCP sera à constituer. Ce comité assurera l'animation du MGP et il est composé d'au moins quatre membres issus de :

- 01 membre de l'UCP (point focal sauvegarde sociale) ;
- 01 membre de la Direction Générale de l'Energie (assure la présidence du comité) ;
- 01 membre de la Direction Nationale de la Promotion du Genre (une femme de préférence) ;
- 01 membre de la Direction Générale de l'Environnement (une femme de préférence).

Le spécialiste en sauvegarde sociale de l'UCP assure la capitalisation des données sur les plaintes pour le compte du Projet. Il est responsable de l'archivage des documents. Il assure également avec l'appui du responsable de sauvegarde sociale dans les régions d'intervention du Projet, la formation des membres des comités de résolution des plaintes sur le MGP mis en place au niveau de chaque zone d'intervention.

Le spécialiste en sauvegarde sociale de l'UCP va élaborer un manuel du MGP du projet après la date effective du projet où sont expliqués en détails les différentes procédures et mécanismes de résolution, le fonctionnement des comités (nomination, règlement interne, budget de fonctionnement, etc.). Une fois le Manuel du MGP validé, une version abrégée en langue officielle et comorienne du manuel est à produire et qui sera partagée et diffusée aux membres des comités de résolution.

Au niveau de chaque région d'intervention, le responsable régional de la sauvegarde sociale assure l'animation, le suivi des comités de résolution à tous niveaux, l'information des parties prenantes et de la population de l'existence du MGP régional et local, des membres des différents comités, du mode de fonctionnement et des canaux de recours pour le dépôt de plaintes.

L'opérationnalisation du MGP sera effective grâce aux ressources humaines et matérielles que l'UGP mettra en œuvre. Dès que le projet entrera en vigueur, l'UGP veillera à mettre à la disposition des Comités de gestion et de résolution des plaintes i) le registre des plaintes, les matériels et fournitures de bureau, ii) le frais de fonctionnement du comité.

## **6.10. BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MGP**

---

Pour que le MGP soit opérationnel dans l'immédiat et efficace dans son fonctionnement, l'unité de préparation du projet mettra en place un budget de gestion des plaintes. Ce budget sera inscrit au budget consacré à la mobilisation des parties prenantes. Le tableau ci-après donne une présentation synthétique des rubriques de dépenses ainsi que des estimations des coûts correspondants (pour le traitement des plaintes non liés à la VBG/EAS/HS).

Tableau 18: Budget de mise en œuvre du MGP du projet

Rubriques/actions	Responsable	Acteurs associés	Échéance	Coût estimatif (en \$US)
Elaboration du MGP	Spécialiste sauvegarde sociale de l'UCP du MEEH en collaboration avec le spécialiste sauvegarde sociale de l'UGP de la SONELEC	Spécialistes sauvegarde environnementale de l'UCP et de l'UGP, Coordonnateur du Projet, consultants	3 mois après constitution de l'équipe du Projet	3 000
Mise en place des comités de résolution des plaintes	Coordonnateurs du projet de l'UCP et de l'UGP	Spécialistes sauvegarde sociale et Spécialistes sauvegarde environnementale de l'UCP et de l'UGP	1 mois après la finalisation du document du MGP du projet	-
Formation des membres des comités de gestion sur le MGP	Spécialistes sauvegarde sociale de l'UGP et de l'AEP	Spécialistes sauvegarde environnementale de l'UCP et de l'UGP	2 mois après la constitution des comités de résolution	9 000
Information/sensibilisation et communication sur les dispositions du MGP au niveau des zones d'intervention du projet	Spécialistes sauvegarde sociale de l'UCP et de l'GP	Responsable communication du projet	Tout au long du projet	12 000
Fonctionnement des comités de résolution	Spécialistes sauvegarde sociale de l'UCP et de l'UGP	Coordonnateur du projet, Responsable service financier	Dès la mise en place des structures de MGP	36 000
<b>TOTAL</b>				<b>60 000</b>

## 7. SUIVI ET REPORTING

### 7.1. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AUX ACTIVITES DE SUIVI

Des évaluations participatives du Projet seront procédées au cours de la mise en œuvre où l'UGP MEEH veillera à ce que des parties prenantes en soient associées. Le Projet veillera également au renforcement de capacité de ces parties prenantes en matière de suivi et évaluation dans le cas où de tels besoins se manifestent pour que les parties prenantes puissent jouer le rôle et les tâches que l'on attend d'eux. La position des parties prenantes par rapport au déroulement des évaluations du Projet se présente comme suit :

- Lors de l'évaluation initiale, les besoins des parties prenantes sont collectés pour servir d'orientation stratégique de la mise en œuvre du Projet ;
- Au cours des prochaines évaluations à mi-parcours et finale du Projet où les parties prenantes devraient participer, leurs appréciations de la performance du projet ainsi que leurs recommandations aux réajustements de la stratégie seront recueillies.

### 7.2. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES

Les chargés de la mobilisation des PP auprès de l'UCP du MEEH et de l'AEP aura comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et de suivi de la mise en œuvre du programme de mobilisation élaboré. Il doit à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet.

Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP est le spécialiste en sauvegarde sociale de l'UGP.

Des outils de suivi (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés et qui feront l'objet d'une capitalisation dans un document global de suivi des activités courantes du Projet. Au niveau de ces rapports, les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre de ces activités seront mis en en exergue suivant les indicateurs de suivi développés dans le tableau ci-après. Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiquées à toutes les parties prenantes (catégories des parties prenantes touchées et des autres parties prenantes telles qu'elles sont préalablement définies). La forme de la communication et le calendrier de diffusion suivront les indications établies dans les plans de mobilisation développés dans les chapitres précédents.

Les informations sur le Projet, l'état d'avancement de la mise en œuvre, les résultats et impacts du projet seront diffusés et partagés aux différentes parties prenantes. Ces processus vont être renforcés par le plan de communication qui sera élaboré lors du démarrage du Projet. A chaque communication envers ces parties prenantes, le Projet fera un rappel sur l'existence et le mode de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes.

Tableau 19: Indicateurs de suivi

N°	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de collecte des données	Source de vérification
1	Procéder à l'identification des parties prenantes, à l'établissement et au maintien de dialogues permanentes tout au long du Projet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Liste des parties prenantes</li><li>• Proportion des parties prenantes impliquées par rapport à l'ensemble à mobiliser</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Trimestriel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport d'activités</li><li>• Fiche de contact des PP</li></ul>
2	Susciter la participation et l'implication des parties	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'activités de consultation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Trimestriel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien auprès d'un échantillon</li></ul>

N°	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de collecte des données	Source de vérification
	prenantes dans la mise en œuvre des activités du Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entretien effectué</li> <li>• Niveau d'implication des différentes parties prenantes aux activités du Projet</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV consultation publique</li> <li>• Fiche de présence</li> <li>• Observation directe</li> <li>• Rapport d'activités</li> </ul>
3	Assurer un engagement ciblé et inclusif ainsi qu'un accès équitable de toutes catégories de personnes (hommes, femmes, personnes âgées, jeunes, personnes vulnérables, personnes touchées par le Projet par déplacement économique et éventuellement physique) aux opportunités et bénéfices du Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures spécifiques pour chaque groupe/catégorie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trimestriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Observation directe</li> <li>• Entretien auprès d'un échantillon</li> </ul>
4	Assurer la diffusion en temps opportun les informations relatives au Projet, aux opportunités offertes, aux risques et impacts potentiels, en vue des échanges avec les PP et récolter leurs préoccupations et leurs recommandations pour la gestion adéquate de ces risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunion de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les autorités locales) organisée avec chaque catégorie de PP</li> <li>• Nombre de publication couvrant le projet dans les médias</li> <li>• Nombre de suggestions et de recommandations reçues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trimestriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Observation directe</li> <li>• Entretien auprès d'un échantillon</li> <li>• PV de consultation</li> <li>• Fiche de présence</li> </ul>
5	Veiller à ce que les personnes touchées par le Projet (par déplacement économique et éventuellement physique) et les autres parties prenantes aient accès à des canaux appropriés pour soumettre leurs préoccupations et plaintes et puissent recevoir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un mécanisme de gestion de plaintes</li> <li>• Nombre de plaintes et de griefs</li> <li>• Proportion entre plaintes déposées et plaintes réglées</li> <li>• Délai moyen de traitement d'une plainte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trimestriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• PV de consultation publique</li> <li>• Fiche de présence</li> </ul>

N°	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de collecte des données	Source de vérification
	dans un délai raisonnable la réponse appropriée			

## 8. LE BUDGET PREVISIONNEL

Les coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes comprennent l'organisation de réunion, des consultations publiques périodiques, des réunions de réflexion thématiques, des ateliers et des stages de formation et de partage d'expériences, des actions de sensibilisation et d'IEC, des événements cérémoniaux, de l'édition et de diffusion de rapports. D'une manière générale, ces coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes seront directement intégrés dans le budget de gestion du projet. Cependant dans un premier temps, la mise en œuvre du PMPP nécessitera un budget estimatif à 225 500\$ US.

Les détails de ce budget prévisionnel de la mise en œuvre sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 20: Budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PMPP (en USD)

Activités	Quantité	Coût unitaire (en USD)	Coût total (en USD)s	Observations
Atelier de présentation du PMPP auprès des parties prenantes	03	10 000	30 000	01 Atelier au niveau de chaque île
Elaboration plan de communication	01	5 000	5 000	
Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi	03	10 000	30 000	
Mise en œuvre du MGP (développement des outils, formation des PP, mise en place du numéro vert)	Fft	60 000	60 000	Cf. détails du budget en §6.8
Mise à jour PMPP	01	10 000	10 000	
Suivi de la mobilisation des PP	04	5 000	20 000	
Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du PMPP	500	100	50 000	
			205 000	
S/Total Imprévus (10%)			20 500	
<b>TOTAL</b>			<b>225 500</b>	

## 9. CONCLUSION

---

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) forme un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets d'investissement. Conformément aux dispositions du nouveau cadre environnemental et social de la Banque Mondiale, le PMPP constitue un des documents contractuels à élaborer dans toute demande de financement avant approbation.

Le présent document est élaboré dans le cadre du Projet MEEH accès à l'énergie solaire des Comores proposé par l'Etat Comorien pour un financement auprès de la Banque Mondiale. De par son élaboration, le document est appelé à être souple, pratique et évolutif au fur et à mesure de la mise en œuvre du Projet et dans l'objectif de prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes relatives aux indications dans les composantes du Projet en général et celles des exigences des sous-projets en particulier.

Le plan montre les principes, le processus de consultation et de participation des diverses parties prenantes affectées par le Projet via leur identification, leur analyse, la planification de la stratégie de consultation et de participation, la stratégie de diffusion de l'information, les dispositions dans le cadre des gestions des plaintes et le suivi des activités.

Toutes les dispositions prévues dans ce plan seront mises en œuvre par le projet dès la conception jusqu'à la clôture du Projet. La mobilisation des fonds nécessaires pour la mise en œuvre du PMPP sera prise dans de telle optique de considération c'est-à-dire à interpréter avec souplesse et susceptible de s'évoluer. Le budget estimatif pour la mise en œuvre de ce PMPP nécessitera une somme de Deux cent vingt-cinq mille cinq cent dollars US (225 500 USD).

## Références bibliographiques

---

1. Banque Mondiale. 2018 (juin). Note d'orientation à l'intention des emprunteurs : NES10 : mobilisation des parties prenantes et information. Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI. 12p.
2. Banque Centrale des Comores/PADSF. 2020 (mars). Plan de Mobilisation des Parties Prenantes. 133 p.
3. BLODEV (Février 2022). Rapport de démarrage dans le cadre de l'élaboration des documents cadres environnementaux et sociaux du projet CSEA. Union des Comores/BM. 57p.
4. MEAH/BM. 2022 (Mars). Plan de Mobilisation des Parties Prenantes. Projet d'Accès à l'Eau Potable (PAAEP). Version draft. Madagascar (P174477). 85p.
5. MID/Banque Mondiale. 2020 (Décembre). Plan de Mobilisation des Parties Prenantes. Projet de soutien à des moyens de subsistance résilients dans le sud de Madagascar. Projet MIONJO. 116p.
6. Union des Comores (Oct 2020). Projet de Plan de Mobilisation des Parties Prenantes pour le PPA. Projet de Connectivité Inter-Iles (P173114). 15p.

# Annexe

---

## 1. PV ET FICHE DE PRESENCE DE LA REUNION D'INFORMATION

---

Liste des personnes contactées

## **2. PV ET FICHE DE PRESENCE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**

---

### 3. ANALYSE COMPARATIVE DU CADRE NATIONAL ET DE LA NES10

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national de l'Union des Comores.		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet CSEA
Consultation des parties prenantes	6	<p>Consultation tout au long du cycle de vie du projet</p> <p>Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et</li> <li>- Dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet.</li> </ul> <p>La nature, la portée et la fréquence de la consultation des parties prenantes : proportionnelles à la nature et l'ampleur du projet et à ses risques et impacts potentiels.</p>	<p>Constitution de l'Union des Comores (2001)</p> <p>Art.4 Loi n°94-018. Loi cadre relative à l'environnement (LCE)</p>	<p>La Constitution garantit le Droit à un environnement sain et le devoir de tous (individu ou communauté) à sauvegarder cet environnement, le droit à l'information plurielle</p>	<p>Bien que le principe soit acquis, les exigences de la NES 10 sont plus développées. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.</p>
(Consultations significatives) – (Modalités) Qualité des informations et des consultations	7	<p>Les Emprunteurs organiseront des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Emprunteurs fourniront aux parties prenantes des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et</li> <li>- en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation.</li> </ul>	<p>Art.14 Loi n° 94-018. Loi cadre de l'environnement (LCE)</p>	<p>Un décret en conseil des ministres régleme les modalités de réalisation et de présentation des études d'impact, de leur examen par l'Administration et d'information du public au cours de la procédure devant l'agrément</p>	<p>Les exigences de la NES n°10 sont précises et plus explicites. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.</p>
Aspects du processus de participation	8	<p>Le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants, comme indiqué plus en détail dans la présente NES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) L'identification et l'analyse des parties prenantes ;</li> <li>(ii) La planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ;</li> <li>(iii) La diffusion de l'information;</li> <li>(iv) La consultation avec les parties prenantes ;</li> <li>(v) Le traitement et la réponse aux plaintes ; et</li> <li>(vi) Le retour d'information aux parties prenantes.</li> </ul>	<p>Art.12 Loi n°94-018 (LCE) modifiée par la loi n°95-007 en son article 5</p>	<p>Etapas méthodologiques pour mener une étude d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de l'état du site et de son environnement,</li> <li>- Une évaluation des conséquences prévisibles de la mise en œuvre ;</li> <li>- Une présentation des mesures prévues pour réduire ou supprimer les effets dommageables sur l'environnement et des autres possibilités non retenues de mise en œuvre.</li> </ul>	<p>Les exigences de la NES n°10 sont précises. Les textes comoriens sont plus vagues et sont axés sur l'étude d'impact.</p>

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national de l'Union des Comores.		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet CSEA
Conservation et publication du dossier de la participation des parties prenantes	9	L'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes * Y compris une description des parties prenantes consultées, * Un résumé des commentaires reçus et * Une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.	N/P	Les textes ne prévoient pas ce sujet	Les exigences de la NES n°10 sont plus indicatives et développées. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
<b>A. Participation pendant la préparation du projet</b>					
<b>Identification et analyse des parties prenantes</b>					
Définition et Identification des différentes parties prenantes	10	L'Emprunteur devra identifier les différentes parties prenantes, aussi bien - les parties affectées par le projet que - les autres parties intéressées.  Comme indiqué dans le paragraphe 5, les différents individus ou groupes qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le projet seront appelés les « parties affectées par le projet » et les autres personnes ou groupes qui peuvent avoir un intérêt dans le projet seront appelés les « autres parties intéressées ».	Art.12 Loi n°94-018 (LCE) modifiée par la loi n°95-007 en son article 5	Le texte est vague et englobe les parties prenantes dans l'appellation globale « environnement humain »	Les exigences de la NES n°10 donnent une autre classification plus conforme à l'objectif de la NES. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
Identification et analyse des parties affectées	11	Identification et analyse des parties affectées défavorisés ou vulnérables  L'Emprunteur devra identifier les parties affectées par le projet (les personnes ou les groupes) qui en raison de leur situation particulière, peuvent être défavorisés ou vulnérables.  Selon cette identification, l'Emprunteur devra également identifier : - Les différents intérêts et priorités au sein des groupes ou des individus identifiés sur les impacts du projet,	N/P	Les textes ne prévoient pas ce sujet	Les exigences de la NES n°10 sont plus développées. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national de l'Union des Comores.		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet CSEA
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mécanismes d'atténuation et les avantages, et</li> <li>- Ceux qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.</li> </ul> <p>Un niveau adéquat de détail sera inclus dans l'identification et l'analyse des parties prenantes afin de déterminer le niveau de communication qui est approprié pour le projet.</p>			
Appui éventuel à l'identification et à l'analyse des parties prenantes	12	<p>Possibilité de recours aux spécialistes indépendants En fonction de l'importance potentielle des risques et des impacts environnementaux et sociaux, l'Emprunteur pourra être tenu de faire appel à des spécialistes indépendants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour contribuer à l'identification et l'analyse des parties prenantes et</li> <li>- Pour appuyer l'analyse exhaustive et la conception d'un processus de participation inclusive.</li> </ul>	N/P	Les textes ne prévoient pas ce sujet	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
<b>Plan d'Engagement des Parties Prenantes</b>					
Elaboration et mise en œuvre d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)	13	<p>En consultation avec la Banque, l'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) proportionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* à la nature et</li> <li>* à la portée du projet et</li> <li>* aux risques et impacts potentiels.</li> </ul> <p>Un projet de PEPP sera publié par l'Emprunteur le plus tôt possible, et préalablement à l'évaluation du projet,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- et l'Emprunteur devra solliciter les opinions exprimées par les parties prenantes sur le PEPP, y compris l'identification des parties prenantes et les propositions de participation future.</li> </ul> <p>- Lorsque des modifications importantes sont apportées</p>	N/P	Les textes ne prévoient pas l'élaboration de Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP).	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national de l'Union des Comores.		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet CSEA
		au PEPP, l'Emprunteur devra communiquer le PEPP actualisé.			
Approches et contenus du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)	14-16	14. Le PEPP décrira - le calendrier et - Les modalités de la consultation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, tel que convenu entre la Banque et l'Emprunteur, - Et devra faire la distinction entre les parties affectées par le projet et les autres parties intéressées.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
		Le PEPP décrira également - l'éventail et - Le calendrier des informations à communiquer aux parties affectées par le projet et aux autres parties intéressées, ainsi que - Le type d'informations à leur demander.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
		15. Le PEPP sera adapté pour tenir compte : - Des principales caractéristiques et - Des intérêts des parties prenantes, et - Des différents niveaux d'engagement et de consultation qui seront appropriés pour les différentes parties prenantes.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
		Le PEPP décrira - comment la communication avec les parties prenantes sera traitée tout au long de la préparation du projet et de sa mise en œuvre.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
		16. Le PEPP décrira - Les mesures qui seront utilisées pour éliminer les obstacles à la participation et Comment les points de vue des groupes différemment affectés seront pris en compte. Le cas échéant, le PEPP devra - inclure des mesures différenciées pour permettre la participation effective des personnes identifiées	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national de l'Union des Comores.		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet CSEA
		comme défavorisées ou vulnérables.			
		Des approches spécifiques et une augmentation du niveau des ressources peuvent être nécessaires pour la communication avec ces groupes différemment touchés afin qu'ils puissent obtenir l'information dont ils ont besoin sur les questions qui pourraient les affecter.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
Vérification de la représentativité  les communautés locales	17	Lorsque la participation des parties prenantes avec les personnes et les communautés locales dépend essentiellement des représentants de la communauté, l'Emprunteur fera des efforts raisonnables pour vérifier - Que ces personnes présentent, dans la réalité, les points de vue de ces personnes et de ces communautés, et - Qu'elles facilitent le processus de communication de manière appropriée.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
Formats du Plan d'Engagement  des Parties Prenantes	18	Autre format du Plan d'Engagement des Parties Prenantes : planification du processus de consultation Dans certaines circonstances, en fonction du niveau d'information disponible sur le projet, le PEPP aura le format d'un cadre qui décrira - les principes généraux et - une stratégie collaborative visant à identifier les parties prenantes, et - devra planifier un processus de consultation conformément à la présente NES qui sera mis en œuvre une fois la localisation connue.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
<b>Diffusion de l'information</b>					
Informations sur le projet aux parties prenantes	19	Informations sur le projet aux parties prenantes : diffusion, accès au plus tôt, contenus L'Emprunteur diffusera les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre * les risques et les impacts du projet, et * les opportunités potentielles.	Art.7. décret n°01-52/CE relatifs au contenu de l'étude d'impact.	Afin de faciliter, pour le public, la compréhension des informations contenues dans le projet, lorsque celui-ci doit être soumis à enquête publique, en application d'une procédure qui le prévoit, l'étude d'impact sera accompagnée d'un résumé non technique. Lorsque le projet soumis à étude d'impact ne fait pas l'objet d'une	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national de l'Union des Comores.		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet CSEA
				enquête publique ou lorsque le projet fait l'objet d'une notice d'impact, l'étude d'impact ou la notice sont néanmoins rendues publiques par voie d'avis à la presse ou d'affichage qui précise les dates et horaires de la consultation.	
		<p>L'Emprunteur devra fournir aux parties prenantes un accès aux informations suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le plus tôt possible avant l'évaluation du projet par la Banque, et</li> <li>- selon un calendrier qui permet de mener des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet : (a) L'objectif, la nature et la taille du projet ;</li> <li>(b) La durée des activités du projet proposé ;</li> <li>(c) Les risques et les impacts potentiels du projet sur les communautés locales, et les propositions pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et les impacts potentiels qui pourraient affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés, et en décrivant les mesures différenciées prises pour les éviter et les minimiser ;</li> <li>(d) Le processus de participation des parties prenantes envisagé, qui met en évidence les voies par lesquelles les parties prenantes peuvent participer ; La date et le lieu de toutes les réunions de consultation publiques envisagées, et le processus selon lequel les réunions sont annoncées et résumées, et les rapports publiés ; et</li> <li>(f) Le processus et les moyens par lesquels les préoccupations peuvent être soulevées et seront gérées.</li> </ul>			
Langues de diffusion des informations du projet		<p>Diffusion dans les langues locales pertinentes, accessible et culturellement appropriée</p> <p>L'information sera diffusée dans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les langues locales pertinentes et</li> </ul>	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national de l'Union des Comores.		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet CSEA
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une manière qui soit accessible et</li> <li>- culturellement appropriée,</li> <li>- en tenant compte des besoins spécifiques des groupes qui peuvent être affectés différemment ou de manière disproportionnée par le projet en raison de leur statut ou des groupes de la population ayant des besoins spécifiques d'information (tels que le handicap, l'alphabétisation, le sexe, la mobilité, les différences de langue ou d'accessibilité).</li> </ul>			
<b>Consultation significative</b>					
Mise en en place d'un processus de consultation significative	21	<p>Mise en place d'un processus de (véritable) consultation significative (permanente)</p> <p>L'Emprunteur mettra en place un véritable processus de consultation de manière à permettre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue sur les risques, les impacts et les mesures d'atténuation du projet, et</li> <li>- à l'Emprunteur de les examiner et d'y répondre.</li> </ul> <p>Une consultation significative sera effectuée sur une base permanente au fur et à mesure de l'évolution de la nature des enjeux, des impacts et des opportunités.</p>	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
Modalités d'un Processus de consultation significative	22	<p>Une véritable consultation est un processus à double sens qui :</p> <p>(a) Commence au début du processus de planification du projet et permet de rassembler les opinions initiales sur la proposition du projet et d'informer la conception du projet ;</p> <p>(b) Encourage la rétroaction des parties prenantes, en particulier dans le but d'informer la conception du projet et la participation des parties intéressées à l'identification et l'atténuation des risques et des impacts environnementaux et sociaux ;</p> <p>(c) Se poursuit sur une base continue au fur et à</p>	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national de l'Union des Comores.		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet CSEA
		mesure de l'apparition des risques et des impacts ; (d) Est fondée sur la publication et la diffusion préalables d'informations pertinentes, transparentes, objectives, utiles et facilement accessibles selon un calendrier qui permet des consultations significatives avec les parties prenantes, dans une ou plusieurs langues locales, sous une forme culturellement acceptable, et compréhensibles par les parties prenantes ; (e) Tient compte de la rétroaction et y apporte des réponses ; (f) Encourage la participation active et inclusive des parties affectées par le projet ; (g) Se déroule à l'abri de toute manipulation, interférence, coercition ou intimidation ; et (g) Est documentée et publiée par l'Emprunteur			
<b>B. Participation pendant la mise en œuvre du projet et rapports externes</b>					
Durée de l'implication des parties prenantes	23	L'Emprunteur devra poursuivre sa consultation avec les parties affectées par le projet et les autres parties intéressées - pendant toute la durée de vie du projet, et - leur fournir des informations de manière adaptée * à la nature de leurs intérêts et * aux risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet.	Art.4 Loi n°94-018. Loi cadre relative à l'environnement (LCE)	Devoir des citoyens à la sauvegarde de l'environnement	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
Objets de la consultation : performance, mesures d'atténuation, risques supplémentaires	24-25	24. L'Emprunteur poursuivra son engagement avec les parties prenantes, - conformément au PEPP et - se basera sur les canaux de communication et d'engagement déjà établis avec les parties prenantes. En particulier, l'Emprunteur - Dollicitera les commentaires des parties prenantes	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national de l'Union des Comores.		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet CSEA
		sur * La performance environnementale et sociale du projet, et * La mise en œuvre des mesures d'atténuation dans le PEES.			
		25. Lorsque des changements importants sont apportés au projet et se traduisent par des risques et des impacts supplémentaires préoccupants, en particulier pour les parties affectées par le projet, l'Emprunteur devra - Informer les parties affectées par le projet des risques et des impacts et - Les consulter sur la manière dont ces risques et ces impacts seront atténués.  L'Emprunteur communiquera un PEES mis à jour comportant toute mesure d'atténuation supplémentaire.	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
<b>C. Mécanisme de gestion des plaintes</b>					
Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes	26	L'Emprunteur devra répondre en temps opportun aux préoccupations et aux plaintes des parties affectées par le projet concernant la performance environnementale et sociale du projet. À cet effet, l'Emprunteur proposera et mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes pour recevoir et encourager la résolution des préoccupations et des plaintes.	N/P	Les textes ne prévoient pas e sujet	Les exigences de la NES n°10 sont plus détaillées et précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
Qualité et fonctionnalités du mécanisme de gestion des plaintes	27	Le mécanisme de gestion des plaintes sera adapté aux risques et aux impacts négatifs potentiels du projet, et sera accessible et inclusif. Lorsque cela est faisable et adapté au projet, le mécanisme de gestion des plaintes utilisera les mécanismes existants de gestion des plaintes, formels ou informels appropriés au projet, complétés au besoin par des dispositions spécifiques au projet.	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus détaillées et précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national de l'Union des Comores.		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet CSEA
		Des détails supplémentaires sur les mécanismes de gestion des plaintes sont énoncés à l'Annexe 1.			
		(a) Le mécanisme de gestion des plaintes devrait répondre aux préoccupations de façon prompte et efficace, d'une manière transparente et culturellement appropriée et facilement accessible à tous les segments des communautés affectées par le projet, sans frais et sans rétribution. Le mécanisme, le processus ou la procédure ne devront pas empêcher l'accès à des recours judiciaires ou administratifs. L'Emprunteur informera les parties affectées par le projet au sujet du processus de gestion des plaintes dans le cadre de ses activités de participation communautaire, et mettra à la disposition du public un dossier, qui documente les réponses à toutes les plaintes reçues ; et (b) Le traitement des plaintes se fera d'une manière culturellement appropriée et devra être discret, objectif, sensible et attentif aux besoins et aux préoccupations des communautés affectées par le projet. Le mécanisme permettra également de déposer des plaintes anonymes qui seront soulevées et traitées		Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus détaillées et précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
<b>D. Capacités organisationnelles et engagement</b>					
Dispositif organisationnel et institutionnel	28	L'Emprunteur devra définir des rôles, des responsabilités et des pouvoirs clairs, et désigner du personnel spécifique qui sera chargé de la mise en œuvre et du suivi des activités de participation des parties prenantes et du respect de la présente NES.	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.
<b>ANNEXE 1 – Mécanismes de gestion des plaintes</b>					
Portée, ampleur et type du mécanisme de gestion de plaintes (MGP)		Portée, l'ampleur et le type : proportionnels à la nature et à l'ampleur des risques et des impacts négatifs potentiels du projet	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes comoriens.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national de l'Union des Comores.		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet CSEA
Eléments du MGP et médiation alternative		Eléments : modalités de soumission, registre, transparence de procédure, procédure d'appel y compris le système judiciaire national.  Médiation comme alternative.	Code de procédure civile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conciliation par le président du conseil des CTD pour les questions foncières.</li> <li>- Conciliation en général.</li> <li>- Médiation.</li> <li>- Arbitrage lorsque permis par la loi, pour lequel l'exécution (forcée) des sentences est soumise à l'exequatur du juge.</li> </ul>	sont complémentaires quant au type du MGP.

#### **4. LISTE DES PERSONNES CONTACTEES**

---



## 5. MODELE DE FICHE DE PLAINTE

---

PROJET CSEA (Accès à l'Energie Solaire des Comores)

FICHE N°01

Date : \_\_\_\_\_

Ile : .....

Village/ville de : ..... Préfecture de : ..... Commune de : .....

Dossier N° .....

### **PLAINTÉ**

Nom du plaignant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Village: \_\_\_\_\_

Contact (téléphone, email) : \_\_\_\_\_

### **DESCRIPTION DE LA PLAINTÉ**

.....

.....

.....

[Date et lieu]

[Date et lieu]

[Signature du plaignant

[Signature du responsable de réception de la plainte]

### **OBSERVATIONS SUR LA PLAINTÉ**

.....  
.....

[Date et lieu]

(Signature du Responsable du traitement (Chef de Village ou du maire))

**RESOLUTION**

.....  
.....

**Date de la restitution du résultat au plaignant**

[Date et lieu]

*[Signature du Responsable du traitement (chef de village ou du maire)]*

## 6. MODELE DE REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

Projet CSEA Accès à l'Énergie Solaire des Comores

Fiche n°2

### REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

CODE	Date de réception doléances	Constat				Niveau de traitement	Analyse des causes	Identification des actions de réponses	Planification des actions		Mise en œuvre des actions	Suivi et mesure d'efficacité des actions mises en place		Délai de traitement	ETAT
		Sources des Données /Informations	Constat / Description de la doléance	Entités/Parties intéressées concernées	Catégorie de doléance				Responsable	Date		Actions engagées	Mesure d'efficacité des actions		





ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET  
 SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE  
 SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

## PROCES VERBAL

Localisation: ..... Date: 21/21/01/21/21  
 Village: ..... Commune: MUSARUDU  
 Préfecture: ..... Ile: ANJOUAN  
 Déroulement consultation (heures): Début: 14h30 Fin: 16h30

Objet: Réunion d'Information

Les participants de la réunion sont listés dans la fiche de présence en Annexe. La séance a été dirigée par le Directeur régional de SONELEC à Anjouan. La réunion a débuté par les salutations d'usage et le tour de table des participants. La présentation faite par BIODEV Madagascar Consulting, a développé les objectifs de la réunion et qui explique l'invitation des participants. Les points suivants ont été les thématiques majeures de la présentation

- Exposé du Projet en cours de préparation : contexte, Objectif, Composantes et sous Composantes.
- Mission de cabinet pour élaboration des documents de sauvegarde environnementale et sociale
- Présentation des sites prioritaires et potentiels retenus à Anjouan
- Calendrier de la mission du cabinet.

Après l'exposé, les débats et les discussions ont été ouvertes sur les sujets mentionnés ci-dessous.

- Est-ce que l'énergie consommée au niveau de la ville d'Anyaman est assurée par les nouvelles installations ?

Il y a la complémentarité entre la production actuelle et celle prévue par les futures installations. C'est d'ailleurs pour cela que le projet consiste au renforcement du système existant actuellement.

- Est-ce qu'il y a une possibilité d'élargir ou d'étendre les zones à occuper par les futures installations, à l'exemple de site de Trenani ?

Les études antérieures effectuées ont déjà défini les sites prioritaires et les sites potentiels. Les résultats de ces études techniques ont alors permis de statuer des besoins en espaces requises pour les installations.

- Pourquoi n'a-t-on pas invité également les personnes affectées par le projet ou leur représentant à la réunion de ce jour pour les mettre au courant de la situation ?

Effectivement, l'idéal est de les faire représenter à la réunion d'information. Mais les PAPs sont déjà informés de la situation depuis la préparation du projet antérieur.

COMORSOL. Dans le cadre de l'actuel projet, les PAPs ont encore une fois consultés mais seulement entre eux, et

- Il faut beaucoup apprendre des leçons et de pratiques effectuées par les installations privées à Pomoni. Les mesures d'atténuation d'impact environnemental ne sont pas appliquées à l'exemple de la mise en œuvre de programme de reboisement par l'opérateur privé en charge de l'exploitation du site de Pomoni. La remarque est très pertinente, et justement c'est l'absence des mêmes documents de sauvegarde environnementale et sociale.

- Le Projet COMORSOL a été bien évalué selon la Banque mondiale à l'époque, alors qu'il n'a pas été abouti, ou transféré sur un autre projet à Hononi. Qu'est-ce qui garantit que le présent projet en cours de préparation sera vraiment abouti ?

Nous ne pouvons pas garantir que l'actuel projet en préparation sera abouti ou financé. Toutefois est-il que le cabinet va faire en sorte de défendre le dossier sur les aspects de sauvegarde environnementale et sociale.

- Quels sont arguments techniques pour défendre la réduction de la superficie requise de stockage à Trenani ?

Les explications sont surtout d'ordre social par rapport au nombre de personnes à compenser. Mais après échanges et réflexions, on va maintenir la superficie actuelle laquelle a été pensée par rapport aux prochaines extensions de ~~ce~~ Centre de production.

- Confirmation du site Pomoni

Il est confirmé que le site de Pomoni ne fera pas l'objet de l'étude étant donné que le site est déjà exploité par un opérateur privé. Par contre, il est recommandé de prendre les acquis et les expériences du site. Comme à l'exemple de rendre le site autonome en matière de production de l'énergie.

- Qu'en est-il du réseau de distribution? S'agit-il de l'impact sur la distribution au niveau des abonnés de la ville de Mutsumudu?

Toute la distribution produite par les centrales, aussi bien solaire que thermique et hydroélectrique, est injectée dans le réseau de distribution actuel. Donc l'abonné ou le consommateur ne perçoit pas au niveau de la facturation, la différence au niveau de la production. Par contre, il est recommandé que l'étude puisse prendre en considération la production du système de distribution de SONELEC qui est très impacté très souvent en cas de changement de tension au niveau de la production (voir aspect de synchronisation et de l'interconnexion de l'énergie).

- Est-ce qu'il est possible pour SONELEC d'acheter de l'énergie auprès des particuliers?

Non? La législation en vigueur n'autorise pas de genre l'achat auprès des particuliers mais seulement auprès des sociétés privées.

Il est suggéré d'étudier la faisabilité de faire des constructions en hauteur pour les panneaux photovoltaïques, afin de limiter les terrains à occuper au sol, à l'exemple des hangars ou on installera les panneaux sur les toits des hangars.

Effectivement, cela peut être une solution technique, en matière de l'aménagement du territoire, dans un contexte de crise foncière dans la ville de Mutamudu. Par contre, pour les installations prévues dans le cadre de ce projet, les équipements sont à installer directement sur les toits des bâtiments. A titre indicatif, pour produire 1 Mega watt, l'installation requise équivaut à environ une surface de terrain de football.

Après les discussions, la réunion a été clôturée par le Préfet de Mutamudu.

Plus rien n'étant à l'ombre du jour, la séance est levée à 16 heures 30 minutes.

Mutamudu, le 22 Février 2022

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

FICHE DE PRESENCE

Localité: NUTSAMUN

Date: 22/02/22

Village: .....

Commune: ANJAWAN

Préfecture: ANJAWAN

lieu: ANJAWAN

Déroulement réunion (heures):

Debut: 14h30

Fin: 16h30

Nombre de participants : Total : 13

dont homme : 9

Femme : 4

Objet: Réunion d'Information et Consultation de PS

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Embarquement
01	RAKOTOARIVON, AIN	F	Envoyé Spécial	-		
02	Aladi Didi Sadi	H	Dr Régional Energie	Abdelghafar Admadr@gmail	3430497	
03	FARABANE Souliman	H	Inspecteur Local Bureau Pédagogie	Pamu - Nurety	3474981	
04	Abdou Galuf Chetou	H	Bureau de l'énergie et des énergies renouvelables	BP. ANJAWAN	3854371 4685525	
05	Muhammad SAID Ali M'DAMA	H	Conseiller Technique SONEDEC ANJAWAN	Nutsamun du	334 11 43	
06	ABDULHADIS YOUSSEF	H	Chief Département Distribution et Réseau	Nutsamun du	332 13 18	
07	JAEFAR ARDOUKAIOF	H	RESPONSABLE TELER SONEDEC ANJAWAN	NUTSAMUN	3380759	
08	Zalhat Pascal	F	Directeur Régional de l'environnement	Nutsamun du	3625664	
09	HIKMA Binti Sultane	F	Enseignante locale Biodiversité	Nurety	3731364	
10	Mabile Jaffer	H	Délégué Cray	Nutsamun du	3346689	
11	Ali Bouata Salthi	H	Préfet - Nutsamun du	Nutsamun du	3361540	



ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

PROCES VERBAL

Localisation: SITE NITRENANI..... Date: 25/01/22 11/01/22

Village: BARAKANI..... Commune: OUANI.....

Préfecture: OUANI..... Ile: ANJALAN.....

Déroulement consultation (heures): Début: 10h00..... Fin: 10h30..

Objet: Réunion groupe de femmes.....

d'un deux mille vingtdeux, le vingt cinq février, une réunion de femmes a eu lieu à dans le local de l'ex mairie dans le cadre du projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores se rapportant à l'élaboration du document de sauvegarde Environnementale et social.

sont présentes: les femmes.

Le déroulement des questions - réponses présente comme suit:

① Existence d'un regroupement:

- Association culturelle
- Regroupement lors d'un mariage pour contribution à la préparation du mariage -

- École coranique pour les femmes adultes pour lire le coran et dès fois elles organisent des cérémonies.

② Rôles / Places de la femme prises au sérieux, dès fois, dès fois non.

③ Participation à la vie économique à la maison

④ Activités aux jeunes:  
Elles participent aussi aux activités le week-end ou les vacances.

- ⑤ Problèmes rencontrés dans l'exécution de leurs activités:
- il ya vols d'agriculteurs
  - Des fois elles arrivent pas à tout vendre au marché
  - la terre n'est pas fertile.
- ⑥ Pas des solutions entreprises
- ⑦ types de violences rencontrés par les femmes
- violence morale
  - Harcelement sur les femmes par les hommes qui sont pas leur mari à cause de la vie dure
  - Des jeunes filles enceintes elles sont pas chassées chez eux
- ⑧ Pas de recours en cas de violences.
- ⑨ - le projet est bien parcequ'il aura l'électricité en permanence.
- Embauche des nos maris et aux femmes aussi.
- ⑩ Préoccupation des femmes sur le projet; Elles se demandent si vraiment le projet se réalisera.
- ⑪ Besoins des femmes
- Construction d'une marche à BARAKA

La réunion est terminée à 10h30



Hikma Bintu Souffiane



Ny Anie  
RAKOTOARIVONY.

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

FICHE DE PRESENCE de réunion femmes

Localité: ... Site Ntremani ...  
 Village: ... Barakani ...  
 Commune: ... Barakani ...  
 Préfecture: ... Anjouani ...  
 Date: 25/12/2022  
 Ile: Anjouani  
 Déroulement réunion (heures): Début: 10h00 ... Fin: 12h30  
 Nombre de participants: Total: ... dont homme: ... Femme: ...

Objet: Réunion groupe de femmes

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
01	Houzaenya Mubane	F	Agricultrice	BARAKANI	—	
02	Yanowoi Daenyone	—	—	—	—	—
02	Fainoussati vabudi	F	Agricultrice	BARAKANI	3315852	
03	Mouinati Rakibou	F	Agricultrice	BARAKANI	3699237	
04	Houssouati Sidi	F	Agricultrice	Barakani		+
05	Hadichouati Ahmed	F	Agricultrice	Barakani	3402550	+
06	Rehema Houmadou	F	Commissaire en- charge	Barakani	388357	

PROJET CSEAT  
ANJOUAN  
COMORES

①

COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
COMMUNAUTAIRE AVEC LES FEMMES.

Commune de Babassi M'tsanga. Anjouan  
lieu: Stade de Soper.  
Heure: 17h30.

La réunion avec les femmes a eu lieu après la  
réunion communautaire auprès des PAPS et des  
autres membres de la communauté.

Les femmes ayant assisté à la réunion sont  
davantage les épouses conjointes des PAPS ou des  
femmes chefs de ménage. Il y avait aussi quelques  
jeunes filles des villages.

Après la présentation de l'objectif de la réunion  
il a été discuté les problématiques et les sujets  
suivants:

① Existence d'associations féminines.  
Les associations suivantes émergent: Association  
culturelle (chants et danses), Association chrétienne,  
Association religieuse.

② Rôle de la femme dans la société  
La femme est tenue d'obéir aux hommes et  
au mari. Elles ne sont pas consultées au cours  
de la prise de décision. Elles ne participent pas

tellement à la vie de la communauté mais (2)  
se consacrent au quotidien du ménage.

### 3) Emancipation des jeunes filles.

Les jeunes filles sont envoyées à l'école pour apprendre et pour étudier, tout en respectant les normes sociales d'obéissance aux hommes. Les filles sont aussi appelées à travailler dans les champs.

### 4) Violences basées sur le genre

Il existe des violences basées sur le genre. Elles se manifestent par les violences physiques, la non-prise en charge des dépenses de la famille, car le chef de ménage ne travaille pas.

### 5) Problème de précarité

Les femmes subissent des vrais problèmes de précarité à cause de l'absence d'emplois des hommes et du nombre d'enfants à charge.

### 6) Attentes des femmes sur le projet

Les femmes attendent que le projet crée de l'emploi pour les jeunes de la commune.

Elles sont contentes de voir enfin de projet démarré.

La réunion est levée à 18h30 minutes

— H.

AIKMA BINTI SOULTO IN

—

Ny Aina RAKOTOARIVO

Date: 26/02/2022

rojel CSEA

Commune: BAKISO N'ITSIKINBA

Fiche de présence pour la Journée en bas femmes

Nom et Prénom	HTF	Fonction	Adresse	N° T	Signature
Juma SALIM	F	Agricultrice	BBO. M'Isang	—	
ANGBATI Oumar	F	Agricultrice	BBO-M'Isang	—	
Juma Hamadi	F	Cultivatrice	BBO-M'Isang	3417153	
Wariam Hamadi	F	Cultivatrice	BBO-M'Isang	—	
ALIMA Moumin	F	Cultivatrice	BBO-M'Isang	3420007	
Zaliya BACO	F	Ménagère	BBO-M'Isang	3286150	
Asionfati Velan	F	femme de ménage	BBO-M'Isang	—	
Andrimati Saïd	F	femme de ménage	BBO-M'Isang	—	
Fojjati Moukhaouar	F	Agricultrice	BBO-M'Isang	3272967	
Sevendati Soula	F	femme de ménage	BBO-M'Isang	3802251	
Eradhibati	F	Cultivatrice	BBO M'Isang	3546880	
Moumin Hamadi	F	Agricultrice	BBO M'Isang	4346632	
	—	Administrative	BBO M'Isang	—	

Fiche de présence pour la réunion  
des femmes

Faïka ISMAEL	F	—	BBO M'Tsanga	—
NASMIATI AHAMAD	F	Agricultrice	BBO M'Tsanga	3472656
BARAKA YOUSSEF Abdallah	F	Agricultrice	BBO M'Tsanga	4369770
Mathias Younoussa	F	Agricultrice	BBO M'Tsanga	3412972
Hyathoumi Binti Ali	F	Institutrice	BBO M'Tsanga	33988-52

ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET  
 SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE  
 SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

**PROCES VERBAL**

Localisation: Site NTRENANI ..... Date: 25/02/2022  
 Village: BARAKANI ..... Commune: OUANI .....  
 Préfecture: OUANI ..... Ile: ANSOUAN .....  
 Déroulement consultation (heures): Début: 09h10 ..... Fin: 09h55 .....

Objet: CONSULTATION PUBLIQUE .....

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq février, une consultation  
 publique est organisée à Barakani dans le local de l'Ex Mairie,  
 dans le cadre du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores de  
 rapportant à l'Élaboration des documents de sauvegarde Environnementale  
 et sociale.

Sont présents les entités composées par

- Le Prefet d'OUANI
- l'Adjoint au maire d'OUANI
- Les PAPs
- Des femmes
- 02 cabinet BROBEV

L'Adjoint au maire a ouvert la réunion et a fait la présentation  
 et remercie l'équipe de consultants et en même temps leur a souhaité  
 la bienvenue. Le Prefet a fait une explication succincte de l'intérêt du  
 Projet et une synthèse de la situation. L'Equipe de consultant a  
 expliqué le Projet et ses activités, la mission ANSOUAN et les  
 objectifs de cette réunion.

Il a été demandé aux participants de poser des questions sur  
 les préoccupations, de donner leurs avis, recommandations et  
 suggestions sur le Projet.

Le déroulement des questions - réponses se présente comme suit:

10) OMAR ALI ASDALLAH (PAP) a pris le parole au tout premier poste. parole de PAPs on il a expliqué que tout a déjà dit lors des enquêtes. On lui a demandé que'il s'exprime pour que tout le monde l'entende.

- pas de travail si le terrain serait cédé au projet
- L'activité agricole constitue leur principale source de revenus
- La scolarisation des enfants, la famille ont besoin d'argent.

Au son de tous, il demande que les PAPs soient considérées en 1<sup>er</sup> priorité lors de recrutement du personnel. Il faut garantir l'emploi.

20) L'autorité locale sous l'appui de la Préfecture s'engage à soutenir et appuyer les PAPs dans ces revendications.

30) Une PAP a demandé s'il y a des aides et comment peut-on assurer que ces aides parviennent aux bénéficiaires?

Réponse : les PAPs seront récompensées en fonction des biens impactés selon leur juste valeur. Des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre. Ces mesures concernent des appuis techniques, formations et suivi-professionnel. Une structure qui n'est pas encore bien définie assure le paiement des PAPs et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

Comme il n'y a plus de questions ou de propos de parole, la séance a été levée. Monsieur le Préfet a clôturé la réunion tout en remerciant les remerciements à tous et à l'équipe de consultant.

Equipe BRODEV

ABDOURAHMOUSOYOU JEAN-FIDÈLE

Signature.

ABDOUHANYOU HALOUME  
1<sup>er</sup> ADJOINT-MAIRE

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

FICHE DE PRESENCE

Localité: BARAKANI  
Village: BARAKANI  
Commune: DUONI  
Préfecture: DUONI  
Date: 25/04/2022  
Ile: ANJOUAN

Déroulement réunion (heures): Début: 09h10 Fin: 09h55  
Nombre de participants: Total: 20 dont homme: 14 Femme: 06

Objet: Consultation publique

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
01	ALI Ahmed Mubarek	H	Maçonnerie	BARAKANI	3402550	<u>AF</u>
02	Abdoulhameed MALONE	H	Adjoint au Maire	BARAKANI	3230744	<u>AF</u>
03	Housnati Sidi	F	Agricultrice	BARAKANI	4708550	<u>AF</u>
04	Houssnati Ahmed	F	Agricultrice	BARAKANI	—	<u>AF</u>
05	Busseni Abdallah	H	Jardinier	BARAKANI	3400735	<u>AF</u>
06	Rehema Houmadi	F	Bacharazi	BARAKANI	3588357	<u>AF</u>
07	Zucila Ahmed	H	Bacharazi	BARAKANI	3528728	<u>AF</u>
08	Chahid Soublime Omar	H	Jardinier	BARAKANI	3740760	<u>AF</u>
09	Faziline Ahmed	F	—	BARAKANI	—	<u>AF</u>
10	Aboubakar Assoum	H	Enseignement	BARAKANI	3474659	<u>AF</u>

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Émargement
11	Ali Amady Kam H	H	Préfet de zone	Barakani	3401702 3325853	
12	Yamouri Daanyane			Barakani	3217519	Yamouri
13	Omar Ali H	H	manfon	Barakani	3315888	
14	Firdausi Nail		Jardinier	Barakani	469309	
15	Sibrane Ali Humadi H	H	Jardinier	Barakani	3499951	
16	MIFTAHOU HARIB H	H	JANINIER	BARAKANI	3402083	
17	Mouinoti Rakibou F	F	Agricultrice	BARAKANI	3609237	
18	Fainouyati Wandi F	F	Agricultrice	BARAKANI	3315852	
19	Yamouri Daanyane H	H	—	BARAKANI	3217519	Yamouri
20	Houzaenya Mirhane F	F	Agricultrice	BARAKANI	—	

**ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).**

**PROCES VERBAL**

Localisation: BAMBAD ..... Date: 24/02/2022  
 Village: BAMBAD ..... Commune: BAMBAD HITSANGA  
 Préfecture: DOMONI ..... Ile: ANSOUAN  
 Déroulement consultation (heures): Début: 16h30 ..... Fin: 19h45

Objet: CONSULTATION PUBLIQUE

Le vingt quatre février l'an deux mille vingt deux, une réunion d'information et une consultation publique ont été organisées à BBD H' Tsanga dans le stade municipal, dans le cadre du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores, se rapportant au l'élaboration des documents de sauvegarde Environnementale et Sociale.

La réunion a été présidée par le Président du Conseil Municipal de la mairie de BBD H' Tsanga. Il a souhaité la bienvenue à l'équipe de consultants et a remercié la population d'avoir répondu à l'invitation. Il a fait une historique des activités faites depuis 2019 et la continuité de ces activités aujourd'hui.

Le représentant de l'équipe de consultant a expliqué les objectifs de leur mission à BBD et les raisons de la réunion.

Après ces introduction et informations, ont été collectées les questions de la population et les réponses apportées. Il a été demandé les avis, les préoccupations, les suggestions et recommandations de la population vis-à-vis du projet dont voici les tenues :



10) Est-ce que l'électricité produite par la Centrale sera moins chère car le terrain est abondant et gratuit.

20) Les terrains impactés par le Projet représentent le gagne-pain des exploitants. Toutes les cultures existantes présentent pour eux une source de revenu et une source d'aliment. Les exploitants ont accepté de céder leurs terrains mais ils n'acceptent pas une cession gratuite. Ils suggèrent aux responsables de les compenser à une valeur équitable.

30) Il y aura des travaux <sup>temporaires</sup> par l'exécution du projet ainsi que de l'emploi à longue durée lors de l'exploitation. La population exige que la priorité de recrutement d'emploi soit donnée à eux ou à leurs enfants s'ils sont déjà vieux pour le cas.

40) La population exige qu'il faut procéder à leur paiement avant que les travaux commencent.

50) Lorsqu'il y a un projet qui s'installe dans la commune, la population suggère que le projet embauche des jeunes originaires de BBO.

60) BBO a un problème d'alimentation en eau. La commune souhaite que le projet leur appuie sur cet approvisionnement en eau.

L'électricité produite sera injectée dans la ligne avec les autres sources. Ce qui est sûr est l'amélioration de la fréquence d'électricité.

Les exigences de la Banque tels qu'il est énoncé dans le CES pour les BAP soient payés à leur juste valeur. L'objet de ces investisseurs de biens est de ne pas oublier un bien quelconque et que ces biens ont été évalués à leur juste valeur.

Cette recommandation sera reportée dans le rapport. Les mesures sociales et environnementales exigent que la priorité d'emploi sera accordée à la population locale selon les compétences voulues.

C'est noté

Suggestion notée.

Cette demande sera notée mais il faut que le maire soit en mesure de répondre à la demande de communication.



7°) La population demande que des services administratifs soient installés à BBO afin que la population ne fasse plus des déplacements à Mutsemudu pour régler certains papiers administratifs.

8°) Un homme revendique de l'emploi au Projet même s'il ne possède pas de terrain au niveau du site cible. En tant que' originaire de BBO, il compte sur le Projet pour embaucher les chômeurs de la commune. En tant que jeune, il exige que les jeunes soient prioritaires pour le recrutement. Ils demandent à la Mairie de prendre en compte ces revendications et de veiller à sa réalisation.

9°) Un PAP aveugle a 3 propositions:  
1) il veut louer ses parcelles au projet au lieu de vendre. Il veut des revenus réguliers pour assurer ses moyens d'existence. Si cette proposition n'est acceptée  
2) il veut que sa fille possédant une licence soit embauchée par le projet.  
3) il veut qu'on lui donne un autre terrain pour remplacer celui perdu par le projet.

10°) Qu'est-ce que la ville de BBO va tirer profit de ce projet?

11°) Si certaines questions et demandes reviennent de temps en temps. Elles signifient qu'elles constituent un grand problème pour la population. Comme ce fut le cas de l'eau.

Cet aspect met des attributions du Projet mais cette demande sera reportée dans le rapport afin que d'autres compétences puissent connaître.

(est noté)

La Banque tient compte et est très sensible aux cas des ménages vulnérables (caveau aveugle). Des mesures d'accompagnement spécifiques sont élaborées pour eux et mentionnées dans les documents de sauvegarde.

L'installation de ce centre va procurer des emplois temporaires pour les chômeurs de la commune.

Note



(3)

12°) La commune est confrontée à une érosion marine de ses côtes qui menace certaines habitations. La commune demande au Projet pour sécuriser la côte en exigeant par exemple une digue de protection.

13°) De 2011 jusqu'à maintenant, il y a des recensements. Mais aujourd'hui, on ne tient pas compte des cultures pérennes. Est-ce qu'on ne les récompense pas ?

Après avoir épuisé toute les questions et que la population est satisfait des réponses données, la séance a été levée et a été continuée par la Réunion des femmes.

Par le Projet

Cette mesure est hors du ressort du Projet mais la demande sera réportée dans le document pour que les autres lecteurs prennent connaissance et agissent.

En 2019, un recensement des PAPS et un inventaire des biens affectés ont été réalisés. Les informations recueillies à cette époque sont prises en compte par le Projet actuel. Les actualisations sont nécessaires si il y a des changements.

Par la Commune



LE MAIRE  
SAINDOU BOURA

Projet CSEA

Commune: BANIBANG MITSANGA

Date: 26/02/2022

Fiche de présence pour la consultation publique

N°	Nom et Prénom	H/F	Fonction	Adresse	N° T	Signature
01	BAINDOU Amdjadi	H	Enseignant	Bbo Mitsanga	3379513	
02	Zahabi Koumadi	F	Agricultrice	Bbo Mitsanga	4366632	
03	GAIKO ISMAEL	F				
04	<del>WAMI NASRATI AHAMAD</del>	F	Agricultrice		3472656	
05	BARAKA YOUSSEF ABDOU	F	Agricultrice		4369770	
06	IBAHIM ALI	H	Chauffeur		4336668	
07	ABDOU Mohamed	H	Agriculteur		4975588	
08	MATHIAS Mbounsa	F	Agricultrice		3412972	
09	SALAMA ATAMORA	H	Pêcheur		3380111	
10	ANLIYA Moumin	H	Pêcheur		3311133	
11	Hgathoumi Binti Ali	F	Maitresse		339-88-52	
12	Iddoufi Mari	H	Commerçant	Bbo	3375560	
13	Mirghana Halisi	H	chef de village	B. B Mitsanga	3228493	
14	HARIMA SONRONI	H	Pêcheur		3806000	

16	Mr Salima Ahmad	H	Gestionnaire	Bat Bange	3381277
17	gairindou Houmadi	H	Chauffeur	Bambang	3360699
18	Alhassane	H	Kolab	Bambang	329374
19	Fatima SALIM	F	Agriculteur	BBO	-
20	Ambdi Umar	H	Agriculteur	B.R.A.O	3361533
21	THANBATI Umar	H	Agriculteur	B.Bo PIT Sanga	-
22	Fatima Houmadi	F	Cultivatrice	//	3417153
23	Mouham Houmadi	F	Cultivatrice	//	-
24	ZIYARISHMAN Mougouan	H	Sablier	//	4568840
25	ZAROUKI BACARI	H	Mecanicien - Chauffeur	//	3563767
26	SALIMA Moumou	F	Cultivatrice	//	3420067
27	Soufiane Nabilé	H	Cultivateur et plombier	//	3486387
28	Soufiane Saïd	H	eleveur et cultivateur	//	4490681
29	M'hadi Houmadi	H	bricolage	//	372-76-76
30	Ali Haïdar	H	Cultivateur	//	3277438
31	Zaliya Boco	F	menagere	//	328-44-50
32	Phoien Fatou Velou	F	menagere	//	Sans
33	Ar Aboumatti Saïd	F	menagere	//	Sans
34	AMISSI HAMAD	H	margin	//	3296999
35	Sadybane Abdallah	H	Cultivateur	//	-
36	Foyvati Mouhammad	F	Agriculteur	//	-
37		-	Sans	//	-



PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
**FICHE DE PRESENCE**

Localité: HOTEL RETAI Honi Date: 2/8/01/21/21  
 Village: .....  
 Commune: MORONI  
 Préfecture: MORONI Ile: Grande Comore

Déroulement réunion (heures): Début: 09 h 30 Fin: .....  
 Nombre de participants : Total: 20 dont homme: 16 Femme: 04

Objet: Réunion de restitution des résultats préliminaires.  
Projet d'aces à l'énergie solaire aux Comores

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Embarquement
1	AL MOISE	<del>H</del>	Accomp DT SONGE	MORONI	354 9886	
2	Mouhamied M.S. Mkanhife	H	DI SONGE	SONGE	3380806	
3	Moumacha Chahani	F	Agent Dept. Etude SONGE	SONGEC	3648182	
4	MRS DDU Djoumvi	H	Représent. Ressourc	Hadjambou	399 64 97	
5	Saidnouza Sarwa	F	Représentante	MORONI	3340943	
6	Loukoumane Housso	H	DGENE RT Forcé	Honi	340 8950	
7	Said Mohamed KSS	H	SGA	Hinjou	336 6568	
8	Ali Shoukaini Saqaidq	H	DG/DGENE	Honi	3298107	
9	ALI Saandi Mmadu	H	Conseiller du Ministre de l'énergie,	MORONI	3443332	
10	Rita Ouyara NELE	F	Conseillère Spécialiste	MORONI	3242432	
11	Mme Anne	H	NATIONAL/DATI	MORONI	335 8457	

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Embarquement
12	ANDRANANTANINA Tsiny	H	SES/BM	Detai	42613223 0051698	
13	ZENGUE AKAMBA	H	Consultant BM	Retai	+261 33 32 29 02	
14	Mohamed Moussa Tamou	H	Consultant BM	Moroni	3322976	
15	Andry Andronandika	H	Trfle specialist BM	Moroni	3282556	
16	gustm BETO KENJANUSSE	H	SES / BM	Golden T. +1	202-432 7524	
17	Maoelida Assoumani	H	Préfet de Moroni	Moroni	3348469 4348469	
18	Mbecheyi Fakhadi	H	C.S.E.S / DGEF	M.de Bambao	53 74135	
19	Amel M'indhil	H	GS Maairie	Nyagweny	333 32 11	
20	CHADHOULIATI Jabou	F	Point: FSC qui prend	É. hadhouliaty 2010@yachon.fr	333 91 76	





ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET  
 SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE  
 SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

## PROCES VERBAL

Localisation: M. BOUNDE ..... Date: 23/01/2022  
 Village: NTSAOUENI ..... Commune: NYUMAMDO JABHELI  
 Préfecture: M. BOUNDE ..... Ile: Grande Comore .....  
 Déroulement consultation (heures): Début: 11h00 ..... Fin: 12h00

Objet: consultation publique dans le cadre de l'élaboration  
du Plan d'action de Réinstallation du Projet (CSEA)

Le 23 Février 2022 à 11 heures une rencontre avec la population de  
 NTSADUENI a été organisée, cette rencontre qui entre dans le cadre  
 de la consultation des différents acteurs et des Personnes affectées par  
 le Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores.  
 Étant présents lors de la rencontre:

- le Maire
- le responsable du Projet communal
- les personnes ressources
- l'équipe de BIODEV
- la population du village de NTSADUENI
- le chef de village de NTSADUENI.

L'objectif de la rencontre était d'informer la population locale  
 l'existence d'un site d'extension du Projet au niveau de leur  
 village, de leur faire connaître la disponibilité et le changement du lieu où le site  
 doit être mis en place. Puis, de partager avec elle les finalités  
 de l'étude de réinstallation qui ont été initiée par le promoteur.

Il s'agit aussi de recueillir: les avis, les perceptions, les attentes  
 et les préoccupations ainsi que les recommandations de la  
 population au sujet du projet et des activités dans le

- cadre du projet ; de discuter des options de réinstallations qui sont offertes et des disponibilités de recours dont la population dispose.

Il a été <sup>durant la réunion</sup> rappelé l'importance de la consultation pour la préparation des activités de réinstallation. Les différents acteurs présents à la réunion notamment la population ont été invités à donner leur avis sur le projet ; leur perceptions et suggestions sur le projet, de formuler des recommandations le cas échéant.

Les participants ont évoqués les points suivants :

- Le projet est ~~le plus~~ favorable pour la population parce qu'il <sup>nous</sup> permet de bénéficier de l'électricité suffisant pour alimenter le village et nous donner de la lumière. Donc, on ne peut y refuser.
- Il peut permet aussi de résoudre le problème d'électricité au niveau du village.
- Le projet est aussi bénéfique pour nous car il permet la création d'emploi pour les jeunes intellectuels du village.
- Puis, ce projet favorise l'amélioration de la condition de vie de la population locale grâce à la politique de réinstallation et à l'arrivée de l'électricité au niveau du village.

Certes, quelques préoccupations ont été exprimées lors de cette rencontre :

- la surface donnée par la communauté et la population en 2019 est-elle suffisant pour le projet ou est-ce que la population va encore perdre d'autres terrain pour lors de la mise en œuvre du projet ?
- le site va être aussi mis en place au même endroit ? ou l'étude a été effectuée en 2019 ou va être déplacé ?
- [Après (2019) l'étude en 2019, la population a peur que le projet]

- La population a peur que le projet n'aboutisse pas à l'achèvement comme le cas de l'étude en 2019. Elle ne croit pas à la réalisation du projet et craint la perte de leur terrain et être recompensés. Alors que les propriétaires ont laissé leur terrain pour usage publique et le bien de la communauté.

La population a aussi donné ses suggestions et recommandations par rapport au projet :

- accélération de la mise en œuvre du projet pour que la population en profite de son existence au niveau du village.
- En cas de retard de la réalisation du projet, des nouvelles installations et extension peuvent se surgir de temps à autre.
- Valorisation des jeunes intellectuels du village dans la mise en œuvre du projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion de consultation a pris fin à 13h00.

Autorités locales

P/O  


Autorités traditionnelles. La secrétaire  
Représentant des participants



PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
**FICHE DE PRESENCE**

Localité: **BOUNDE** Date: **25/02/21**  
 Village: **NTSAOENI**  
 Commune: **NYMADO SOUHEL I**  
 Préfecture: **BOUNDE** Ile: **Grande Comore**

Déroulement réunion (heures): Début: **11h 00** Fin: **12h 30**  
 Nombre de participants: Total: **14** dont homme: **12** Femme: **02**

Objet: **Consultation Publique**

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
01	Mohamed Troundi	H	Maire	Ntsoeneni	851 67 63	
02	ABDOU Djoumor	H	Représentant	Ntsoeneni	389 64 77	
03	Said Nassou Samra	F	Représentante	Ntsoeneni	334 08 40	
04	Said Mohamed Rachad	H	chef du projet Cosea	Ntsoeneni	379 91 47	
05	Benayide mbacé	H	Notable	Ntsoeneni	331 02 40	
06	Mohamed ABOU	H	Notable	Ntsoeneni	339 12 44	
07	Djoumè Amin	H	Notable	Ntsoeneni	-	
08	Ismaila <del>Agou</del> Dougri	H	Musicien	Ntsoeneni	434 58 93	
09	BEA SAID	M	CARD	Ntsoeneni	446 27 77	
10	KATHANZE	H	Electricien	1/	326 16 35	
11	IBRAHIM MAMADI	H	ELECTRICIEN	Ntsoeneni	327 30 57	

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Embarquement
12	El Bahum Akmadou	H	Notable	N'Israoueni	3356798	
13	Emmel Mathum	H	Instituteur	"	4802213	
14	Mokamed Saoudi	H	"	"	4329612	
15	Edrisse Bourge	H	Chef du Village	"	3334198	
16	Ahmed Assoumi	H	Inspecteur	"	3334184	
17	Msaahaga 'Moumouini'		Notable	"	4871200	MHA
18	Mada Ali' MSA		Professeur	"	4374328	Mrs. S. B.
19	Said Madi'		Professeur	"	4486602	S. B.
20	Said Bedja		Notable	"	3240364	
21	Abdou Ali' MSA		Elevé	"	3297636	
22	Mohamed Beino		"	"	4821530	
23	Dhorfirou Saoud		"	"	3280091	
24	Mouana Mbatou		Technicien	"	3310470	
25	Papa Abdallah Ahmad.		Notable	"		
26	Abdel Said Tasse		Notable	"	4339184	Mou. T.
27	Ahmed Saïd John		Professeur	"	3450966	

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Embarquement
38	BOINA ALI		Membre	M'ITABONI	3488654	
39	Daouda da Saikh		Notable	"	3351766	
40	Ali' Moudye		"	"	4801132	
41	Ali Saikh		Pecheur	"	4229850	
32	Mbare Saïd Moudye		"	"	-	
33	Saïd Mye Isihake		Notable	"	3412581	
44	Mhoutar Salom		"	"	3283794	
35	Ali' Mboroha		"	"	-	
36	Klabou Moudye		SG Maire	"	3333211	
37	Ali' Ahmada		Notable	"	4659104	
38	Madi' Moudye Ach		Notable	"	3330501	
39	Choufroun Tadi' Moudye		"	"	-	
40	Badaouis		"	"	-	
41	Arae		"	"	-	
42	Ali' Al mada		"	"	3373271	
43	Ismael Engabon		Chef du Village	"	4659046	



ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

PROCES VERBAL

Localisation: MBOUNDE Date: 24/02/2022  
 Village: NTSAOENI Commune: NYUMANDO SOUHELI  
 Préfecture: MBOUNDE Ile: Grande Comore  
 Déroulement consultation (heures): Début: 09h30 Fin: 10h00

Objet: consultation des femmes

Le 24/02/2022 à 09 heures 30 minutes, une réunion avec les femmes de la commune de NYUMANDO SOUHELI, village de NTSAOUENI a été organisée. Cette rencontre entre dans le cadre de la consultation des différents acteurs et des Personnes Affectées par le Projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores.

Avait regroupé:

- Les femmes du village de NTSAOUENI
- Femmes leader du village.

L'objectif de la rencontre est de savoir l'avis des femmes sur le projet, et avoir la situation de VBC au niveau du village.

Il a été rappelé lors de la réunion l'importance de cette consultation dans la réalisation du projet.

Les points suivantes ont été évoqués par les femmes pendant la réunion.

- Avant, il y avait un regroupement et association des femmes dans le village qui s'appelaient: HAWATDINIYA, l'activité de l'association est la transformation comme de la farine, le confiture, etc. - -

- Le rôle de la femme dans la société et dans la famille, c'est de prendre soin des enfants et la famille, éduquer les enfants et aussi appuyer le mari dans son travail.

- Les femmes peuvent prendre des décisions dans la famille, dans le

- Société et même durant la réunion publique.
- Dans le village de NTSADONI, les activités économiques des femmes sont : le commerce, l'artisanat et la transformation alimentaire.
- Sur le cas des jeunes du village concernant l'accessibilité dans les activités, ils ont des difficultés à trouver des ressources de revenu parce que l'emploi en général qui est insuffisant.
- Sur le plan activités des femmes; les principales difficultés des femmes dans l'exécution de leurs activités et dans la vie courante sont : le marché pour évacuer les produits finis, les routes sont les sources fondamentaux et blocage de leurs activités économiques. Ensuite, le problème de route engendre aussi d'autres craintes pour les femmes de ce village de NTSADONI. Du qu'elles sont des mères de famille, elles s'inquiètent sur la sécurité de leurs enfants. La dégradation et l'inaccessibilité des routes évoque un blocage pour la fréquentation de l'école. Les hôpitaux aussi sont devenus inaccessible par cette dégradation des routes au niveau du village et rend la difficulté de recourir en cas de maladie. La distance ne fait donc que renforcer l'inaccessibilité des hôpitaux.
- Concernant les problèmes susmentionnés, aucune solution possible n'a été trouvée par la population jusqu'à présent pour les résoudre.
- Sur le plan violence envers les femmes, aucun cas de violence n'a été signalée pour le village jusqu'à présent. Mais dans le cas où cela se produit, les femmes recourent vers la gendarmerie. Les associations qui traitent le cas de violence basée sur le genre n'existe pas dans le village.
- La perception et attente des femmes par rapport au projet est : la réalisation de ce projet dans notre village est très avantageux parce que'il résout le problème d'électricité dans la vie quotidienne. La mise en œuvre de ce projet dans le village résout bon nombre des problèmes quotidiens des gens.

Dirigeante des femmes.



- Fatima Liade

La secrétaire.



PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
 ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
**FICHE DE PRESENCE**

Localité: BOUONDE Date: 24/02/2021  
 Village: NISAOUENI  
 Commune: NYUNANDO SOUHELI  
 Préfecture: BOUONDE Ile: Grande Comore

Déroulement réunion (heures): Debut: 08h30 Fin: 10h30  
 Nombre de participants : Total: 20 dont homme: 08 Femme: 12

Objet: consultation des femmes

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
01	DZAAFINDRANO Hanjicico	F	consultante		3462034	
02	Mariamama Mafihona SHAHHABINA JUSSEF	F	N/Secrè	N/BOUONDE	3692001	
03	Dzahabiga Youssaef	F	Femme de ménage	N/Secrè	4572256	
04	Echata Mousiol	F	Ménagère	N/Secrè	3426745	
05	Rassouelhaï Had	F	Ménagère	N/Secrè	3217467	
06	Saanda Nze	F	Ménagère	N/Secrè	3385729	
07	Mariamama Saïkh	F	Ménagère	N/Secrè		
08	Mohamed Binti Antufata	F	secrétaire	N/Secrè	37102861	
09	Zaharia Saadi	F	Ménagère	N/Secrè	3389188	
10	Fatima Lacle	F	SP de la mairie	N/Secrè	4630202	
11	Mamadat Mubidgas	F	Instititrice	N/Secrè	4824569	



ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

PROCES VERBAL

Localisation: M. BOUNDE Date: 2/3 // 0/2 // 2/2/  
 Village: DOMONI Commune: MYUMANDO SOU HELI  
 Préfecture: M. BOUNDE Ile: Grande Comore  
 Déroulement consultation (heures): Début: 13h 30 Fin: 14h 30

Objet: Consultation publique dans le cadre de l'élaboration des documents sur la mise en œuvre du Projet CSEA

Le 23 Février 2022 à 13 heures 30, une rencontre a été organisée à Domoni. Cette rencontre qui entre dans le cadre de la consultation des différents acteurs et des Personnes Affectées par le Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores avait regroupé:

- Le maire de la commune
- le chef du village.
- les Personnes Affectées par le Projet de la commune de Domoni.

L'objectif de la rencontre était d'informer la population locale sur la mise en œuvre du Projet de mise en place de Plateforme technique en énergies renouvelables (production photovoltaïque, stockage d'énergie), de programmes d'enquête des PAPs et partager avec elles les finalités de l'étude de réinstallations qui est initiée par le promoteur.

Il s'agit aussi de recueillir: les avis, les perceptions, les attentes, les préoccupations et les recommandations des PAPs au sujet du Projet et des activités de réinstallations dans le cadre du

projet ; de discuter des options de réinstallations qui leur sont offertes et des possibilités de recours dont elles disposent.

Il a été rappelé aussi lors de la rencontre l'importance de la consultation pour la préparation des activités de réinstallation. Les différents acteurs présents à la réunion notamment les PAPs ont été invités à donner leur avis sur le projet ; leurs perceptions, et suggestions sur les activités de réinstallation, de formuler des recommandations le cas échéant.

La population de Domoni est favorable au projet après que les recommandations suivantes sont effectuées :

- Assoir de l'électricité 24h/24 après la réalisation du projet
- Mobiliser les jeunes locaux dans la mise en œuvre du projet surtout les jeunes intellectuels du village.
- Introduire dans le programme de la mise en œuvre des activités qui permettent des créations d'emploi au niveau du village afin de réduire le taux de chômage
- La compensation des pertes doivent être rentable et bénéfique pour les personnes concernées.

Apparemment, la population de Domoni accepte le projet parce qu'il est bénéfique pour la population et le village, mais étant elle exige de prendre en compte les recommandations citées ci-dessus et la mise en œuvre de projets communautaires en contre partie. La préoccupation de la population est que le village n'obtient rien de bénéfique dans la mise en œuvre de ce projet alors qu'elle perd beaucoup en valeur (leur source de revenu et terrain).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion de consultation a pris fin à 14 heures.



La secrétaire  
Duf

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

FICHE DE PRESENCE

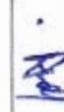
Localité: MBOUDE Date: 23/02/22  
 Village: SOIHO S.I.  
 Commune: NYU MANDJO SOUHELI  
 Préfecture: Hhombani Ile: Grande Comore

Déroulement réunion (heures): Début: 14h00 Fin: 17h00  
 Nombre de participants : Total: 17 dont homme: 17 Femme: 00  
 Objet: consultats Pédagogie

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
01	Nahamad Ari	H	Cultivateur	Domoni	3522515	
02	ABOU BACAR moindje'	M	Cultivateur	Domoni	4348482	
03	Abdillah mehaïri	H	Maçon	Domoni	4398780	
04	Baïsi Ahmada	H	Cultivateur	Domoni	3420558	
05	Ismarep Athoumani	H	Cultivateur	Domoni	3242606	
06	ISRAKA Mimadi	H	Cultivateur	Domoni	3481229	
07	Kassim mimadi	H	Eclairage	Domoni		
08	Msaïdie Aïi	H	Cultivateur	Domoni		
09	Hasani soue'	H	Cultivateur	Domoni	4940466	
10	Mohamed Ahmada	H	Eclairage	Domoni	4596364	
11	Moussa mendo	H	chef adjoint	Domoni	3294696	

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
12	ALI MLAHAILI	A	Maçon	Domonu	4339194	
13	Salim L'essige	H	Élève	Domonu	4634188	
14	Mohamed Mourshid	H	Mr Le maire	Domonu	4386969	
15	ABDOUL ANFOUR	H	securité	Domonu	3214886	
16	Sœur Li hamachi	H	CHÉF DU VILLAGE	Domonu	4427046	
19	Fahar Rudgeji	H	Agent sanitaire	Domonu	3330914	



ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

**PROCES VERBAL**

Localisation:.....M. BOUNDE..... Date: / 2 / 6 // 0 / 2 // 2 / 2 /

Village:.....DOMONI. AMBOINI..... Commune : .....M.Y. UMANDO SOUHÉ LI

Préfecture :.....M. BOUNDE..... Ile:.....Grande.....Comore.....

Déroulement consultation (heures): Début :.....10h00..... Fin :.....10h30.....

Objet : .....consultation des femmes.....

A la date de 25 Février 2022 à Domoni, une rencontre a été organisée vers 10h00. Cette rencontre a été qui entre dans le cadre de la consultation des acteurs et des Parties Prenantes Personnes affectées par le le projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores.

Cette réunion avait regroupé:

- les femmes du village de Domoni
- les équipes du cabinet.

L'objectif de la réunion était de les informer de la réalisation du projet CSEA au niveau de leur village et aussi les documents y afférant dans cette réalisation.

Il s'agissait aussi de recueillir : leurs avis, leurs perceptions, les attentes ainsi que leurs préoccupations et leurs recommandations par rapport au projet et activités de réinstallation dans le cadre du projet, de discuter des options de réinstallations qui leur sont offertes et des possibilités de recours dont elles disposent.

L'importance de la consultation pour la préparation des activités de réinstallation a été rappelé durant cette rencontre. Les participants de la réunion ont été invités à donner leur avis sur le projet ; leur perception et suggestions sur les activités et enfin de formuler des recommandations.

Les points ci-après ont été énumérés durant la réunion :

- Les femmes ici dans le village n'ont pas une association pour

ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET  
 SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE  
 SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

## PROCES VERBAL

Localisation:.....MBOUNDE..... Date:/2/6/2022/

Village:.....BOMONI AMBANI..... Commune :.....MUYUMANDU SOUHELI

Préfecture :.....MBOUNDE..... Ile:.....Grande Comore.

Déroulement consultation (heures): Début :.....10h00..... Fin :.....10h30.

Objet :.....consultation des femmes (suite).....

- Les regroupés (ici) formellement.
- leurs activités économiques sont : les commerces, la transformation alimentaire comme le manioc pour donner de la farine, de la confiture etc...
  - La population au niveau du village effectue des cotisations d'aide pour la réhabilitation des infrastructures au niveau de la Région.
  - Le taux de chômage au niveau de la région est plus élevé qui est un problème majeur des jeunes au niveau de la communauté.
  - <sup>place des</sup> femmes au niveau de la communauté et au niveau de la famille c'est d'assurer le bon fonctionnement de la maison. Elles décident ce qui est bon pour la famille. Mais dans une réunion publique et au niveau de la société, elles n'ont aucune capacité de décision. Elles appuient juste leur mari.
  - (Les violences) concernant le cas de violence basé sur le genre, aucun cas n'a été déclaré jusqu'à maintenant, selon ces femmes. Mais au cas où, le cas se surgit, elles ont recours vers la gendarmerie, la Mairie et le chef de village.
  - leurs attentes c'est la création d'emploi pour les jeunes par le biais de ce projet et favoriser le recrutement des jeunes locaux.

 La dirigeante des femmes  
 du village

  
 Aimana Nohamed

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
**FICHE DE PRESENCE**

Localité: MBOUNDE Date: 26/02/22  
 Village: DORONI  
 Commune: MUYANDA SOUILLI  
 Préfecture: MBOUNDE Ile: Grande Comore  
 Déroulement réunion (heures): Début: 10h00 Fin: 10h30  
 Nombre de participants : Total : 11 dont homme : 08 Femme : 11  
 Objet: XX consultation des femmes

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
01	RASAFIN BRAVOO HANJA	F	consultante	-		<u>Reef</u>
02	Mtharanda Mbelou	F	Nenagère	Demoni	-	<u>Reef</u>
03	Taufaoufa Mousigné	F	Nenagère	Demoni	4465219	<u>TOU</u>
04	Faouziya Hamaki	F	Nenagère	Demoni	-	<u>X</u>
05	Fatima Mohamed Ali	F	Nenagère	Demoni	-	<u>X</u>
06	Halima Hlokhoma	F	Nenagère	Demoni	4866405	<u>X</u>
07	Maissoira Milla	F	Nenagère	Demoni	4891512	<u>Reef</u>
08	Najissa Abou	F	Nenagère	Demoni	4490644	<u>Reef</u>
09	Aiman Mohamed	F	Nenagère	Demoni	3444715	<u>Re</u>
10	Mkoya Moinde	F	Nenagère	Demoni	-	<u>X</u>
11	Mogilati Mohamed	F	Comexi	Demoni	4535873	<u>Reef</u>

XX Représentants des femmes du village

ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

PROCES VERBAL

Localisation:..... Ngazindja..... Date: / 2 / 5 / 0 / 2 / 2 / 2 /  
 Village:..... Haxendje..... Commune :..... Wachihi Yamboini  
 Préfecture :..... Wachihi..... Ile:..... Grande Comore.....  
 Déroulement consultation (heures): Début :..... 14h15..... Fin :..... 14h45.....

Objet :..... Réunion des femmes.....

A la date de 25 février 2022 vers 14h15 minutes, une réunion des femmes a été organisée à Haxendje. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la consultation des différents acteurs et personnes touchées par le projet d'accès à l'énergie solaire aux îles Comores.

La réunion a réuni 17 femmes de la région de Haxendje et l'équipe du cabinet.

L'objectif de la rencontre était de consulter les femmes par rapport à leur place et situation au niveau de la famille et de la société, d'obtenir leur avis par rapport au projet et le cas de violence basée sur le genre, au niveau de la région.

Il s'agissait aussi de recueillir leurs problèmes ressentis dans la vie quotidienne ainsi que leurs préoccupations et leurs attentes par rapport au projet.

Durant la réunion, il a été aussi rappelé l'importance de cette consultation dans la préparation des activités de réinstallation. Chaque participant a été invité à donner leur avis concernant le sujet, leurs recommandations et aussi leurs suggestions par rapport au projet.

Les différents points énumérés ci-dessous ont été évoqués par les participants durant la réunion:

- Les femmes de Haxendje sont des femmes libres et indépendantes. Elles possèdent ~~une~~ une place très importante au niveau de la famille et au niveau de la société.

- La société musulmane a beaucoup évolué en ce moment, selon la femme qui a puis la parole. Actuellement, les femmes peuvent prendre des décisions concernant le bien de la famille, et c'est la même aussi au niveau de la société et lors d'une réunion publique. A l'instar de cette femme en question, elle travaille au niveau du ministère de la Commerce à Hama, elle est aussi l'un des fondateurs de l'association de groupement des femmes qui est entrain de naître, c'est à dire en cours de l'élaboration des papiers administratif pour qu'elle soit légale. Les femmes sont actuellement des acteurs de développement du pays.
- Au préalable, si le rôle des femmes assurent tout simplement le bon fonctionnement de la maison (actuellement, leur rôle s'est assurée complètement dans la subvention des dépenses quotidiennes de la famille grâce à leurs propres activités économiques. Comme, l'artisanat, la transformation alimentaire, le commerce etc...
- Concernant le sujet de violence basée sur le genre, aucun cas n'a été en core signalé au niveau de la Région de Hama. Mais, si le cas se produit, elle recourra vers la gendarmerie du village.
- Par rapport au Projet, les femmes reconnaissent l'avantage et les bénéfices apportés par ce projet au niveau du village. Donc, elles approuvent l'effectivité de ce projet au niveau de la région.
- Les besoins des femmes au niveau de la Région de Hama sont : la réhabilitation des routes, la création d'une école ménagère au profit des femmes qui n'ont pas la chance d'aller à l'école, résolution de la problème d'électricité du village.

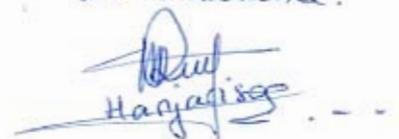
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion de consultation a été achevée à 14 heures 45 minutes.

La dirigeante des femmes



Meimouna Said.

La secrétaire.



PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
 ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
**FICHE DE PRESENCE**

Localité: Niangidja Date: 15/02/22  
 Village: Hassindje  
 Commune: Mohéli Yamvoim  
 Préfecture: Mohéli Ile: Grande Comore

Déroulement réunion (heures): Début: 14h15 Fin: .....  
 Nombre de participants : Total: 16 dont homme: 08 Femme: 16

Objet: Sensibilisation des femmes

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
01	Siti Saïd Ali	F	Culteur	Hassindje	3387761	
02	Amrhadati Yousouf	F	Cultivés	Hassindje	344 78 23	
03	Arigo Mohamed	F	Ménagère	Hassindje	342 85 38	
04	Halida Boutcha	F	Ménagère	Hassindje	336 44 20	
05	Mohammed Mohamed	F	Cultivateur	Hassindje	354 76 93	
06	Ichaka Ntindi	F	Elevage de chèvres	Hassindje	—	
07	Sania Mohamed	F	Ménagère	Hassindje	—	
08	MKAYA Soule	F	Surveillante	Hassindje	356-5594	
09	Hassati Ibrahim	F	Ménagère	Hassindje	—	
10	Mohamed Saïd	F	chargé de la législation UCC/A	Hassindje	332 85 74	
11	Zahara Assoumani	F	Secrétaire	Hassindje	33-17999	



ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET  
 SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE  
 SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

## PROCES VERBAL

Localisation: ..... Ngazidja ..... Date: 2/5/2022/2/21  
 Village: ..... Hasendje ..... Commune: Wachili Yambarini  
 Préfecture: ..... Wachili ..... Ile: Grande Comore  
 Déroulement consultation (heures): Début: ..... 13h 30 ..... Fin: ..... 14h 15

Objet: ..... consultation Publique .....

Le 25 Février 2022, à 13 heures 30 minutes, une rencontre avec la population locale de Hasendje a été organisée au niveau de la localité du village. La rencontre entre dans le cadre de la consultation des différents Acteurs et Personnes Affectés par le le projet d'Accès à l'Énergie solaire aux Comores.

La réunion avait regroupée : - le représentant de l'autorité locale qui est le chef du village.

- La population de Hasendje.
- L'équipe du cabinet.

L'équipe du cabinet effectuait une brève présentation du Projet aux participants, leur rôle et l'étude à réaliser, et enfin la raison de la présence de l'équipe sur le site.

Il a été énoncé lors de la rencontre l'importance de la consultation dans l'étude,

Il a été précisé aussi durant la réunion, l'objectif de cette réunion qui était de présenter les résultats d'identification des biens touchés par la mise en œuvre de ce Projet.

Les différents acteurs présents à la réunion ont été invités à donner leur avis et perceptions vis à vis du projet, les attentes et préoccupations ainsi que les recommandations par rapport au Projet et aux activités du Projet.

① E.C : Quels sont vos avis sur le Projet (CSEA) et ses sous Projets ?  
 → la réalisation du Projet et de ses sous-projets dans notre village engendre de nombreux ~~atouts~~ avantages primordiales pour la population. Le projet est une solution qui va résoudre le problème de l'électricité sur la région et aussi le chômage des jeunes.

Concernant la perception de la population sur le projet, les points suivants ont été évoqués :

- le projet est un apport bénéfique pour la région de Hasendje; il permet la réduction du coût des factures.
- le projet aussi est favorable pour les jeunes du village parce qu'il permet la création de l'emploi des jeunes.
- la population de Hasendje attend la réalisation de ce projet.

② Question: Quels sont vos avis sur les mesures d'impacts présentés ?

→ La population ne trouve pas d'objection concernant les mesures d'impacts; elle attend juste la réalisation du projet pour pouvoir en bénéficier.

③ Quelles sont vos principales préoccupations par rapport au projet ?

→ Nos principales préoccupations sont par rapport aux points suivantes :

P: - Premièrement, pourquoi ce sont des étrangers qui effectuaient les études concernent le projet, alors que c'est un projet du gouvernement comorien ?

→ Le gouvernement comorien a lancé un appel d'offre international pour la réalisation de cette étude dans le but de réaliser le projet CSEA, et c'est le cabinet BODEU qui a été sélectionné.

P: - deuxièmement, le gouvernement comorien, va réellement compenser la perte de notre activité économique et la perte du terrain ?

→ La compensation des pertes par rapport à la réalisation d'un projet entre dans le cadre de l'exigence de la Banque Mondiale et la réalisation de la politique de réinstallation.

④ Quelles sont vos attentes, suggestions et recommandations par rapport aux actions du projet ?

→ Les attentes par rapport au projet :

a) Réduction de la facture après la mise en service de ce projet.

b) Compensation des pertes pour les propriétaires.

c) Réhabilitation des infrastructures locales comme les routes et les bâtiments sanitaires de la région afin d'améliorer l'hygiène et la sécurité de la population.

→ Recommandations / suggestions par rapport au projet :

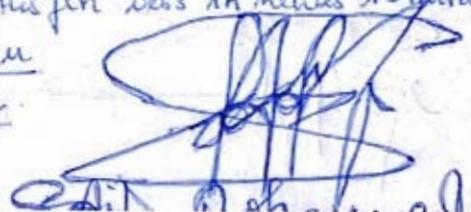
a) Restitution des résultats de l'étude effectuée au niveau de la population et réalisation du projet au niveau des sites

b) Valorisation des mains d'œuvre locales durant la mise en œuvre du projet.

c) Prioriser la réhabilitation des infrastructures cités ci-dessus afin d'éviter l'enclavement de la région et favoriser l'entretien et pérennisation du projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion va prendre fin vers 14 heures 15 minutes.

Le chef du  
village.



  
La secrétaire

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
**FICHE DE PRESENCE**

Localité: Grande Comore Date: 2/5/2012/2/2

Village: HAKINDJI  
Commune: MACHINI YANBANI  
Préfecture: WAZOANI  
Ile: Ngazidja

Déroulement réunion (heures): Début: 13h30 Fin: 17h  
Nombre de participants: Total: 17 dont homme: 17 Femme: 00

Objet: consultation Publique

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Embarquement
1	Imelrama Fawempeste	H	Breder	-	-	
2	Abdellah Ahmed	H	Responsable musée Bourguie (Hakindji Centre)	Hakindji	3394042	
3	Ahmed/Hi Hichama	H	Cultivateur	Hakindji	3466184	
4	Saïo Othman	H	Reprete	Hakindji	3400168	
5	Ali Mondze	H	Cultivateur	Hakindji	4273321	
6	Abdou SALANI	H	Technicien RTP	Hakindji	3327543	
7	Sophabadine Moomedine	H	instituteur privé	Hakindji Dick	3386189	
8	Abdou ISSA	H	Comercion	Hakindji	821-6894	
9	Saïlihi Pradi	H	Comerciant	Hakindji	377-1189	
10	MHoudine Moomadine		Electricien	Hakindji	3316330	
11	FARIDI Boimokari Halibi		Peindre	Hakindji	3778841	

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
 ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

LISTE DES PERSONNES CONTACTEES

N°	Date	Nom	Fonction	Entités	N° Tél	Email	Emargement
12	25/10/2019	Said Mohamed	MA <del>Sec</del>	HASSAINDJE	34161		Said
13	25/02/22	Abdullah HADANI	Cultivateur	HASSAINDJE			<del>Said</del>
14	25/02/22	MOUSSA. SOULE	Kunducant	HASSAINDJE	43215		<del>Said</del>
15	—/—/—	AGHA Abdou	Chauffeur	HASSAINDJE	3726222		AG
16	—/—/—	Aboufahim AHMIDI	Retraite	HASSAINDJE	3458353		Said
17	—/—/—	Said ALI MTA	Moudbatimud	HASSAINDJE	3751562		Said

  
 Said Mohamed

**ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).**

**PROCES VERBAL**

Localisation:..... Ndrondroni ..... Date: / 24 / 02 / 2021  
 Village:..... Ndrondroni ..... Commune : MLEDJELE .....  
 Préfecture : MLEDJELE ..... Ile: MOHELI .....  
 Déroulement consultation (heures): Début :..... 16<sup>h</sup> 25 ..... Fin :..... 17<sup>h</sup> 30 .....

Objet: Réunion de consultation publique sur le Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores (CSEA)

Une réunion s'est tenue à Ndrondroni dans le cadre de la préparation du projet d'accès à l'Énergie solaire aux Comores.

Le Chef de village a prononcé les mots de bienvenue et a remercié les participants d'être venus à la réunion. Mounem le Maire de MLEDJELE a fait une petite introduction par rapport à l'objectif de réunion.

Il a été rappelé qu'il y avait déjà une étude en 2013 et le présent projet est la suite des études en 2019.

Il a été expliqué que FOMBONI est le site prioritaire et les sites potentiels sont Owallah 1 et Ndrondroni. Donc les sites potentiels sont comme des sites de réserve. L'objectif de l'étude est donc de faire des études environnementales et sociales du site de Ndrondroni.

Comme le site potentiel est déjà occupé par des cultures donc l'étude va considérer cela pour les impacts potentiels dont des éventuels déplacements économiques. En 2013, "nous étions déjà favorables au Projet" et nous attendons la réalisation.

Question : Avec l'installation éventuelle des panneaux solaires, est-ce que les cultures vont être abîmées ?

Réponse : le principe de la Banque c'est que d'éviter autant que possible l'atteinte aux biens et activités des personnes. Si ce n'est pas évitable, des mesures devront être cherchées et proposées pour atténuer les impacts négatifs, et si des biens devaient être détruits, ~~en~~ les pertes devront être compensées.

La population est favorable au Projet. Tout le monde pense que'il n'y a plus d'études car c'est déjà réalisé en 2015. Pourquoi faire encore des études ?

Réponse : Pour le présent Projet, il est la suite du Projet COMAS SOL qui a été régi par les Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale. Et le Projet d'accès à l'Énergie Solaire aux Comores (CSEA) est régi par le Nouveau Cadre Environnemental. Donc la présente mission consiste à faire une mise à jour des données. Et les documents qui vont être élaborés vont être soutenus auprès de la Banque Mondiale en vue d'une demande de financement.

Préoccupations : ils sont contrariés que le Projet ne se réalise pas.

Ils attendent fortement que le Projet soit réalisé.

Ils ont peur de la qualité de l'équipement.

Attentes : ils espèrent que le coût de l'électricité va être diminué.

L'électricité va faciliter l'accès à l'internet. Donc il a été évoqué que il y aura des impacts positifs générés par le projet. Par ailleurs, l'électricité va rehausser les activités économiques de la population.

Ils attendent que le coût de l'électricité soit réduit.

La population veut une vraie électricité, durable et constante, et aussi moins cher.

Si rien n'étant, le Maire de Mbejeli a prononcé les mots de clôture de la réunion.

Cebho du Village  
J



M<sup>r</sup> Djibaba HAMADI  
A



ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

**PROCES VERBAL**

Localisation: Salle Multifonctionnelle Date: 2/2/02/2/2/  
 Village: ..... Commune : FOMBONI .....  
 Préfecture : Fomboni ..... Ile: MOHELI .....  
 Déroulement consultation (heures): Début : 14<sup>h</sup> 15 ..... Fin : 16<sup>h</sup> .....

Objet : Réunion d'information sur le Projet d'accès à l'  
Energie solaire aux Comores

Le 22 février 2022 à 14 h 12, une Réunion a été organisée à Fomboni et s'est terminée à 16 h 00.

Cette Réunion qui entre dans le cadre de la consultation des différents acteurs de projet d'accès à l'énergie solaire aux COMORES, avait regroupé des représentants du gouvernorat de MOHELI, des autorités locales, des représentants des services techniques, des responsables de la SONELEC.

La réunion a débuté par une prise de parole du Directeur de la SONELEC qui a remercié tous les participants d'être venus à la réunion. un tour de table a été effectué pour la présentation de chaque participant.

Le cabinet Biodev a entamé la présentation du projet et expliqué l'objet de sa mission dans le cadre du projet d'accès à l'énergie solaire aux COMORES.

Après la présentation, le cabinet Biodev a ouvert une séance de questions-réponses afin que chaque participant exprime son avis ou ses appréhensions par rapport au projet. Des suggestions ont également été émises.

## Questions

1. Pourquoi ne pas faire de NDRONDRONI le site prioritaire pour le projet ? A NDRONDRONI, vous gagneriez beaucoup plus en terrain et ainsi beaucoup plus de puissance en Energie par contre à Fomboni, les sites restent limités.

Reponse : Dans le cadre de la présente étude, Fomboni est le site prioritaire car il existe déjà une centrale électrique dans la ville. Mais le site potentiel de NDRONDRONI fait l'objet d'étude en vue de l'élaboration du cadre environnemental et social.

2. Les 48.000 compteurs envisagés par le projet sont-ils un complément à ceux qui existent déjà par la SONELEC ou bien lors de l'exécution du projet, les compteurs de la SONELEC que nous utilisons vont être remplacés

Reponse : Ils seront un complément, soit une quantité de 10.000 compteurs prévue pour MOHELI

3. Le projet de l'énergie solaire aux COMORES n'est-il pas dangereux vis à vis de l'environnement ? Cette nouvelle centrale solaire ne va-t-elle pas créer des interférences nuisibles avec la centrale électrique déjà existante ?

Reponse : Non, une centrale solaire ne crée pas d'interférence nuisible car il ne s'agit pas d'un "réseau". Bien au contraire, cela nous poussera à consommer moins de gazoil et donc moins de pollution.

4. Existe-t-il des critères pour définir les parties prenantes ?

Reponses : Les parties prenantes sont des entités qui ont une influence sur le projet.

5. Qu'en est-il de la gestion des plaintes ?

Reponse : Pour les plaintes, le document PMPP devra préciser le mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre

un projet.

6- la maintenance des matériels divers, est-elle bien planifiée pour assurer une durabilité de la centrale solaire ?

Reponse : oui, c'est déjà prévu dans le cadre du projet

7- la SONELEC a prévu un bouclage de réseau entre NIOMACHIOI et WANANI, est ce à la SONELEC de faire l'étude du cadre environnemental pour ce bouclage ou bien le projet a déjà prévu cette étude ?

Reponse : ce n'est pas mentionné dans les termes de référence du Cabinet mais la question est notée.

8 - Est ce que le coût de l'énergie solaire sera élevé par rapport au coût actuel de l'énergie électrique

Reponse : La principale raison du projet est de réduire le coût de la facturation de l'énergie. Surtout c'est l'une des stratégies du gouvernement pour réduire le coût de l'électricité aux COMORES.

## SUGGESTIONS

1. Il serait mieux de coordonner les différentes données des bureaux d'étude et que les résultats concorder afin que les Sponsors ne trouvent pas d'incohérence.

• Le plan de l'étude social devrait être détaillé et une vraie recherche sur le cadre environnemental devrait être effectuée, tout en respectant les modalités de travail à MOHECI.

2 - Une mise à jour des données concernant le cadre environnemental est nécessaire car MOHECI a subi

beaucoup de changements au niveau de sa réserve en biosphère

3. Il faut bien préciser les mesures d'atténuation :  
les indicateurs de suivi de l'application des mesures
4. prévoir une production croissante <sup>d'électricité</sup> ~~de~~ l'énergie solaire car la démographie et les infrastructures ne cessent de se multiplier de jour en jour. Les besoins en énergie qui existent actuellement ne seront pas les mêmes d'ici 5 ans.

prioriser une énergie solaire à bas prix afin d'attirer les touristes.

5. Avoir une attitude de contribution à aider le projet et non pas de le freiner car ce projet est important pour le développement de MOHELI

A l'unanimité les participants à la Réunion sont favorables au projet.

Si rien n'étant, le directeur de la SONELEC a prononcé les mots de clôture.



ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

**PROCES VERBAL**

Localisation: MOHELI..... Date: 25/02/2022  
 Village: Fomboni..... Commune: Fomboni  
 Préfecture: Fomboni..... Ile: Mohele  
 Déroulement consultation (heures): Début: 9h.25..... Fin: 12h.45

Objet: Réunion de restitution des résultats provisoires à Fomboni

Le 25 février 2022 à 9h 25, une réunion a été organisée à Fomboni

Cette réunion qui entre dans le cadre de la consultation des différents acteurs du projet d'accès à l'énergie solaire avait regroupé des représentants du gouvernement de l'île de MOHELI, des autorités locales, des représentants des services techniques, la SONELEC et des citoyens.

L'objectif de la réunion était de présenter les différents résultats des activités menés par les missionnaires auprès des parties prenantes.

Le cabinet biodev a ouvert la réunion en présentant successivement les résultats issus de la recherche sur les travaux de terrain, le plan de masse, les principaux impacts positifs du projet, les impacts négatifs, la date d'éligibilité du projet, les types

de bien touchés et nombre provisoire de PA pour FOMBONI, la consultation des parties préna une séance de questions-réponses a ensuite e lieu, ainsi que des suggestions.

Questions :

1- Nous avons constaté que le site potentiel de NDRO-NDRONI ~~est~~ se trouve dans une zone instable, qui est sujette à des effondrements et des érosions, avez-vous bien étudié le sol ?

Reponses : Nous allons préciser dans le document que nous avons besoin d'une étude pédologique pour le site de NDRO-NDRONI

Recommandation : Rendre le site de NDRO-NDRONI prioritaire

Attentes : - le projet va permettre une réduction du coût de l'exploitation  
- l'installation des panneaux solaires sera génératrice d'un attrait touristique important et le site à ombrière pourra servir de lieu de Foires les jours de vacances.

Après la séance de question - Réponse, le Directeur a prononcé les mots de clôture.



**ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).**

**PROCES VERBAL**

Localisation:..... Ouallah 1 ..... Date: / 21 / 02 / 2021  
 Village:..... Ouallah 1 ..... Commune :..... MAMPAO .....  
 Préfecture :..... MLETIELE ..... Ile:..... KONGI .....  
 Déroulement consultation (heures): Début :..... 12<sup>h</sup> 30 ..... Fin :..... 13<sup>h</sup> 15 .....

Objet :..... Réunion avec les femmes .....

Une réunion avec les femmes a été tenue le 24 février 2022 dans le village d'ouallah 1 dans le cadre de la préparation du projet CSEA.

Il a été présenté succinctement le projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores.

Après cela des échanges ont été effectués surtout sur les rôles et responsabilités des femmes au sein de la communauté et aussi sur la situation de VBG.

au niveau du village, il existe des groupements de femmes qui œuvrent dans le domaine culturel et dans le domaine de l'agriculture. Il a été évoqué que les activités des femmes dans l'association pour l'agriculture s'ont de produire de légumes et de les vendre.

Les femmes ont des responsabilités/rôles dans le développement de l'économie locale (ex: organisation de concert culturel pour récolter de l'argent, le jardinage, la culture de légumes etc.) et c'est à partir de l'argent qu'elles gagnent qu'elles organisent le nettoyage des quartiers, etc.

Les femmes s'impliquent beaucoup dans la prise de décision publique car elles sont beaucoup plus soucieuses que les hommes et d'ailleurs elles sont les premières à penser à des solutions avant d'impliquer les hommes.

La récolte d'ylang représente également les activités économiques des femmes outre l'agriculture et le commerce.

Cependant les jeunes, l'éloignement des écoles représentent un grand problème. Les centres de santé aussi sont très éloignés. Pour les

qui ont fait des études universitaires, ils redeviennent agriculteurs  
ou l'existence d'infrastructures de base ou autres.

Il a été évoqué que les intempéries entraînent l'inaccessibilité de  
sites où elles pratiquent leurs activités. Il y a aussi le manque de  
moyens techniques relatifs à leurs activités surtout dans le domaine  
de l'agriculture.

Malgré ces problèmes, elles travaillent quand même avec ces cond-  
tions car elles n'ont pas de solution.

Par rapport aux violences, il y a des femmes qui subissent des  
violences conjugales.

Au niveau local, il n'y a pas de structures pour le traitement  
des cas de violences au niveau local. Et les victimes ne  
font rien en conséquence.

Question : est-ce que le Projet garantit la réduction de l'  
électricité ? Est-ce que le Projet va installer directement des  
panneaux sur leurs maisons ?

Réponse : le coût de l'électricité va être réduit avec le Projet  
Le Projet ne va pas installer des panneaux directement dans  
les ménages.

Elles ont évoqué que elles n'ont pas assez de moyens financiers  
pour acheter des compteurs.  
Suggestion : que les compteurs soient gratuits.

Attentes : les femmes veulent travailler de façon permanente  
avec le Projet en vue d'une stabilité et afin qu'elles  
puissent sortir du chômage. Elles veulent également  
de l'électricité pour la conservation des denrées aliment-  
aires. Elles veulent également qu'on construise une école  
ou l'éloignement des infrastructures d'éducation.

Elles sollicitent aussi des appuis techniques dans l'exécution  
de leurs activités agricoles. Elles veulent également la construction  
de digues, vu la montée des eaux de la mer.  
Si rien d'autre, la réunion a été clôturée.

En général, elles sont favorables au Projet



*[Handwritten signature]*

AM

ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

**PROCES VERBAL**

Localisation: Ecole MALIEZE Date: 2/6/02/2/2/

Village: COMOTEL Commune: FOMBONI

Préfecture: CENIPE Ile: MOHELI

Déroulement consultation (heures): Début: 8h 19 Fin: 9h 37

Objet: Réunion avec les femmes dans le cadre du Projet d'accès à l'Énergie Solaires aux Comores.

Une réunion avec les femmes a été organisée le 26 février 2022 à Fomboni dans le cadre du Projet d'accès à l'Énergie solaire aux Comores.

La réunion a comme objectif de présenter le Projet, de recueillir les points de vue des femmes par rapport au projet, de collecter leurs préoccupations et leurs suggestions sur le projet. L'objectif aussi est de recueillir des informations par rapport aux violences basées sur le genre selon elles, et quelles sont les types de violences que les femmes subissent, et qu'est-ce qu'elles font en cas de violences.

Après une présentation réalisée par l'équipe, une séance de question réponse a permis de collecter des informations et de répondre à toutes les questions posées.

Question: est-ce que l'électricité sera uniquement dans les rues ou jusqu'à la maison?

Réponse: L'objectif est que tout le monde ait accès à l'électricité; et le projet permettra d'amélioration de la production d'électricité

Elles sont favorables au Projet car les femmes sont actuellement entreprenantes, et sans l'électricité, elles ne pourraient pas réaliser des activités leur permettant de gagner la vie.

Question : est-ce que c'est exclusivement des P.V ?

Réponse : Pour le projet, c'est relatif à l'utilisation de l'énergie solaire, mais en complément de ce qui existe déjà mais dans l'objectif de réduire l'utilisation de la source therm

Question : est-ce que la SONELEC ne va pas imposer d'autres taxes avec ce projet ? Est-ce une autre société qui va gérer ce projet.

Réponse : C'est un projet du Gouvernement comorien, et l'exécution se fera via la SONELEC sous tutelle du Ministère en charge de l'Énergie. Le présent projet c'est complémentaire à ce qui existe déjà et la facturation sera fonction de la consommation de chaque ménage.

Question : Les femmes devront participer à ce projet étant donné que ce sont elles qui sont les initiatrices des activités dans leurs quartiers.

Comme activités des femmes : agriculture, commerce, couture, etc. Et ces activités sont sources de revenus pour la famille.

Comme problème : manque d'appui technique qui bloque souvent leurs activités.

Selon les femmes, il existe des types de violences, et c'est la raison pour laquelle elles travaillent.

Les violences conjugales sont les plus fréquentes c'est également la raison de leur travail pour ne pas être sous la dépendance de leur maris.

Il a été présenté aux femmes que en cas de violences, elles peuvent appeler le numéro vert 1760.

Il a été également expliqué les démarches à suivre en cas de violences.

Préoccupations : les femmes n'osent pas dénoncer les violences conjugales car le système juridique est corrompu et souvent la victime est encore tabassée par le coupable.

Suggestion/Proposition de solution : que le service d'écoute travaille en collaboration avec le Projet pour demander un renforcement du système juridique et éviter la corruption.

Situation. A Fomboni, les femmes se prostituent à cause de la pauvreté.

Préoccupations : malgré les appels que certaines victimes ont émis, le service d'écoute n'intervient pas comme il le prétend.

Solution proposée : les femmes veulent une personne de confiance au niveau du service pour l'exécution correcte des mesures prévues.

Par rapport au Projet, elles sont favorables et elles souhaitent être recrutées en premier parmi les employés. Elles ont hâte que ce projet soit exécuté.

La réunion a été clôturée à 9h37 car aucune question n'est plus posée.

La présidente  
Moumouranti Ali



PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

FICHE DE PRESENCE

Localité: .....  
 Village: .....  
 Commune: .....  
 Préfecture: .....

Date: 26/02/2022

Ile: MOHELI

Déroulement réunion (heures): Début: 8h49 Fin: 9h37  
 Nombre de participants: Total: 22 dont homme: 02 Femme: 22

Objet: Réunion avec les femmes

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
01	Houfra Alphonse	F	Commerçante	Fomboni Comète	3235218	
02	Ranfali Alphonse	F	Enseignante	Fomboni-Comète	3649251	
03	NASSAÏA MADI	F	Enseignante	Fomboni Comète	3346400	
04	Moulalyali Madi Kassim	F	Enseignante	Fomboni Comète	3246956	
05	AMINA Abderrahmane	F	étudiant	Fomboni Comète	3710298	
06	Soifiata Hamada	F	ménagère	Fomboni Comète	3422456	
07	Zaitoumi Attoumani	F	institutrice	Fomboni Comète	334-1361	
08	Zalhata Attoumani	F	élève	Fomboni Comète	3279891	
09	Djaouia Saïd aïman	F	ménagère	Fomboni Comète	3333984	
10	Behati Coulou	F	ménagère	Fomboni	3483662	
11	Tréjimina Hamadi	F	ménagère	Fomboni	3586999	

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

FICHE DE PRESENCE

Localité: COMOTEL  
 Village: COMOTEL  
 Commune: Fomboni  
 Préfecture: Fomboni  
 Date: 2/6/012/10/22  
 Ile: MOHELI

Déroulement réunion (heures): Début: ..... Fin: .....  
 Nombre de participants: Total: ..... dont homme: ..... Femme: .....

Objet: .....

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
12	DJoumouanti Ali	F	Enseignante	Fomboni-Comotel	383647	
13	Halima Ahmed Assane	F	.	Fomboni-Comotel	4230023	
14	Saïenti Abdillah	F	.	Fomboni-Comotel		
15	Silti Saïd-Hadi	F	couturière		3351083	
16	Saimra Ahmed	F		Fomboni-Comotel	3883555	
17	MHOEDIA OUSSENE	F			3464103	
18	Idnot Moubtar	F	Couturière	Fomboni Comotel	3678852	
19	Nassihat Mohamed	F	Agent AGD	Fomboni comotel	3322869	
20	Aoussfiya Mohamed	F	Femme de Menage	Fomboni comotel	3449574	
21	Fatima Moussa	F	Femme de Menage	Fomboni comotel	3331555	
22	Oumy Fatouma Dorewind	F		F. C	3310384	

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

FICHE DE PRESENCE

Localité: OUALLAH I Date: 2/4/02/2/2/2/  
 Village: OUALLAH I  
 Commune: MENDELE MABALO  
 Préfecture: MENDELE Ile: M.O.M.S.I.

Déroulement réunion (heures): Début: 12h30 Fin: 14h20  
 Nombre de participants: Total: ..... dont homme: ..... Femme: .....

Objet: Réunion de concertation publique  
réunion avec les femmes

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
1	Ankilati Ali	F	Manager		3550692	AM
2	Kambati Mandy	F	"		3586676	Hms
3	Anzabati Amia	F	"		3554817	A
4	MIRNAB AGENA	F	"			A
5	RASSMIA-Atsemone	F			3264844	C-HH
6	Dholfati Yahyuni	F	elle veuve		34715103	MZ
7	Daiissa Dahilon	F	manager		3492683	DE
8	Naima Moudoux	F	"		..	SA
9	Ghastia Faidine	F	"			
10	Loutfia Ahmed	F	"			
11	Fouze Bahidjai	F	"		3238191	AM



PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
12	Zoli Mahamad	F	Langue Langue	Wollah		+
13	Faïda Djamel	F	Ménagère			
14	Samadati Djaz	F	Langue Langue		3817195	A
15	Houdia Auli	F	"		3790836	1A00
16	Nidaya Maki	F	Ménagère			Wtd
17	Tandhuma Ali	F	"			+
18	Zouharati Mihidjazi	F	"		327 1810	Z
19	Toimantou Mohamed	F	"		3627161	B
20	Salima Auli	F	"			.
21	Chaima Moudem	F	Langue Langue			1A00A
22	Djounharia Mihidjazi	F	"		3400120	Dj00
23	Hadyati Tamakroum	F	Ménagère		3222788	H
24	Amzaliya Holim	F	"			.7
25	Arriyati Athoumane	F	"			+
26	Fatomia Himidi	F	"		328*	F-A*
27						



ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA).

**PROCES VERBAL**

Localisation: ... Wemani Moheli ... Date: 25/02/2022

Village: ... Wemani ... Commune: ... Fomboni ...

Préfecture: ... Fomboni CENTRE ... Ile: ... Moheli ...

Déroulement consultation (heures): Début: ... 17h 57 ... Fin: ... 18h 36 ...

Objet: ... consultation publique ...

Le 25 février 2022 s'est tenue une réunion à Wemani. La réunion a pour objectif de collecter les avis de la communauté sur le projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores. En outre la réunion a permis de recueillir les attentes, les préoccupations et les suggestions de leur part.

Il a été expliqué lors de la réunion, le contexte du projet et ses objectifs.

Après la présentation, une séance de questions Réponses a été effectuée.

Questions:

Est ce que avec l'installation des PV, il n'y'aura pas d'autres formes de nuisances car actuellement nous subissons déjà la nuisance sonore générée par la centrale thermique?

Reponse: Les PV ne produisent pas de bruit

Question : Les PV n'engendrent-ils pas de fumées ou de bruits ?

Reponse : Non, il n'y aura pas de fumées, ni de bruits avec les P.V.

Question : Si l'espace attribué à l'installation de PV ne suffit pas, vous ne viendrez pas nous déplacer, nous les habitants qui sommes aux alentours ?

Reponse : Il y'a déjà un site prioritaire prévu pour l'installation des PV et des sites potentiels. Et que la Banque priorise le principe d'évitement.

suggestions :

- Éliminer le groupe électrogène de la SONELEC et utiliser uniquement les PV
- prioriser le recrutement des habitants de Wemari lors de l'exécution du projet.
- Éliminer les taxes diverses relatives à l'électricité

Attentes : Les gens espèrent qu'il y'aura une création d'emploi avec le projet d'accès à l'énergie solaire et espèrent une réduction du coût de l'électricité

Après la séance de question reponse, les intervenants de la BIONE V ont clôturé la Réunion à 18h36

A l'unanimité, les participants sont favorables au projet.

Assad Saïd



  
Représentant

e

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

FICHE DE PRESENCE

Localité: ..... Nemanani .....  
 Village: ..... Nemanani .....  
 Commune: ..... FOMBAONI .....  
 Préfecture: ..... CENTRE .....  
 Ile: ..... MOHÉLI .....  
 Date: 2/5/10/2/2/2/

Déroulement réunion (heures): Début: 17h30 Fin: 18h30  
 Nombre de participants: Total: 20 dont homme: 10 Femme: 10

Objet: Consultation publique

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
1	Mohamed Mohamed	H		Fomboni Mohéli	4962886	
2	Ibrahim Medi	H	Membre		3401145	
3	Djalila Mohamed	H	Agente de produits		3246677	
4	Fouad Dsouad	H	Agriculteur		3234130	
5	Djamel Said Feta	H	Pêcheur		3932627	
6	Delphine Bachouf	F	Membre		3588111	
7	Zaima Hamadi	F			3210091	
8	Radhwa Hadji Ibrahim	F	Élève			
9	Kosima Haïssine	F	Élève		3785017	
10	Latifa Attamadi	F	Ménagère		3788339	
11	FARHATI Kouhadia	F	Ménagère		3723312	

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

FICHE DE PRESENCE

Localité: .....  
 Village: .....  
 Commune: .....  
 Préfecture: .....  
 Date: 25/02/2012  
 Ile: MAH. G. I.  
 Déroulement réunion (heures): Début 17h57 Fin 18h30  
 Nombre de participants : Total 20 dont homme 10 Femme 10

Objet: .....

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
12	Houffati AHADJI	F	élève	Wemani	3242796	#
13	HAFSITI Combr	F	Menagère	Wemani	3723312	#
14	Fahamia	F	élève	Wemani	3210091	#
15	Salim Saïdaitin	M/H	élève	Wemani	3299904	
16	INE DINE ALI-DAD	H.	élève	Wemani	3785013	Conf
17	BASTOI HADJIMBI	H.	Maçon	Wemani	3268048	B#
18	Saïda Mahamoud F.	F.	IMPOT	Wemani	3778381	S#
19	Yousseouy	H		Wemani	347-46-66	m#
20	Assad Saïd Attouman H	H	C. Télécom	Wemani	3296653	#

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
**FICHE DE PRESENCE**

Localité: ..... Date: 21/5/2012/212/

Village: ..... Commune: FOMBONI  
Préfecture: CENIRE Ile: MOHEL I

Déroulement réunion (heures): Début: 9h 25 Fin: 10h 14.5  
Nombre de participants : Total: 25 dont homme: 22 Femme: 3

Objet: Réunion de restitution des résultats préliminaires à FOMBONI

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
01	Mohamed Mahmoudine Y	H	Préfet Régional	Mohamboungoum/Grand Anjouan 33779852	33779852	
02	Ahmed Lotfy Resine Nassif	H	Responsable tech. solaire	3618418	Mohamboungoum 3286272	
03	Ahmed Abdallah	H	Assistant D.R	Mohamboungoum/Grand Anjouan	3366272	
04	Mohamedine Ali'saidine	H	chef étude solaire	Mohamboungoum/Grand Anjouan	3378017	
05	Abdou Fatime	H	chef d'unité solaire	—	3348140	
06	Bianouy Nassif	H	Resp. Coopération	Mohamboungoum/Grand Anjouan	3544591	
07	Nassif Nassif	H	Chargé de formation	Mohamboungoum/Grand Anjouan	3544591	
08	Said Attoumane	H	Ingénieur. Energie Solaire	Mohamboungoum/Grand Anjouan	3364110	
09	Hadidja Beina	F	DR. directeur Energie	Wanani	3636808	
10	MURAD ABDOLGHAFFAR	H	Assistant RAF	Mohamboungoum/Grand Anjouan	3310870	
11	BEN-OMAN A. ABRA	H	DR Aménagement	Fomboni	3354007	

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
**FICHE DE PRESENCE**

Localité: .....  
 Village: .....  
 Commune: .....  
 Préfecture: .....  
 Date: 21/05/2023  
 Ile: MOHELI

Déroulement réunion (heures): Début: 9h25 Fin: 10h45  
 Nombre de participants : Total: 25 dont homme: 22 Femme: 3

Objet: Raisonnement de validation de données préliminaires à Fomboni-Mohéli

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
17	O Haimin Benéla	H	Agel Recenseurs	Fomboni	3389302	
18	Abdou HAMISSI	H	Soudier	Mohéli Nakakady	3374188	
19	Mohamed Attoumane Ailaga (patron)	H	Chouffeur	Fomboni	3320359	
15	Faouzi Abdoulloh	H	RPE Soudier	Fomboni	318.8279	
16	Mohamed Modra	H	chef ENI-Fraud	Fomboni	333-76-25	
14	Abdoul-ohaly Saïd	H	resp Economie	Fomboni	3378990	
15	Mouiciti Ben Youssef	F	chef c. juridique	Fomboni	3396819	
18	Mohamad Saïd Taïm	H	chef statisticien	Fomboni	3739544	
20	Mbachou Yaoufik	H	Adjoint RH	Fomboni	3399155	
21	Madhaine Fandou	H	Agent Compl. S&SE	Fomboni Mohéli	3313584	
22	DYMAL EDINE NAHOMA	F	chef de Df. Informatique	Fomboni Mohéli	3205901	





Les participants attendent le recrutement des gens au niveau local lorsque le Projet sera exécuté.

La mise en œuvre du Projet pourra booster les activités qui existent déjà. En outre, il y aura d'autres gens dont les touristes qui vont venir s'il y aura de l'amélioration de l'accès à l'électricité.

La création évitera également la délinquance juvénile.

Suggestions : les participants veulent que le site d'Oualloh sera également un site prioritaire pour que les gens du village profitent des créations d'emploi qui vont être générées par le Projet.

Parce qu'aucune question n'est plus posée, le sage du village a remercié les participants. Et il espère que le Projet soit exécuté.

La réunion a pris fin à 13<sup>h</sup> 37 mn.



A handwritten signature in blue ink, written over the stamp of the Commune de Mombao.

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Mille)	N° Tél	Emargement
28	Laidine Halifa	H	ENSEIGNANT	DUALIHI	3267651	
29	Onjeine Ali Djoura	H	Enseignement	DUALIHI I	3366592	
30	Saidi El Karim	H	Chauffeur	DUALIHI I	3743408	H
31	Fahad Souley	H	Cultivateur	DUALIHI I	3194991	
32	Takidine Soube	H	pêcheur	DUALIHI I	3258453	
33	Kadi stoum Mousa	H	Adp. Maire	DUALIHI I	3816118 3550698	
34	Arasse Chridain	H	Cultivateur	DUALIHI I	3261144	
35	Morredjoudi Bahama	H	Cultivateur	DUALIHI I	3299448	
36	Saidine Ahmed	H	Cultivateur	DUALIHI I	3456311	+
37	Ebdoum Ali Soumaïl	H	Egarde l'association	DUALIHI I	3376087	
38	Ali Ben Youssouf	H	chef du village	DUALIHI I	3246676	
39	Amelina M. Amine	H	cultivateur	DUALIHI I	3547282	
40	Thoulkifal Afani	H	Agent de la CERDE	DUALIHI I	3400050	
41	Abdel-Edine Ali Ben Youssouf Moudy	H	Président du Comité de protection sociale	DUALIHI I	3453542	
42	Ali Madi Baccar	H	Menserie Feraille	DUALIHI I		
43	Mohamed Madi Dimas	H	Gerant de site	DUALIHI I	3409916	

44 Eouandine Halifa  
US Elkahir ANTOYI

H H  
C. Amencap  
Ing. Telecom

Wafat I  
Wafat I  
3438930  
352-56-40



PROJET D'ACCÈS À L'ÉNERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

FICHE DE PRESENCE

Localité: .....  
 Village: .....  
 Commune: .....  
 Préfecture: .....

Date: 2/11/2012

Ile: MOHÉLI

Déroulement réunion (heures): Début: 16h25 Fin: 17h30  
 Nombre de participants: Total: 50 dont homme: 49 Femme: 1

Objet: Réunion de consultation publique sur le projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores (CSEA)



N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
1	HAITHI ATTOUMANI	M		Ndzondzoni	3727872	<i>[Signature]</i>
2	ANTI ADANI	M	Adjoint maire	Ndzondzoni	3201353	<i>[Signature]</i>
3	BADJANE ALI BACON	M	,	Ndzondzoni	3267261	<i>[Signature]</i>
4	LADJALI HADI	M	,	Ndzondzoni	3719700	<i>[Signature]</i>
5	MHAMMED A	M	,	Ndzondzoni	34011026	<i>[Signature]</i>
6	NASSANE HOUFFE	M	,	Ndzondzoni	3401151	<i>[Signature]</i>
7	Saïd bacou	M	porteur	Ndzondzoni	,	<i>[Signature]</i>
8	Abdou ALI MIBAJI	M	POLICE	337971	3404541	<i>[Signature]</i>
9	ATTOMANI	M			3745775	<i>[Signature]</i>
10	ZAKHE IZIZIKE	M	Police National	3276782		<i>[Signature]</i>
11	ASSANE SAÏD	M	,	Ndzondzoni	3488603	<i>[Signature]</i>

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
12	Waladi Madi Balah	H	Stagiaire SONELEC	Ndzuendroni	444 27 67 343 27 47	Wto
13	Mussaïdi Madi	H	SC Maire Mledjeli	Ndzuendroni	327 30 27	Sata
14	Taqiedine Ali	H	Villageois	Ndzuendroni	325 63 11	hups
15	Elbaha	H	Villageois	Ndzo Ndroni	341 84 85	Emag
16	Antainjeteon	H	Villageois	Ndzo Ndroni		Wd
17	Ali	H	Moukhamed	Soubou	348 59 08	W
18	ANH Fawdine	H		Ndzuendroni	340 89 16	W
19	Drachim Rafiou	H	elndun		476 26 25	W
20	Montadroune	H	" "			W
21	Achiba Djitaba	H	Sous		326 22 68	W
22	Am Libou Ahamahi	H	pecheur		446 17 42	W
23	Abou dadda	H	Sous			W
24	Amili Saïdha	H	" "		337 08 37	W
25	Zaidou Abdou	H	Agriculteur		460 47 17	W
26	Nobataïme Ahmed	H	Enseignant		343 17 02	W
27	Djounaid Balou	H	Chef de Village		447 56 09	W



PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
28	Tadjoudine Zihani	H	Cultivateur	Ndondoni	3277669	
29	Saidadine Inoué	H	Enseignant	Ndondoni	3238335	
30	Mohamed Ali	H	Notable	Ndondoni	3640820	
31	Saïd Saïd	H	Notable	Ndondoni	3213667	
32	Famal - Moumame	H	Notable	Ndondoni	3649675	
33	Tobrani Madi	H	Elve	Ndondoni	3738799	
34	Doude - Saïd	H	Cultivateur	Ndondoni		
35	Amri-Zidani	H	Pecheur	Ndondoni		
36	IBrahim Hamal	H	Mousser	Ndondoni	3238696	
37	M'ouctahou Abdallah	H	Cultivateur	Ndondoni	3416152	
38	EnBoudi ZEssefa	H	Cultivateur	Ndondoni	3230229	
39	Hadji	H	Cultivateur	Ndondoni		
40	Adhigi Saïd	H	Cultivateur	Ndondoni	3660691	
41	Soulaimana Saïd	H	Cultivateur	Ndondoni	3411008	
42	Coquindin C Ali	H	Cultivateur	Ndondoni	3613025	
43	Ousseini Habi (Dief)	H	Cultivateur	Ndondoni		



PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
44	Badrane TCHAKO	H	claire / Mktg	Niamachwi	3320531	
45	Zakwini Zi Rigiti	H	Police	Ndrombromi	3276782	
46	Dyiba ba Abamadi	H	chef du village			5
47	Xhroati Soumeyla	F	sa			+
48	DAÏNANE ALIOUSSENE	H	PHARMACIENNE	NDRONDI	3445566	
49	ISSMAEL	H	ELEVE			CH
50	Ben Mawulido Mkwesendi	H	chef du cantie	NDRONDI	3605885	





PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE DES COMORES (CSEA)

Ile : MOHELI  
 Préfecture : SENJIRE  
 Commune : FOMBONI  
 Village :

Date de la tenue des recensements des biens et des personnes affectées par le Projet : .....

LISTE DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE DES COMORES (CSEA)

N°	Nom et prénoms	Adresse	Biens/activités touchés	Propriétaire/Occupant
	BOINALI YOUSOUF	DJANDO	BANANIERS COCOTIER	PROPRIETAIRE DE PLANTATIONS
	KAMAL ISSOUFA MADI	MBATSE	BANANIERS	PROPRIETAIRE DE PLANTATIONS
	YAHAYA NAFOUNDINE	FOMBONI	BANANIERS	PROPRIETAIRE DE PLANTATIONS
	RIDHOINE MIKIDADI	SIRY ZIROUDAMI	BANANIERS CITRONNIERS	PROPRIETAIRE DE PLANTATIONS
	MOHAMED NASSURDINE YOUSOUF	DJOIEZI	BANANIERS ORANGERS FRUIT A PAIN	PROPRIETAIRE DE PLANTATIONS
	MADI ALI	DJOIEZI	BANANIERS	PROPRIETAIRE DE PLANTATIONS
	ALI ABDALLAH	FOMBONI	BANANIERS	PROPRIETAIRE DE PLANTATIONS
	RAKOUTOU KAMBI KHAMADA	MBATSE	BANANIERS PAPAYERS	PROPRIETAIRE DE PLANTATION



Fait à FOMBONI, le 26 février 2022

L'enquêteur (BIOBEY)

PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)  
ELABORATION DE DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

LISTE DES PERSONNES CONTACTEES

N°	Date	Nom	Fonction	Entités	N° Tél	Email	Embarquement
22/02/22	22/02/22	Mohamed-ahmed Sidi A	Resp Economie	Gouvernement	33378922	mouhammad.ahmed@sema.dz	
22/02/22	22/02/22	Harshim Ramizita	SoS	GOUVERNEMENT	3331879		
22/02/22	22/02/22	Said MSA Farul	GOVERNMENT	" "			
22/02/22	22/02/22	CHRISTIANE MOHAMED	Directeur/chargé de formation	BRUNEL	3326324		
22/02/22	22/02/22	NASSUR MAOI ALI	chargé de formation	SONELER	3544571	natural.alyahya@sonel.dz	
22/02/22	22/02/22	Mu. Abdoulaye	Assistant DR	SONELER	328822	plamboom@sonel.dz	
22/02/22	22/02/22	Muhammad Nourah	Director Regional	SONELER	3377312	wanung.smp@sonel.dz	
22/02/22	22/02/22	Najda SAID ANASSOUR	RS	Mairie de N. Empi	83488	najdas@yaho.com	
23/02/22	23/02/22	Muhammad-Abdoulhakim	Maire	La Haie	3200228		
23/02/22	23/02/22	Sirhan Badinour Siradi	S.G	Mairie F	3740355		
23/02/22	23/02/22	Faizine Said M'bare	Conseiller politique	Mairie F	3244917		
23/02/22	23/02/22	Muhammad Ben Abdallah	Directeur de ANSD	AND D	3470096	mouhammad.abdallah.sevati@yns.dz	
23/02/22	23/02/22	MOHAMMED ELHAD MADI	Délegue Gene	Gouvernement	3320017	muhammad.elhad@yaho.com	
24/02/22	24/02/22	Abdoulhakim Siradi	Responsable Service de Réact		3486589	abdoulhakim@yaho.com	



PROJET D'ACES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (CSEA)

ELABORATION DE DOCUMENTS DE SUIVAGE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

FICHE DE PRESENCE

Localité: Salle Multifonctionnelle Date: 22/02/2012

Village: Fomboni  
Commune: Fomboni  
Préfecture: CENTRE

Ile: MOZAMBIQUE

Déroulement réunion (heures): Début: 14h15 Fin: 16h  
Nombre de participants: Total: 19 dont homme: 17 Femme: 2

Objet: Réunion d'information sur le projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores

N°	Nom	H/F	Fonction	Adresse (Village/Ville)	N° Tél	Emargement
01	Mohamed Mamoudine Yoump	H	Directeur régional Sade	Stoizi Mofeli	3377352	
02	Ali Abdoullah	H	Président D.R	Colao Fomboni	3288270	
03	Abdoulkadir Bouchaoud	H	Responsable technique Sade	M'ninguini Nord	3618418	
04	Mohamed ELHAD MADI	H	Délégué Aff. Sociales	HOANI-JOHAN	338 0017	
05	Anissi FAZUL SAÏD	H	Directeur de l'Environnement	Fomboni	320 2410	
06	BLN-OMAR A. TARA	H	D.R Aménagement	Fomboni	335-40-03	
07	Mohamedine Ali Saïd	H	Directeur CONELEC	Boungoma	3366272	
08	Bachir Yessouf	H	Resp Coopération	Boungoma	3382160	
09	Nasser Madi Ali	H	Chargé de Forêt	DJOIZI	3544591	
10	Adoul-oual Saïd	H	Resp Economie	Fomboni	3378900	
11	Mohamed MODRA	H	chef anti-Fraud	OUIZIOINI	3337625	
12	DJAMALÉDINE MATHA	H	chef de département RURALES	Mofeli	3335901	

